

# Rapport d'activité

Direction des institutions,  
de l'agriculture et des forêts

—

2015



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF**  
**Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft ILFD**

# Table des matières

---

<b>1</b>	<b>Direction et secrétariat général</b>	<b>8</b>
<b>1.1</b>	<b>Activités du secrétariat général</b>	<b>8</b>
1.1.1	Activités générales	8
1.1.2	Affaires institutionnelles, communes, état civil et naturalisations	8
1.1.3	Agriculture, Alimentation et, Forêts et Faune	9
1.1.4	Décharge de la Pila	9
<b>1.2</b>	<b>Collaborations intercantionales</b>	<b>10</b>
1.2.1	Conférence des Autorités de surveillance de l'état civil (CEc)	10
1.2.2	Conférence des Directeurs de l'agriculture (CDCA)	10
1.2.3	Conférence suisse des Directeurs cantonaux des forêts (CDFo)	10
1.2.4	Conférence des Directeurs cantonaux de la chasse (CDC)	10
1.2.5	Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA)	10
<b>1.3</b>	<b>Affaires contentieuses</b>	<b>10</b>
<b>1.4</b>	<b>Législation</b>	<b>11</b>
1.4.1	Lois et décrets	11
1.4.2	Ordonnances et règlements (éventuellement ordonnances, arrêtés et règlements)	11
<b>1.5</b>	<b>Entités rattachées au secrétariat général</b>	<b>12</b>
1.5.1	Conseil des jeunes	12
1.5.2	Autorité foncière cantonale	12
1.5.3	Administration des vignobles de l'Etat	13
<b>2</b>	<b>Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC)</b>	<b>14</b>
<b>2.1</b>	<b>Introduction</b>	<b>14</b>
<b>2.2</b>	<b>Activités</b>	<b>14</b>
2.2.1	Domaine des affaires institutionnelles et juridiques	14
2.2.2	Domaine de l'état civil	15
2.2.3	Domaine des naturalisations	17
<b>3</b>	<b>Service des communes (SCom)</b>	<b>19</b>
<b>3.1</b>	<b>Activités</b>	<b>19</b>
3.1.1	Travaux législatifs	19
3.1.2	Examen des comptes/budgets et contrôle de l'endettement	19
3.1.3	Etablissement de la situation financière des communes	19
3.1.4	Calcul de la péréquation financière intercommunale	19
3.1.5	Autorisations de financement	20

---

3.1.6	Contrôle des coefficients communaux	20
3.1.7	Etablissement de statistiques	20
3.1.8	Examen des statuts d'associations de communes	20
3.1.9	Examen et préavis de règlements communaux	20
3.1.10	Elaboration de formulaires de révision	20
3.1.11	Avis juridiques	20
3.1.12	Cours de formation	20
<b>3.2</b>	<b>Commissions et groupes de travail</b>	<b>20</b>
<b>4</b>	<b>Service de l'agriculture (SAgri)</b>	<b>21</b>
<hr/>		
<b>4.1</b>	<b>Paiements directs et mesures environnementales</b>	<b>21</b>
4.1.1	Paiements directs	21
4.1.2	Reconnaissance des exploitations	22
4.1.3	Protection de l'environnement, de la nature et du paysage	22
<b>4.2</b>	<b>Aides structurelles</b>	<b>23</b>
4.2.1	Subventions à «fonds perdu»	23
4.2.2	Crédits d'investissements	23
4.2.3	Aide aux exploitations paysannes	23
4.2.4	Fonds rural cantonal	24
<b>4.3</b>	<b>Aménagement du territoire</b>	<b>24</b>
<b>4.4</b>	<b>Promotion des produits, élevage et viticulture</b>	<b>24</b>
4.4.1	Promotion des produits agricoles	24
4.4.2	Elevage bovin	24
4.4.3	Elevage chevalin	25
4.4.4	Elevage porcin, ovin et caprin	25
4.4.5	Viticulture	25
<b>4.5</b>	<b>Participation à des commissions</b>	<b>25</b>
<b>4.6</b>	<b>Evénements particuliers</b>	<b>25</b>
<b>5</b>	<b>Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)</b>	<b>26</b>
<hr/>		
<b>5.1</b>	<b>Introduction</b>	<b>26</b>
<b>5.2</b>	<b>Activités</b>	<b>26</b>
5.2.1	Direction et administration	26
5.2.2	Laboratoires	27
5.2.3	Inspectorat de l'eau potable et des eaux de baignade	31
5.2.4	Inspectorat des denrées alimentaires et des objets usuels	32
5.2.5	Inspectorat des viandes et abattoirs	34
5.2.6	Santé animale	35
5.2.7	Protection des animaux	38

---

<b>6</b>	<b>Service des forêts et de la faune (SFF)</b>	<b>41</b>
<b>6.1</b>	<b>Forêts</b>	<b>41</b>
6.1.1	Faits marquants de l'année	41
6.1.2	Conservation des forêts et police forestière	42
6.1.3	Diversité biologique en forêt	42
6.1.4	Protection contre les dangers naturels	42
6.1.5	Gestion des forêts, production et utilisation du bois	44
6.1.6	Formation	45
<b>6.2</b>	<b>Faune, chasse et pêche</b>	<b>45</b>
6.2.1	Rapports de dénonciation	45
6.2.2	Saison de chasse	46
6.2.3	Evénements particuliers	48
6.2.4	Statistique des permis de pêche	49
6.2.5	Pêche affermée	49
6.2.6	Pêche dans le lac de Neuchâtel	49
6.2.7	Pêche dans le lac de Morat	49
<b>7</b>	<b>Préfectures</b>	<b>49</b>
<b>7.1</b>	<b>Préfecture de la Sarine</b>	<b>49</b>
7.1.1	Domaine de la DICS	49
7.1.2	Domaine de la DSJ	50
7.1.3	Domaine de la DIAF	51
7.1.4	Domaine de la DEE	52
7.1.5	Domaine de la DSAS	52
7.1.6	Domaine de la DAEC	52
<b>7.2</b>	<b>Préfecture de la Singine</b>	<b>53</b>
7.2.1	Direction de l'instruction publique, de l'éducation, de la culture et des sports	53
7.2.2	Direction de la sécurité et de la justice	53
7.2.3	Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts	53
7.2.4	Direction de l'économie et de l'emploi	54
7.2.5	Direction de la santé et des affaires sociales	54
7.2.6	Direction des finances	54
7.2.7	Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions	54
7.2.8	Remarques finales	54
<b>7.3</b>	<b>Préfecture de la Gruyère</b>	<b>54</b>
7.3.1	Domaine de la DICS	54
7.3.2	Domaine de la DSJ	55
7.3.3	Domaines de la DIAF	56

---

7.3.4	Domaines de la DEE	56
7.3.5	Domaines de la DSAS	57
7.3.6	Domaines de la DFIN	57
7.3.7	Domaines de la DAEC	57
<b>7.4</b>	<b>Préfecture du Lac</b>	<b>57</b>
7.4.1	Domaines de la DICS	57
7.4.2	Domaines de la DSJ	58
7.4.3	Domaine de la DIAF	58
7.4.4	Domaines de la DEE	59
7.4.5	Domaine de la DSAS	60
7.4.6	Domaines de la DFIN	61
7.4.7	Domaines de la DAEC	61
<b>7.5</b>	<b>Préfecture de la Glâne</b>	<b>61</b>
7.5.1	Domaines de la DICS	61
7.5.2	Domaines de la DSJ	63
7.5.3	Domaines de la DIAF	63
7.5.4	Domaines de la DEE	64
7.5.5	Domaines de la DSAS	65
7.5.6	Domaines de la DFIN	65
7.5.7	Domaines de la DAEC	65
<b>7.6</b>	<b>Préfecture de la Broye</b>	<b>66</b>
7.6.1	Domaines de la DICS	66
7.6.2	Domaines de la DSJ	67
7.6.3	Domaines de la DIAF	67
7.6.4	Domaines de la DEE	67
7.6.5	Domaines de la DSAS	68
7.6.6	Domaine de la DFIN	68
7.6.7	Domaines de la DAEC	68
<b>7.7</b>	<b>Préfecture de la Veveyse</b>	<b>69</b>
7.7.1	Domaines de la DICS	69
7.7.2	Domaines de la DSJ	69
7.7.3	Domaines de la DIAF	70
7.7.4	Domaines de la DEE	71
7.7.5	Domaines de la DSAS	71
7.7.6	Domaines de la DFIN	72
7.7.7	Domaines de la DAEC	72
<b>7.8</b>	<b>Tableau des statistiques</b>	<b>72</b>

---

<b>8</b>	<b>Institut agricole de Grangeneuve (IAG)</b>	<b>73</b>
<b>8.1</b>	<b>Activités et événements particuliers</b>	<b>73</b>
<b>8.2</b>	<b>Formations professionnelles</b>	<b>73</b>
8.2.1	Formation des métiers de la terre et de la nature	74
8.2.2	Formation des métiers de l'intendance, du lait et de l'agroalimentaire	74
<b>8.3</b>	<b>Economie laitière</b>	<b>74</b>
<b>8.4</b>	<b>Prestations de service</b>	<b>75</b>
8.4.1	Journée qualité du lait	75
8.4.2	Campagne de formation continue	75
8.4.3	Journées AOP fromagères	75
8.4.4	Porcherie 2018	75
8.4.5	Relait, le réseau d'exploitations laitières	75
8.4.6	Formation à l'esprit d'entrepreneur	76
<b>8.5</b>	<b>Exploitations</b>	<b>76</b>
8.5.1	La ferme-école de Grangeneuve	76
8.5.2	La ferme-école de Sorens	76
8.5.3	Les jardins-école et Le Magasin	76
<b>9</b>	<b>Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA)</b>	<b>76</b>
<b>10</b>	<b>Etat du personnel</b>	<b>77</b>

---

---

# 1 Direction et secrétariat général

---

Conseillère d'Etat, Directrice : Marie Garnier

Secrétaires généraux : Peter Mäder et Samuel Russier

## 1.1 Activités du secrétariat général

### 1.1.1 Activités générales

La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) a dans ses attributions :

- > Les affaires institutionnelles (Constitution, politique des langues, relations Eglises-Etat, droits politiques) ;
- > Les naturalisations et l'état civil ;
- > Les préfectures ;
- > Les communes ;
- > L'agriculture et la viticulture ;
- > L'enseignement professionnel agricole, agro-alimentaire, forestier et en économie familiale ;
- > Les améliorations foncières ;
- > Les affaires vétérinaires, le contrôle des denrées alimentaires, le contrôle des substances et préparations dangereuses et la protection des animaux ;
- > L'assurance des animaux de rente ;
- > Les forêts, les mesures de protection contre les catastrophes naturelles et la faune ;
- > Les vignes de l'Etat.

En sa qualité d'organe d'état-major, le Secrétariat général appuie la Direction en collaborant à la prise de décisions et à la réalisation des différents projets. A ce titre, il s'emploie également à analyser à l'intention de la Conseillère d'Etat, Directrice, les projets soumis au Conseil d'Etat, notamment ceux relevant de la compétence des autres Directions.

### 1.1.2 Affaires institutionnelles, communes, état civil et naturalisations

**Communes et structures territoriales.** La DIAF a contribué à la réalisation du défi 6, chantier 6 du programme gouvernemental : « Renforcer la place des communes comme premier niveau des institutions cantonales ». La DIAF préside l'organisation de projet chargée du désenchevêtrement des tâches Etat-communes. Elle s'engage également, notamment par le biais de son Service des communes, dans l'accompagnement des projets de fusions de communes. Elle a également mené différents travaux et mandaté différentes études en lien avec la question des agglomérations et du renforcement institutionnel du centre cantonal.

**Etat civil et naturalisations.** La DIAF a réalisé un important chantier de réorganisation, aboutissant à la transformation du Service de l'état civil et des naturalisations (SECiN) en un Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC) dès le 1<sup>er</sup> avril 2015. Cette réorganisation visait à valoriser les synergies entre ces domaines, à donner une meilleure visibilité aux questions institutionnelles et à réaliser la réorganisation de l'état civil, en cours, de manière optimale.

**Rapports entre l'Etat et les Eglises.** La DIAF a contribué à la réalisation du défi 4, chantier 7 du programme gouvernemental : « Promouvoir la compréhension entre les communautés religieuses ». Depuis la création du SAINEC, le domaine des rapports entre l'Etat et les Eglises a été transféré du secrétariat général de la DIAF au SAINEC (voir infra, 2.2.1.1).

**Médiation administrative.** La DIAF a contribué à la réalisation du défi 7, chantier 4 du programme gouvernemental : « Développer et appliquer le concept de médiation administrative ». Un projet de loi sur la médiation administrative, instituant un organe de médiation dont les tâches et compétences se situe entre celles d'un médiateur et celles d'un ombudsman, a été accepté par le Grand Conseil le 25 juin 2015.

---

**Droits politiques.** Deux votations fédérales ont eu lieu, ainsi que les élections fédérales. Le Conseil d'Etat a pris les arrêtés en vue de la convocation du corps électoral du canton de Fribourg aux scrutins prévus en 2015, les 8 mars et 14 juin, ainsi que pour les deux tours des élections fédérales des 18 octobre et 8 novembre. Pour le surplus, se référer au chapitre « 1.6.2 Votations » du rapport d'activité de la Chancellerie d'Etat.

### 1.1.3 Agriculture, Alimentation et, Forêts et Faune

La mise en œuvre de la politique agricole 2014-2017 a encore mobilisé des ressources substantielles de la DIAF pour sa deuxième année. Grâce aux projets de mise en réseau supplémentaire et la couverture de l'ensemble du territoire cantonal avec des projets qualité paysage, les paiements directs ont pu augmenter d'environ 2,8 millions de francs par rapport à l'année précédente, pour atteindre 194,9 millions de francs. Parallèlement aux efforts visant à accroître les paiements directs, la DIAF a mandaté une étude pour l'analyse des filières de l'agriculture fribourgeoise. AGRIDEA et la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL) analysent les filières lait, bœuf et porc, volaille, légumes, pommes de terre ainsi que céréales panifiables et proposeront des stratégies et des mesures visant à augmenter la valeur de la production. Les résultats de ces études seront disponibles au printemps 2016. La loi sur la restauration collective publique permettra également de promouvoir les produits régionaux. Le projet de loi a été mis en consultation dans le courant de l'été et sera présenté au printemps 2016 avec un rapport sur un postulat portant sur le même sujet. En décembre, le Conseil d'Etat a approuvé un décret qui prévoit des investissements à Grangeneuve à hauteur de 12 millions de francs. Ces investissements comprennent une nouvelle étable, l'extension de la halle de technologie laitière et la transformation de l'ancienne étable. Le Grand Conseil prendra position sur le dossier en mars 2016. Le décret répond à une motion qui soutenait que soient réalisées les infrastructures nécessaires à l'avenir de la formation.

Pour le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, l'année 2015 a été marquée par le déménagement dans le nouveau bâtiment administratif EVA. Avec ce déménagement se réalise la fusion physique après la fusion organisationnelle de l'ancien Laboratoire cantonal avec le Service vétérinaire, un pas important dans la mise en œuvre cohérente de la stratégie « de l'étable à la table ».

Avec les projets mentionnés ci-dessus, Fribourg renforce sa place dans l'économie agro-alimentaire, conformément au programme gouvernemental.

La capacité de développement en matière d'aménagement du territoire est également importante pour Fribourg. Il convient de souligner la bonne collaboration entre la DIAF et la DAEC qui a permis de réviser le plan des surfaces d'assolement et d'atteindre le contingent requis par la Confédération. Une planification directrice des forêts à long terme est également en cours dans le canton de Fribourg. La planification des forêts 2025 a été élaborée en 2015 de telle manière qu'elle pourra être mise en consultation publique au début de l'année 2016. L'organisation territoriale des services forestiers cantonaux a également été revue. Dès le 1<sup>er</sup> mars 2016, les six arrondissements forestiers seront réduits à quatre.

### 1.1.4 Décharge de la Pila

L'année 2015 a constitué une année intermédiaire entre les mesures préliminaires à l'assainissement réalisées entre 2011 et 2014 et le lancement d'investigations complémentaires en vue d'évaluer les variantes d'assainissement envisageables en plus de celle déposée par le « Consortium pour l'assainissement de la décharge de la Pila » (ci-après : Consortium) en décembre 2010.

Pour mémoire, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) avait en effet ordonné l'exécution d'une expertise externe relative au projet d'assainissement de décembre 2010. Cette expertise a débouché sur une proposition de plan d'action pour des investigations complémentaires. En 2014, le Consortium s'était opposé au plan d'action proposé par la DAEC et ses experts externes, ceci tout en lui proposant un cadre général d'investigations qui lui semblaient plus opportunes.



En avril 2015, la DAEC a demandé au Consortium d'établir un rapport de synthèse détaillé sur les investigations et mesures complémentaires devant permettre de réaliser non seulement un projet d'assainissement conforme à l'ordonnance fédérale sur les sites pollués, mais également à même de répondre aux attentes des autorités sur les objectifs d'assainissement et sur les modes d'évaluation de l'effet de l'assainissement du site. Ce rapport de synthèse a été remis à la DAEC par le Consortium en date du 30 octobre 2015.

En parallèle, et d'un point de vue technique, le suivi du fonctionnement des mesures préliminaires, ainsi que le monitoring et la surveillance de la décharge et de la Sarine, se sont poursuivis.

## 1.2 Collaborations intercantionales

### 1.2.1 Conférence des Autorités de surveillance de l'état civil (CEc)

Cette Conférence a siégé à une seule reprise en 2015. Les principaux thèmes traités ont été les suivants :

- > Information sur la plateforme informatique Infostar ;
- > Information sur le nouveau droit du nom.

Le canton de Fribourg sera le canton hôte de la Conférence annuelle 2016.

### 1.2.2 Conférence des Directeurs de l'agriculture (CDCA)

Cette Conférence a siégé à trois reprises en 2015 pour aborder notamment le thème de la politique agricole fédérale.

Par ailleurs, la Directrice IAF a été élue membre du Comité de la CDCA, le 17 septembre 2015.

### 1.2.3 Conférence suisse des Directeurs cantonaux des forêts (CDFo)

Cette Conférence a siégé à deux reprises en 2015. Les principaux thèmes traités ont été les suivants :

- > Economie forestière / Durabilité économique ;
- > Fusion de la CDFo avec la Conférence des Directeurs cantonaux de la chasse.

### 1.2.4 Conférence des Directeurs cantonaux de la chasse (CDC)

Cette Conférence a siégé à deux reprises en 2015. Les principaux thèmes traités ont été les suivants :

- > Tir obligatoire annuel pour le permis de chasse ;
- > Fusion de la CDC avec la Conférence des Directeurs cantonaux des forêts.

### 1.2.5 Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA)

Depuis 2015, la Conseillère d'Etat, directrice, siège au sein de la Conférence tripartite des agglomérations. Elle a succédé au Conseiller d'Etat, directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Cette commission s'est réunie à deux reprises en 2015.

## 1.3 Affaires contentieuses

La DIAF connaît des recours contre les décisions des services qui lui sont subordonnés, soit essentiellement des décisions prises par le Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil, le Service de l'agriculture, le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, ainsi que le Service des forêts et de la faune. Elle connaît aussi d'autres recours que la loi place dans sa compétence. Les affaires contentieuses traitées en 2015 sont les suivantes :

Genre	Traitées	En suspens
Décisions sur recours	18	22
Responsabilité civile	1	0
Récusations	14	0
Décisions de première instance ou sur opposition	4	7
Plaintes administratives	6	1
Surveillance AFC	346	0
Affaires du personnel	0	1

Genre	Traitées	En suspens
Divers	1	0

## 1.4 Législation

La liste par ordre chronologique des lois et décrets, d'une part, et des ordonnances et règlements publiés dans le Recueil officiel fribourgeois (ROF), d'autre part, dans les domaines relevant de la DIAF, est la suivante :

### 1.4.1 Lois et décrets

- > Loi du 10 février 2015 relative à la Journée du bilinguisme
- > Décret du 10 février 2015 relatif aux naturalisations
- > Loi du 18 mars 2015 modifiant la loi sur l'agriculture (canton sans OGM)
- > Décret du 18 mars 2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la construction d'un bâtiment de recherche sur le site Agroscope de Posieux
- > Loi du 20 mai 2015 relative à la fusion des communes de Corpataux-Magnedens, Farvagny, Le Glèbe, Rossens et Vuisternens-en-Ogoz
- > Loi du 20 mai 2015 relative à la fusion des communes de Courlevon, Jeuss, Lurtigen, Morat et Salvenach
- > Loi du 20 mai 2015 relative à la fusion des communes de Dondidier, Dompierre, Léchelles et Russy
- > Décret du 20 mai 2015 relatif aux naturalisations
- > Loi du 23 juin 2015 relative à la fusion des communes d'Autafond et Belfaux
- > Loi du 23 juin 2015 relative à la fusion des communes de Bas-Vully et Haut-Vully
- > Loi du 25 juin 2015 sur la médiation administrative (LMéd)
- > Décret du 9 septembre 2015 relatif aux naturalisations
- > Loi du 13 octobre 2015 relative à la fusion des communes de Surpierre et Villeneuve
- > Loi du 13 octobre 2015 relative à la fusion des communes de Bussy, Estavayer-le-Lac, Morens, Murist, Rueyres-les-Prés, Vernay et Vuissens
- > Loi du 19 novembre 2015 modifiant la loi sur les communes (vote électronique au conseil général)
- > Loi du 15 décembre 2015 modifiant la loi sur l'exercice des droits politiques (listes et certificats de capacité civique)
- > Loi du 15 décembre 2015 modifiant la loi sur les communes et la loi sur le droit de cité fribourgeois (droit de cité dans les communes fusionnées)
- > Loi du 15 décembre 2015 modifiant la loi sur l'état civil (nouvelle organisation de l'état civil)
- > Décret du 15 décembre 2015 relatif aux naturalisations
- > Loi du 16 décembre 2015 relative à la fusion des communes de Chésopelloz et Corminbœuf
- > Loi du 16 décembre 2015 relative à la fusion des communes d'Oberschrot, Plaffeien et Zumholz
- > Loi du 16 décembre 2015 relative à la fusion des communes de Barberèche, Courtepin, Villarepos et Wallenried
- > Loi du 16 décembre 2015 relative à la fusion des communes de Châbles et Cheyres
- > Décret du 16 décembre 2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour le subventionnement de mesures de protection contre les dangers naturels de la ligne CFF Berne–Fribourg, secteur Flamatt

### 1.4.2 Ordonnances et règlements (éventuellement ordonnances, arrêtés et règlements)

- > Ordonnance DIAF du 14 janvier 2015 fixant le statut des membres de l'équipe d'intervention en cas d'épizootie
- > Ordonnance DIAF du 15 janvier 2015 prolongeant la chasse du sanglier
- > Ordonnance du 20 janvier 2015 modifiant le règlement concernant l'examen d'aptitude pour chasseurs
- > Ordonnance DIAF du 21 janvier 2015 modifiant l'ordonnance concernant les épreuves et les conditions de réussite de l'examen d'aptitude pour chasseurs
- > Ordonnance DIAF du 4 février 2015 instituant des mesures de lutte contre le capricorne asiatique
- > Ordonnance du 3 mars 2015 sur les conditions d'estivage
- > Ordonnance du 16 mars 2015 modifiant l'ordonnance désignant les unités administratives des Directions du Conseil d'Etat et de la Chancellerie d'Etat

- > Ordonnance du 24 mars 2015 fixant, pour la période annuelle d'assurance, les primes dues à Sanima et les montants maximaux de la valeur estimative des espèces assurées
- > Ordonnance du 27 mai 2015 modifiant le règlement d'exécution de la loi sur les communes
- > Ordonnance du 30 juin 2015 modifiant le règlement sur l'exercice de la chasse, le règlement sur la détention des chiens et le règlement concernant l'exercice de la pêche concédé par permis (amendes d'ordre)
- > Ordonnance du 30 juin 2015 modifiant l'ordonnance sur l'exercice de la chasse en 2012, 2013 et 2014
- > Ordonnance DIAF du 1er juillet 2015 modifiant l'ordonnance sur la vigne et le vin
- > Ordonnance du 25 août 2015 concernant la réserve forestière Petite-Sarine, sur le territoire des communes d'Arconciel, de Rossens et de Treyvaux
- > Ordonnance du 22 septembre 2015 modifiant le règlement sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (délimitation des arrondissements forestiers)
- > Règlement du 11 juin 2015 d'exécution du concordat sur la pêche dans le lac de Morat en 2016, 2017 et 2018
- > Ordonnance du 29 septembre 2015 sur la péréquation financière intercommunale pour l'année 2016 (OPFI 2016)
- > Règlement du 12 octobre 2015 concernant l'exercice de la pêche concédé par permis en 2016, 2017 et 2018 (RPêche)
- > Ordonnance du 12 octobre 2015 fixant les conditions de mise aux enchères et d'affermage des lots de pêche pour la période 2016–2021 (OAff)
- > Ordonnance du 12 octobre 2015 déterminant les cours d'eau affectés à l'élevage pour la période 2016–2021 (OElevage)
- > Ordonnance DIAF du 2 novembre 2015 concernant les cours d'eau mis à la disposition de sociétés de pêche pour l'élevage durant les années 2016–2021
- > Règlement du 11 juin 2015 d'exécution du concordat sur la pêche dans le lac de Neuchâtel en 2016, 2017 et 2018
- > Ordonnance du 24 novembre 2015 indiquant les noms des communes et leur rattachement aux districts administratifs (ONCD)
- > Ordonnance DIAF du 11 décembre 2015 prolongeant la chasse du sanglier

## 1.5 Entités rattachées au secrétariat général

### 1.5.1 Conseil des jeunes

Conformément à la loi du 12 mai 2006 sur l'enfance et la jeunesse, la DIAF assume le suivi administratif du Conseil des jeunes (CJ) du canton de Fribourg. Depuis la création du SAINEC le 1<sup>er</sup> avril 2015, le Conseil des jeunes lui a été rattaché (voir infra, 2.2.1.4)

### 1.5.2 Autorité foncière cantonale

Président: Henri Nuoffer

#### 1.5.2.1 Missions

L'Autorité foncière cantonale (AFC) est chargée d'appliquer, en qualité d'autorité administrative de première instance, la loi fédérale sur le droit foncier rural du 4 octobre 1991 (LDFR). En outre, conformément aux compétences qui lui sont assignées par la loi du 24 février 1987 d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA), elle est chargée de traiter les requêtes portant sur la durée du bail, sur la détermination du fermage licite, sur l'autorisation d'affermage par parcelles d'entreprises agricoles, ainsi que sur les oppositions au fermage de baux à ferme agricoles.

#### 1.5.2.2 Activités

Les dossiers soumis à l'AFC ont été traités lors de 13 (13) séances plénières avec 123 (146) décisions en séance et de séances hebdomadaires avec effectif restreint conduisant à 526 (561) décisions par voie présidentielle.

#### **Droit foncier rural (LDFR)**

L'AFC a enregistré 458 (482) dossiers dont:

- > 266 (280) se rapportent à des autorisations de partage matériel (art. 58 al. 1 LDFR), de morcellement (art. 58 al. 2 LDFR), d'acquisition d'entreprises ou d'immeubles agricoles (art. 60 LDFR);
- > 76 (91) portant sur l'assujettissement au droit foncier rural d'immeubles situés en zone agricole;
- > 62 (64) portant sur la fixation du prix licite (art. 66 LDFR);
- > 10 (5) portant sur une autorisation de dépassement de la charge maximale (art. 76 al. 2 LDFR);
- > 44 (42) portant sur la constatation de l'entreprise agricole (art. 7 LDFR).

### **Bail à ferme agricole (LBFA)**

L'AFC a enregistré 50 (47) dossiers dont:

- > 12 (14) portant sur la durée de bail;
- > 12 (8) portant sur la détermination du fermage licite;
- > 4 (4) affermages par parcelles d'entreprises agricoles;
- > 22 (21) approbations de fermage d'entreprises agricoles;
- > 0 (10) dossier d'opposition au fermage de baux à ferme formulées par le Service de l'agriculture;
- > En outre, 3 (4) décisions ont fait l'objet d'un recours au Tribunal cantonal.

### **1.5.3 Administration des vignobles de l'Etat**

#### **1.5.3.1 Missions et événements particuliers**

L'Administration des vignobles de l'Etat de Fribourg (AVE) est chargée de la gestion technique, commerciale et administrative des deux domaines viticoles de l'Etat de Fribourg, le Domaine des Faverges en Lavaux et le Vignoble de l'Etat de Fribourg ainsi que le Domaine du Château de Mur au Vully. Elle est rattachée à la DIAF.

Après deux ans en période de reconversion, le Domaine des Faverges a obtenu le label Bio Suisse pour les 6,6 hectares du domaine cultivés selon des méthodes biologiques.

Le Conseil d'Etat a décidé de résilier le contrat de bail portant sur le vignoble du Château de Mur (3,3ha) avec effet au 31 décembre 2017. Pour exploiter les vignes en propriété de l'Etat (2,2ha), le Conseil d'Etat favorise un partenariat avec la Bourgeoisie de Morat, propriétaire du Domaine Cru de l'Hôpital. Des négociations auront lieu en 2016.

#### **1.5.3.2 Situation des ventes**

Les ventes ont connu une diminution par rapport à l'année précédente. Elle s'explique d'une part par le manque de vin au Vully et d'autre part, par la concurrence accrue sur le marché du vin. Des efforts devront être faits pour maintenir les parts de marché. Le développement de la gamme des spécialités et la reconversion en bio devront être encore mieux valorisés.

Au cours de l'année écoulée, le Vase N°1 a obtenu une médaille d'argent au Mondial du Chasselas.

#### **1.5.3.3 Résultats des vendanges des deux domaines**

La sécheresse a restreint la récolte au Domaine des Faverges. Cette diminution est accentuée par l'épisode de grêle subi l'année précédente. Le vignoble du Vully a mieux supporté les conditions climatiques rigoureuses de l'été, cependant la quantité est à nouveau en dessous d'une année normale. Par contre, la qualité est sur les deux domaines extraordinaire avec des degrés Oechsle bien supérieurs aux années précédentes.

<b>Faverges : 15.5 ha dont 6.6 ha en bourgeon Bio Suisse (litres)</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Domaine des Faverges - Chasselas	42 850	52 180	59 640	85 600
Domaine des Faverges – Ass. Rouge	17 000	17 000	26 000	40 870
- Spécialités	5 700	3 650	3 200	3 560

Vully : 2.2 ha Etat de Fribourg et 3.3 ha Château de Mur (litres)	2015	2014	2013	2012
Etat de Fribourg Chasselas	11 100	9 350	7 050	11 450
Château de Mur Chasselas	11 650	10 650	9 450	17 700
Etat de Fribourg rouge	4 850	4 100	4 100	5 200
Château de Mur rouge	7 250	6 750	6 950	9 450

## 2 Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC)

Chef de service : Christophe Maillard

### 2.1 Introduction

Au 1<sup>er</sup> avril 2015, en accord avec le Conseil d'Etat, la Direction a créé un nouveau service, le Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC). Ce service est issu de la fusion du Service de l'état civil et des naturalisations (SECiN) avec le secteur des institutions et affaires juridiques du secrétariat général de la DIAF (IJur).

M. Christophe Maillard, chef de service, Mme Anne-Laure Seitert, adjointe au chef de service et M. Jean-Pierre Coussa, conseiller juridique, composent la nouvelle direction du SAINEC.

### 2.2 Activités

#### 2.2.1 Domaine des affaires institutionnelles et juridiques

Le domaine des affaires institutionnelles regroupe principalement la conduite et la réalisation des aspects législatifs des droits politiques, les relations Eglises-Etat, la politique des langues (mise en œuvre du bilinguisme), l'appui au Conseil des jeunes et la réalisation de projets de nature institutionnelle qui ne relèvent pas d'une autre Direction (p. ex : la mise en œuvre de l'art 119 CSt – Médiation administrative – ou l'établissement d'un projet législatif en matière de gouvernance publique).

Sous l'angle des affaires juridiques, l'essentiel des dossiers est traité par le SAINEC sur délégation du Secrétariat général de la DIAF. Il s'agit par exemple des dossiers d'opposition et de recours hiérarchiques déposés à l'encontre de décisions d'autres unités de la DIAF (cf. ch. 1.3), de la surveillance de l'Autorité foncière cantonale (cf. ch. 1.5.2), du pilotage et de l'élaboration de projets de loi dans nombre de domaines de compétences de la DIAF ainsi que, notamment, la rédaction de prises de position dans le cadre de consultations de nature politique afférentes à la DIAF.

##### 2.2.1.1 Rapports entre l'Etat et les Eglises

La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) a rencontré une délégation de l'Union des associations des musulmans du canton de Fribourg (UAMF) qui cherche un lieu d'inhumation respectant le rite musulman pour les personnes de confession musulmane domiciliées dans le canton. Comme il s'agit essentiellement d'une compétence communale, la DIAF est intervenue en tant qu'intermédiaire auprès des grandes communes susceptibles d'accueillir un tel lieu d'inhumation spécifique. La Conseillère d'Etat, directrice, a reçu une délégation de l'association nouvellement créée Frislam qui souhaitait se présenter. Elle a insisté sur la nécessité d'œuvrer à l'intégration des jeunes musulmans dans la société fribourgeoise, particulièrement des jeunes filles.

La Commission cantonale sur les questions d'aumônerie travaille à un rapport sur la question de « l'assistance spirituelle » musulmane auprès des écoles, des hôpitaux et des prisons. Dans le canton de Fribourg, seules les Eglises reconnues peuvent avoir des aumôniers, raison pour laquelle la commission étudie une manière d'apporter plutôt une « assistance spirituelle » aux musulmans.

### 2.2.1.2 Droits politiques

Le SAINEC a traité les principaux dossiers suivants en matière de droits politiques :

- > Poursuite des travaux de révision du règlement sur l'exercice des droits politiques ;
- > Rédaction et finalisation du projet de décret concernant la validité de l'initiative constitutionnelle « Transparence du financement de la politique » ;
- > Poursuite des travaux préparatoires en lien avec la révision de la loi sur la participation de l'Etat aux frais de campagne électorale.

### 2.2.1.3 Lois diverses

- > Adoption par le Grand Conseil de la loi sur la médiation administrative ;
- > Adoption par le Grand Conseil des projets de lois modifiant des dispositions diverses dans les domaines relevant des institutions (droit de cité dans les communes fusionnées, nouvelle organisation de l'état civil, listes et certificats de capacité civique) ;
- > Elaboration et mise en consultation d'un avant-projet de loi d'application de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LALDFR) – révision totale de la loi actuelle.

### 2.2.1.4 Conseil des Jeunes

Le Conseil des Jeunes, sous la présidence d'Anthéa Chavannes, s'est beaucoup investi dans l'action 72h du 10 au 13 septembre 2015. Au cours de ces trois jours, les membres du CJ se sont relayés pour faire le tour du canton en s'arrêtant dans chaque chef-lieu de district afin de récolter des signatures en faveur de l'augmentation des bus de nuit accessibles aux jeunes pendant les week-ends. La pétition du CJ a réuni ainsi quelque 2000 signatures qui ont été remises à l'Association des communes fribourgeoises en novembre. Le CJ a aussi participé régulièrement aux cérémonies de naturalisations. Il a aussi préparé et distribué la brochure Info-Votations à l'intention des jeunes lors des différentes votations.

## 2.2.2 Domaine de l'état civil

Les travaux visant à la réorganisation totale de l'état civil et de sa surveillance ont abouti par l'adoption par le Grand Conseil, en décembre 2015, de la loi modifiant des dispositions diverses dans les domaines relevant des institutions (droit de cité dans les communes fusionnées, nouvelle organisation de l'état civil, listes et certificats de capacité civique).

Les travaux de mise en œuvre de ces lois, qui entreront en vigueur de manière échelonnée dès 2016, sont prévus pour l'entier de l'année 2016. Dans le courant de l'année 2015 toutefois, en parallèle aux travaux législatifs, le personnel du SAINEC a conduit des travaux préparatoires en vue de l'adoption par le Grand Conseil de la loi précitée. Dans le même sens, la personne appelée à diriger l'Office cantonal de l'état civil a été choisie en automne 2015.

### 2.2.2.1 Actes des services centraux

<b>Documents d'état civil se rapportant à l'étranger</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Transcriptions d'actes provenant de l'étranger (art. 23 de l'ordonnance fédérale sur l'état civil du 28 avril 2006, ci-après OEC)	2 385	1 533
Transmission à l'étranger d'actes relatifs à des faits d'état civil survenus dans le canton et concernant des ressortissants étrangers (art. 54 OEC)	85	109
Transmission au service de la population et des migrants d'actes relatifs à des faits d'état civil survenus dans le canton et concernant des ressortissants étrangers (art. 28 du règlement d'exécution de la loi sur l'état civil)	2 211	2 357
Transmission à l'Office fédéral de l'état civil de documents d'état civil de ressortissants suisses domiciliés à l'étranger	16	24

<b>Mariages</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Examen de dossiers de procédure de mariage d'étrangers (art. 16 OEC)	312	332

<b>Mariages</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Dossier de procédure de mariages retirés	1	8

<b>Partenariats</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Examen de dossiers de procédure de partenariats enregistrés	11	11
Dossier de procédure de partenariat retiré		

<b>Reconnaisances</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Examen de dossiers de reconnaissances d'enfant (art. 11 et 16 OEC)	82	52

<b>Changements d'état civil</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Rectifications, radiations et compléments dans les registres spéciaux et des familles (art. 43 CC et 29 OEC)	41	64
Instructions diverses relatives au Service de l'état civil	90	72
Traitement des dossiers d'adoption		
Prononcées par la DIAF	13	26
Demandes retirées	0	2
Changements de nom de famille et de prénoms (art. 30 CC)		
Accordés par la SAINEC	251	328
Demandes retirées	5	14

<b>Droits de cité</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
-----------------------	-------------	-------------

En application de la loi fédérale du 29 septembre 1952 sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse (ci-après LN) et de la loi du 15 novembre 1996 sur le droit de cité fribourgeois (ci-après LDCF), les dossiers suivants ont été traités, sous l'angle des contrôles d'état civil (vérification de documents et d'identité, établissement des liens de filiations):

Contrôle des données d'état civil pour les réintégrations dans le droit de cité suisse et fribourgeois		
Selon art. 21, 23 et 58 LN	12	4
Selon art. 21 LDCF	8	5
Naturalisations ordinaires (art. 13 LN)	631	655
Naturalisations facilitées (art. 27, 28 et 29 LN)	495	479
Naturalisations facilitées (art. 31a et 31 b LN)	20	9
Naturalisations facilitées (art. 58a et 58c LN)	108	134
Conservations du droit de cité fribourgeois suite à la naturalisation dans un autre canton (art. 27 LDCF)	6	2
Pertes du droit de cité suisse (art. 10 et 42 LN)	3	1
Libérations du droit de cité fribourgeois (art. 28 et 29 LDCF)	19	19
Libérations du droit de cité de communes fribourgeoises (art. 39 LDCF)	7	9

<b>Divers</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Autorisations d'obtenir des renseignements d'état civil à but généalogique (art. 59 OEC)	60	57
Recherche d'un membre de la famille	11	12



### 2.2.2.2 Offices décentralisés de l'état civil

En 2015, les offices décentralisés de l'état civil ont procédé à l'enregistrement de:

	2015	2014
naissances	2 483	2 427
reconnaissances	887	848
mariages	1 236	1 304
décès	1 894	1 911
divorces	592	555
partenariats	16	17
Dissolutions du partenariat	2	3
Déclaration de nom	342	430
Déclaration d'absence	1	0
Changement de sexe	2	0

### 2.2.3 Domaine des naturalisations

Durant l'année 2015, le secteur des naturalisations a enregistré 1572 (1597) nouveaux dossiers, toutes procédures confondues.

#### 2.2.3.1 Naturalisations ordinaires

Le Grand Conseil s'est prononcé sur 322 (481) demandes de naturalisation ordinaire qui se répartissent comme suit:

Pays d'origine	Dossiers	Pays d'origine	Dossiers
Algérie	1	Kosovo	57
Allemagne	43	Luxembourg	1
Angola	7	Macédoine	13
Belgique	5	Madagascar	1
Bosnie et Herzégovine	28	Maroc	9
Brésil	2	Pérou	3
Cameroun	1	Pologne	7
Cap-Vert	3	Portugal	114
Chili	3	République démocratique du Congo	5
Chine	1	Roumanie	13
Colombie	2	Russie	4
Costa Rica	1	Rwanda	1
Croatie	1	Serbie	18
Equateur	5	Slovénie	2
Espagne	15	Somalie	4
Ethiopie	9	Sri Lanka	4
France	105	Suède	1
Grande-Bretagne	12	Syrie	1
Grèce	4	Tchad	3
Haïti	1	Tunisie	5
Irak	4	Turquie	41
Italie	40	Ukraine	2
Jamaïque	1	Vietnam	4
Japon	1		

Parmi ces 322 (481) dossiers de naturalisation ordinaire, 144 (265) personnes concernent des étrangers de la deuxième génération.



---

Ainsi, avec les membres de leur famille compris dans la naturalisation, 608 (881) personnes ont été naturalisées fribourgeoises, soit 322 (481) ressortissant(e)s étranger(ères) avec 94 (162) conjoints étrangers et 192 (238) enfants étrangers.

#### 2.2.3.2 Cérémonies d'engagement des nouveaux naturalisés

En 2015, le Service a organisé 4 cérémonies officielles lors desquelles les nouveaux citoyens suisses et fribourgeois ont pris l'engagement, devant un représentant du Conseil d'Etat, d'être fidèles aux Constitutions fédérale et cantonale.

Ces cérémonies ont eu lieu le

- > 21 janvier 2015 au Bicubic à Romont ;
- > 25 mars 2015 au CO de la Gruyère à Bulle ;
- > 24 juin 2015 à la salle Joseph Deiss de l'Université de Fribourg ;
- > 14 octobre 2015 à La Prillaz à Estavayer-le-Lac.

#### 2.2.3.3 Droit de cité cantonal

Outre l'octroi par le Grand Conseil du droit de cité fribourgeois à 11 (6) Confédérés, le Conseil d'Etat a prononcé 8 (7) réintégrations de Confédérés dans le droit de cité fribourgeois et 19 (19) libérations du droit de cité fribourgeois.

#### 2.2.3.4 Naturalisations facilitées

En application de la loi fédérale sur la nationalité (LN), l'Office fédéral des migrations a traité 624 (618) demandes de naturalisations facilitées, dont 546 (504) fribourgeois, après préavis de la DIAF. Ces procédures de naturalisation se répartissent comme suit:

507 (507) demandes de naturalisation du conjoint étranger d'une Suissesse ou de l'épouse étrangère d'un Suisse (art. 27 et 28 LN).

117 (111) demandes de naturalisation facilitées d'enfants étrangers nés avant 1985 de l'union d'une Suissesse par filiation mariée à un étranger (art. 58a et 58c LN) ou qui n'ont pu être compris dans la naturalisation de l'un de ses parents (art. 31a et 31b LN).

#### 2.2.3.5 Réintégrations

8 (4) anciens ressortissants suisses et fribourgeois ont été réintégrés dans la nationalité suisse et dans le droit de cité fribourgeois par décision du Secrétariat d'Etat aux migrations.

#### 2.2.3.6 Révocations

4 (9) annulations de naturalisation facilitée ont été prononcées par le Secrétariat d'Etat aux migrations suite à la dénonciation par le canton.

11 (6) cas pour usage abusif de la législation et institution du mariage ont été dénoncés au Secrétariat d'Etat aux migrations.

---

## 3 Service des communes (SCom)

---

Chef de service : Gérald Mutrux

### 3.1 Activités

#### 3.1.1 Travaux législatifs

Le Service a mené plusieurs travaux législatifs, à savoir :

- > l'ordonnance du 29 septembre 2015 sur la péréquation financière intercommunale qui met en œuvre la loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI) pour l'année 2016. Les nouveaux paramètres font l'objet d'une annexe à cette ordonnance ;
- > l'élaboration d'une nouvelle loi sur les finances communales introduisant le nouveau modèle de compte harmonisé (MCH2) pour les communes fribourgeoises ; un comité de pilotage a été institué avec mission d'examiner les recommandations de la Conférence des Directeurs des finances relatives à MCH2 et les propositions du groupe de projet (GP MCH2) et d'élaborer un avant-projet de loi et d'un rapport explicatif à mettre en consultation ;
- > la loi sur les communes a été modifiée par la loi du 19 novembre 2015 (ROF 2015\_117) ; en outre, plusieurs autres lois comportaient des modifications de la loi sur les communes dans leurs dispositions modificatrices ;
- > le Service a été sollicité pour collaborer à divers projets de loi menés par d'autres entités et sur une base informelle, mais nécessitant néanmoins des ressources en temps et en personnel parfois considérables.

#### 3.1.2 Examen des comptes/budgets et contrôle de l'endettement

Le Service a contrôlé la régularité des budgets, des comptes et de leur équilibre financier pour l'ensemble des communes, associations de communes et établissements communaux. Il a établi pour toutes les communes, associations de communes et établissements communaux, la limite de l'endettement légal. Cette limite est fondée sur la somme des autorisations de financement délivrées tenant compte des obligations d'amortissements prescrits par la loi sur les communes. Le contrôle de la limite de l'endettement légal a été mis à jour sur la base des bilans établis au 31 décembre 2014.

#### 3.1.3 Etablissement de la situation financière des communes

Le Service a établi, pour l'ensemble des comptes communaux, le bénéfice effectif moyen, la capacité d'investissement et les indicateurs financiers usuels. Il a également été sollicité à de nombreuses reprises afin de conseiller les communes sur la base des résultats des analyses financières, des indicateurs, du contrôle légal de l'endettement, de l'analyse budgétaire et de l'examen des comptes.

#### 3.1.4 Calcul de la péréquation financière intercommunale

Le Service a procédé au décompte définitif de la péréquation financière intercommunale 2015, déterminant les montants à payer par les communes contributrices et les montants à recevoir pour les communes bénéficiaires dans l'instrument des ressources, ainsi que les montants à recevoir pour toutes les communes dans l'instrument des besoins.

Il a calculé les indices du potentiel fiscal (péréquation des ressources) et les indices synthétiques des besoins (péréquation des besoins) des 150 communes (état au 1<sup>er</sup> janvier 2016), ainsi que les montants pour les communes contributrices ou bénéficiaires des ressources et les montants pour toutes les communes bénéficiaires des besoins.

Les travaux pour la première évaluation du système de péréquation financière sont en cours. Le groupe de travail accompagnant les travaux de la première évaluation de la péréquation financière intercommunale (GT Evaluation péréquation) a établi son rapport qui sera transmis au Conseil d'Etat.

### 3.1.5 Autorisations de financement

Le Service a octroyé 147 autorisations de dépenses financées par emprunt en augmentation de la limite de crédit, de cautionnement et de changement d'affectation des fonds spéciaux.

### 3.1.6 Contrôle des coefficients communaux

Le Service a enregistré les communications relatives à des changements de coefficients communaux et les a communiquées à l'intention des destinataires concernés. Le cas échéant, il a également préparé les projets d'arrêté du Conseil d'Etat approuvant ou abrogeant les coefficients d'impôt supérieurs à 100 % de l'impôt cantonal de base.

### 3.1.7 Etablissement de statistiques

Les tableaux statistiques sont publiés dans l'Annuaire statistique du canton de Fribourg. D'autres statistiques sont établies pour des besoins particuliers et sur demande des services de l'Administration cantonale et de la Confédération. Certaines données statistiques sont par ailleurs disponibles sur le site Internet du Service.

### 3.1.8 Examen des statuts d'associations de communes

Le Service a contrôlé la conformité de 8 statuts d'associations de communes au droit cantonal et fédéral. Il a préparé à cet égard les demandes d'approbation adressées aux autorités compétentes.

### 3.1.9 Examen et préavis de règlements communaux

Le Service a préavisé, à l'intention des Directions compétentes, 123 règlements communaux. Il a ainsi procédé à l'examen préalable desdits règlements communaux puis à l'examen final. Il a également préparé les décisions d'approbation pour les règlements qui relèvent de la compétence de la DIAF.

### 3.1.10 Elaboration de formulaires de révision

Le Service met à disposition les formulaires suivants : « Contrôle périodique des valeurs au bilan » et « Vérification des comptes pour les organes externes ». Ces formulaires sont régulièrement mis à jour.

### 3.1.11 Avis juridiques

Le Service a également été sollicité à de nombreuses reprises, tant par les communes que par les préfetures ou les services de l'Administration cantonale, pour fournir un avis sur l'interprétation de certaines dispositions de la législation sur les communes.

### 3.1.12 Cours de formation

Les travaux relatifs à la formation francophone intercantonale BE-NE-JU-FR-VD-GE-VS des secrétaires et caissiers communaux se sont poursuivis en 2015. Le cinquième cycle de formation a induit un changement de nom compte tenu du fait que la formation englobe désormais tous les cantons romands : elle s'appelle ainsi « Formation romande des cadres communaux FR2C ». La branche du droit communal comprise dans le module 2 est quant à elle dispensée par un enseignement commun pour les généralités et des enseignements spécialisés pour les particularités cantonales.

## 3.2 Commissions et groupes de travail

- > Comité et secrétariat de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales ;
- > Comité de projet de la révision du plan directeur cantonal ;
- > Comité de pilotage chargé d'accompagner les travaux de mise en œuvre du modèle comptable harmonisé pour les collectivités publiques locales et de l'élaboration de la loi sur les finances communales (CoPil MCH2) ;
- > Commission de coordination des examens périodiques de subventions ;
- > Commission des constructions scolaires ;
- > Commission chargée de la formation et du perfectionnement du personnel administratif des communes de la Singine et du Lac ;
- > Commission relative aux exigences normatives imposées par l'Etat aux communes ;
- > Groupe d'accompagnement de l'unité « Politiques locales » de l'Institut de Hautes Etudes en administration publique ;

- > Groupe de travail accompagnant les travaux de la première évaluation de la péréquation financière intercommunale (GT Evaluation péréquation) ;
- > Groupe de travail « Agglomération-fusions » ;
- > Groupe de travail « Frais d'investissement et frais financiers des EMS – Fiffine » ;
- > Groupe de coordination intercantonale MCH2 ;
- > Groupe de travail chargé d'élaborer un avant-projet de loi révisant la loi sur l'exercice des droits politiques et la loi sur les communes ;
- > Groupe de pilotage du projet de révision de la loi sur la prophylaxie et les soins dentaires scolaires ;
- > Groupe de projet DETTEC, Désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes ;
- > Organe paritaire pour l'étude du financement des centres de renfort – FriFire CR.

## 4 Service de l'agriculture (SAgri)

Chef de service : Pascal Krayenbuhl

Le Service de l'agriculture (SAgri) est chargé d'appliquer les mesures de politique agricole fédérale et cantonale. Il administre les paiements directs et soutient l'agriculture fribourgeoise en encourageant les améliorations structurelles, la promotion des produits, de l'élevage et de la viticulture ainsi que les mesures environnementales, paysagères et d'accompagnement social. Il veille à la protection des sols agricoles et collabore à l'application du droit sur le bail à ferme agricole.

### 4.1 Paiements directs et mesures environnementales

#### 4.1.1 Paiements directs

Le Service est chargé de la gestion des paiements directs fédéraux et des contributions cantonales spécifiques. En 2014, l'Ordonnance sur les paiements directs a été révisée dans son intégralité. En 2015, 2558 exploitations agricoles, ainsi que 547 exploitations d'estivage ont bénéficié de ces contributions.

Le tableau suivant présente les contributions versées en 2015.

Genre de contributions	Parts versées par le canton en milliers de Fr.	Parts versées par la Confédération en milliers de Fr.	Contributions totales en milliers de Fr.
Contribution au paysage cultivé		28 437	28 437
Contribution à la sécurité de l'approvisionnement		80 615	80 615
Contribution à la biodiversité	501	18 707	19 208
Contribution à la qualité du paysage	1 223	11 005	12 228
Contribution au système de production		35 433	35 433
Contribution à l'efficacité des ressources		1 749	1 749
Contribution à la transition		13 357	13 357
Total paiements directs	1 724	189 303	191 027
Contributions aux cultures particulières		4 513	4 513
Contributions pour la protection des eaux	110	409	519
Contributions cantonales à	210		210

Genre de contributions	Parts versées par le canton en milliers de Fr.	Parts versées par la Confédération en milliers de Fr.	Contributions totales en milliers de Fr.
l'estivage			
Total des contributions	2 044	194 225	196 269

Les contributions cantonales d'estivage sont allouées en vue d'encourager la mise en valeur de la production fromagère dans la région d'estivage. Le montant versé pour l'année 2015 a été de 210 000 francs. Il a été réparti entre 53 bénéficiaires, selon le volume des productions engendré sur chaque site d'estivage et destiné à la commercialisation. Pour 2015, le volume total est de 3 191 982 kg de lait, ce qui représente environ 6,6 centimes par kilo de lait.

Le projet d'actualisation de la couverture du sol, respectivement de la surface agricole utile, est en phase finale. Les communes du Flon (secteurs Porsel et Bouloz) et du Châtelard ont été contrôlées et les plans mis en consultation en 2015.

#### 4.1.2 Reconnaissance des exploitations

En 2015, 100 décisions de reconnaissance ou de révocation ont été prises. 29 communautés complètes ont été formées pour 24 dissoutes et 19 communautés partielles formées pour 23 dissoutes ainsi que 5 nouvelles exploitations simples reconnues.

#### 4.1.3 Protection de l'environnement, de la nature et du paysage

##### 4.1.3.1 Protection de la nature: biodiversité et mise en réseau

En application de l'ordonnance fédérale sur les paiements directs, 1303 exploitations ont bénéficié de subventions à titre de la biodiversité de qualité 2 pour un montant total de 3 369 219 francs. 1559 exploitations ont bénéficié d'une contribution de 4 985 704 francs pour le volet de mise en réseau des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB). 4 nouveaux projets de mise en réseau ont été reconnus en 2015. Le nombre total de réseaux est de 52. Le financement pour les réseaux écologiques est à la charge à 90% de la Confédération et à 10% du canton.

##### 4.1.3.2 Protection de l'eau

En application du règlement du 21 juin 2011 sur les eaux (RCEaux), le Service a versé des indemnités à la surface pour 64 agriculteurs exploitant des terres situées dans les projets suivants: Avry, Neyruz, Middel, Courgevaux, Féigny, Domdidier, Lurtigen et Gurmels. Le montant total des subventions versées pour les projets nitrates s'élève à 518 762 francs. La part cantonale des indemnités versées (21 % du total) s'élève à 109 761 francs répartis à parts égales entre le canton et les propriétaires des captages, le solde étant à charge de la Confédération.

##### 4.1.3.3 Protection de l'air

Le programme FRIAMMON est arrivé à échéance en 2014. Un programme similaire a été repris par la PA 14-17 comme « Programme d'efficience des ressources ».

##### 4.1.3.4 Protection des sols

**Préavis sol.** Conformément à l'ordonnance du 20 août 2002 sur la protection des sols, le Service a préavisé 200 demandes de permis de construire en zone agricole relatives à des travaux ayant un impact qualitatif ou quantitatif sur le sol.

##### 4.1.3.5 Qualité du paysage

En 2015, les projets «Gruyère-Veveyse», «Glâne-Sarine-Lac» et «Sense-See» ainsi que l'agrandissement du projet « Vallées de l'Intyamon et de la Jogne » - sur la commune de Jaun - ont été acceptés par l'Office fédéral de l'agriculture. Ainsi, l'ensemble du territoire est couvert par des projets de qualité du paysage. Toutes les exploitations fribourgeoises ont la possibilité de choisir selon le catalogue de mesures proposées et d'adhérer à un projet. 2052 exploitations et 538 exploitations d'estivage participent à ce programme pour un montant global de 12 228 081 francs, dont 10 % sont à la charge du canton.

## 4.2 Aides structurelles

### 4.2.1 Subventions à «fonds perdu»

#### 4.2.1.1 Subventions ordinaires

##### Améliorations foncières (subventions ordinaires)

Les contributions pour les améliorations foncières (AF) sont des aides pour l'amélioration des structures agricoles telles que remaniements parcellaires, chemins, assainissements de terrain, remises à ciel ouvert de ruisseaux, irrigations, adductions d'eau et raccordements électriques. Les améliorations foncières bénéficient de subventions cantonales et fédérales.

##### Bâtiments ruraux (subventions ordinaires)

Les contributions pour les bâtiments ruraux sont des aides pour la construction ou la transformation de bâtiments d'exploitation, de laiteries ou de bâtiments d'alpage. Les bâtiments ruraux bénéficient de subventions cantonales et fédérales. A relever que les bâtiments en zone de plaine ne bénéficient que d'une subvention cantonale.

##### **Subventions ordinaires versées en 2015**

	Subventions cantonales Fr.	Subventions fédérales Fr.	Total Fr.
Améliorations foncières	5 191 763	5 184 429	10 376 192
Bâtiments ruraux	3 406 000	2 994 400	6 400 400
Total versé en 2015	8 597 763	8 178 829	16 776 592

Le montant total des travaux soutenus par les subventions ordinaires représente environ 50 millions de francs.

#### 4.2.1.2 Subventions du Fonds des améliorations foncières (Fonds des AF)

Le Fonds des AF est un fonds cantonal. Il est utilisé pour subventionner des entreprises d'améliorations foncières agricoles d'un coût peu élevé et permet notamment de participer au financement d'études dans le domaine du génie rural et des bâtiments ruraux. Les contributions du Fonds des AF sont des aides pour l'amélioration des structures agricoles telles que groupements volontaires de parcelles, chemins, assainissements de terrains, adductions d'eau, raccordements électriques, irrigations, ruraux et bâtiments alpestres. A noter que les travaux subventionnés à l'aide du Fonds des AF ne bénéficient pas de subventions fédérales.

---

<b>Subventions du Fonds des AF versées en 2015</b>	<b>Fr. 697 380</b>
--	--------------------

---

Le montant total des travaux soutenus par le Fonds des AF représente environ 3 millions de francs.

#### 4.2.2 Crédits d'investissements

Il s'agit de prêts financés par la Confédération dont la gestion est déléguée au canton.

---

<b>Prêts accordés en 2015 en faveur des personnes physiques</b>	<b>Fr. 25 087 000</b>
---	-----------------------

---

Il s'agit de prêts essentiellement accordés pour des aides initiales, constructions et transformations de maisons d'habitation, de bâtiments d'exploitation, de constructions de poulaillers, d'achats d'exploitation par le fermier, de diversifications et petites entreprises artisanales.

---

<b>Prêts accordés en 2015 en faveur des personnes morales</b>	<b>Fr. 5 818 400</b>
---	----------------------

---

Il s'agit de prêts accordés pour des constructions et transformations de laiteries ainsi que d'ouvrages en faveur des communes et syndicats.

Le total des prêts accordés par les crédits d'investissements en 2015 s'élève à 30 905 400 francs.

#### 4.2.3 Aide aux exploitations paysannes

Il s'agit de prêts financés à part égale par la Confédération et par le canton dont la gestion est déléguée au canton.

Prêts en 2015

<b>Buts</b>	<b>Montants Fr.</b>
Conversions de dettes existantes	220 000
Aides destinées à surmonter des difficultés financières exceptionnelles	580 000
<b>Total 2015</b>	<b>800 000</b>

#### 4.2.4 Fonds rural cantonal

Il s'agit de prêts financés par le canton, par le biais du Fonds rural cantonal.

<b>Prêts accordés en 2015 en faveur des personnes physiques</b>	<b>Fr. 3 502 000</b>
---	----------------------

Il s'agit de prêts accordés pour des travaux de constructions/rénovations diverses (habitations et bâtiments d'exploitation), des achats de terres et domaines, des entreprises de mise en valeur, des chemins alpestres et des mesures de diversification.

<b>Prêts accordés en 2015 en faveur des personnes morales</b>	<b>Fr. –</b>
---	--------------

Le total des prêts accordés par le Fonds rural cantonal en 2015 s'élève à 3 502 000 francs.

### 4.3 Aménagement du territoire

Le Service préavise les demandes de permis de construire en zone agricole et celles concernant les immeubles ayant fait l'objet d'améliorations structurelles. L'examen des dossiers de plans d'aménagement consiste à évaluer l'impact des modifications proposées sur l'agriculture.

Les dossiers suivants ont été préavisés durant l'année 2015:

- > 436 demandes d'autorisation de construire relatives à de nouvelles constructions ou modifications de ruraux, transformations d'habitations, hangars, poulaillers, serres, tunnels en matière plastique, fermes de colonisation, chalets d'alpage, installations de biogaz et constructions liées aux activités accessoires non agricoles;
- > 191 demandes émanant directement d'agriculteurs ou de communes, relatives au calcul des unités de logement ou à diverses installations agricoles;
- > 118 dossiers de révision ou de modification de plans d'aménagement locaux, d'examen préalable ou d'examen final, d'études préliminaires en vue de la révision prochaine du plan d'aménagement local (PAL) ainsi que de zones de protection de sources.

### 4.4 Promotion des produits, élevage et viticulture

#### 4.4.1 Promotion des produits agricoles

Le canton soutient des actions de promotion des produits agricoles afin de renforcer l'image des produits fribourgeois ainsi que de favoriser leur mise en valeur sur les marchés. Pour l'année sous revue, le canton a versé des aides pour 28 projets et notamment 370 000 francs à l'association pour la promotion des produits du terroir du pays de Fribourg qui est la principale coordinatrice pour la promotion des produits agricoles fribourgeois.

#### 4.4.2 Elevage bovin

En 2015, le canton a alloué 397 000 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement à l'élevage bovin fribourgeois. A ce chiffre s'ajoutent 560 000 francs pour l'écoulement du bétail de boucherie par l'intermédiaire de la Coopérative fribourgeoise pour l'écoulement du bétail.

Un soutien cantonal important a été accordé aux clubs et associations de district pour favoriser la formation des éleveurs et la mise sur pied de manifestations régionales. L'amélioration de la qualité, en particulier par un soutien de la production de lait durable et des analyses de la qualité du lait, est également une mesure phare en faveur des éleveurs bovins fribourgeois.

---

Trois manifestations de niveau national organisées dans le canton de Fribourg ont également bénéficié de l'aide financière du canton: Expo Bulle (50 000 francs), Marché-Concours des taureaux (60 000 francs) et JUNIOR BULLE EXPO (40 000 francs).

#### 4.4.3 Elevage chevalin

En 2015, le canton a alloué 39 900 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement à l'élevage chevalin fribourgeois.

#### 4.4.4 Elevage porcin, ovin et caprin

Le soutien cantonal 2015 s'élève à 16 700 francs pour les mesures concernant l'élevage porcin (uniquement contribution au Service sanitaire) et à 75 800 francs pour les mesures de soutien à l'élevage ovin et caprin.

#### 4.4.5 Viticulture

La vendange 2015 a fourni un rendement pour l'ensemble du vignoble cantonal de 829 361 kg tous cépages confondus. La surface inscrite au cadastre viticole est de 116,8 ha. Des statistiques de détail sont disponibles sur le site du SAgrri ([www.fr.ch/sagri](http://www.fr.ch/sagri)).

### 4.5 Participation à des commissions

Le Service participe à la

- > commission de l'agriculture ;
- > commission pour l'amélioration des structures en agriculture (CASA) ;
- > commission de recours en matière d'améliorations foncières ;
- > commission d'acquisition des immeubles ;
- > commission pour la protection des végétaux ;
- > commission de dégustation des vins d'appellation d'origine contrôlée ;
- > commission consultative pour la mise en réseau.

### 4.6 Evénements particuliers

La consolidation de la mise en œuvre de mesures de la PA 14 – 17 et la mise en production de nouveaux modules du programme de gestion des paiements directs Gelan 2015 ont occupé le Service de manière importante.

En 2015, le SAgrri a organisé la 36<sup>e</sup> Conférence des Services latins chargés des améliorations structurelles avec plusieurs visites techniques dans le canton de Fribourg.

Le Service a collaboré de manière intensive à la mise à jour de l'inventaire des surfaces d'assolements (SDA). En août 2015, la Confédération a accepté la 1<sup>ère</sup> étape de la révision des SDA et levé le moratoire y relatif imposé au canton depuis l'automne 2014.

Le Service a introduit avec le projet pilote AS-Agrri le module SAP permettant de saisir des subventions et des crédits destinés aux aides structurelles agricoles.



---

## 5 Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)

---

Chef de service et Vétérinaire cantonal : Dr Grégoire Seitert

Chef de service adjoint et Chimiste cantonal : Dr Jean-Marie Pasquier

### 5.1 Introduction

Pour le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV), l'année 2015 fut particulièrement marquée par le déménagement, à Givisiez, des entités situées jusqu'alors sur les communes de Fribourg et de Granges-Paccot. Depuis septembre 2015, le Service est ainsi réuni physiquement dans des locaux communs du nouveau bâtiment EVA (Environnement, Eau, Vétérinaire, Alimentation) facilitant grandement la gestion et les contacts transversaux. Ce déplacement de sites a nécessité d'importants travaux tant au niveau de la définition des besoins que de sa préparation et de sa réalisation. Sans l'engagement et la disponibilité de chaque collaboratrice et collaborateur du SAAV, ce regroupement n'aurait pas pu se réaliser de manière aussi aisée. Le 20 novembre 2015, Madame la Conseillère d'Etat Marie Garnier, Directrice IAF, et Monsieur le Conseiller d'Etat Maurice Ropraz, Directeur AEC, ont inauguré officiellement ce nouveau bâtiment qui accueille également le Service de l'environnement (SEn) et la Section lacs et cours d'eau du Service des ponts et chaussées (SPC-LCE).

Parallèlement aux travaux préparatoires précédemment cités, tout au long de l'année 2015, le SAAV a rempli ses missions et poursuivi la gestion des différentes crises (pollutions d'eau potable, intoxications, maltraitements graves et épizooties des troupeaux). Il a été actif dans le cadre de l'accord intercantonal romand (système informatique commun, prélèvements et analyses alimentaires selon des pôles de compétences définis, ainsi que travail en réseau, dans le domaine vétérinaire, aux niveaux logistique, analytique et informatique). Il a aussi participé aux campagnes nationales de surveillance.

Au niveau organisationnel, le SAAV a pris congé, au 31 décembre 2015, du Dr Jean-Marie Pasquier qui a fait valoir son droit à la retraite anticipée après trente-quatre ans de services. Son successeur, le Dr Claude Ramseier, reprendra la fonction de Chimiste cantonal et Chef de service adjoint au 1er janvier 2016.

### 5.2 Activités

#### 5.2.1 Direction et administration

Par le transfert des entités de Fribourg et de Granges-Paccot vers le site de Givisiez, le SAAV a pu enfin finaliser physiquement la fusion, débutée en 2008 par la loi sur la sécurité alimentaire. Des processus communs et transversaux ont pu être mis en place au niveau administratif. Le secteur Administration et soutien a coordonné, sous l'angle organisationnel, l'arrivée du Service dans le bâtiment, ainsi que la mise en route des diverses infrastructures.

La nouvelle situation analysée, les rôles administratifs ont été redéfinis et seront encore ajustés après une période d'essai. Diverses directives ont dû être adaptées. Le travail des collaboratrices et collaborateurs a gagné en efficacité et en qualité.

Au niveau juridique, le Service a eu l'avantage, durant l'année écoulée, d'être consulté sur 29 projets de révision législatifs dont le projet LARGO qui, à lui seul, regroupait 27 projets de modification d'ordonnances touchant le domaine des denrées alimentaires et des objets usuels. Il a également participé, pour la DIAF, à la rédaction de la réponse à un instrument parlementaire.

Le Service a émis 2647 décisions administratives. De plus, l'autorité a prononcé 9 interdictions de détention d'animaux et une interdiction d'utilisation de locaux. Le SAAV a répondu à 29 oppositions, rendu 17 prises de position dans le cadre des demandes d'observation suite à des recours, et a transmis 152 dossiers au Ministère public pour dénonciation pénale.

	Décisions	Oppositions	Recours	Dénonciations
Laboratoires chimie et biologie	222	3	3	11
Inspectorat des denrées alimentaires	868	15	1	37
Inspectorat de l'eau potable et des eaux de baignade	127	6	1	1
Santé animale	1 225	-	2	23
Inspectorat des viandes et abattoirs	29	5	1	2
Protection des animaux	176	-	9	78
Direction	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2 647</b>	<b>29</b>	<b>17</b>	<b>152</b>

## 5.2.2 Laboratoires

Pour les laboratoires des eaux (biologie alimentaire et chimie) et le laboratoire de biologie vétérinaire, devant assurer un service à tout moment, la planification du déménagement dans le bâtiment EVA prévoyait une interruption maximale de fonctionnement de cinq jours (trois jours ouvrables). Ce but ambitieux fut atteint grâce à une bonne préparation et à l'effort extraordinaire de toutes les collaboratrices et de tous les collaborateurs concernés. Le déménagement des instruments coûteux et sensibles s'est déroulé dans les délais planifiés et sans dégâts.

### 5.2.2.1 Biologie alimentaire (LBA)

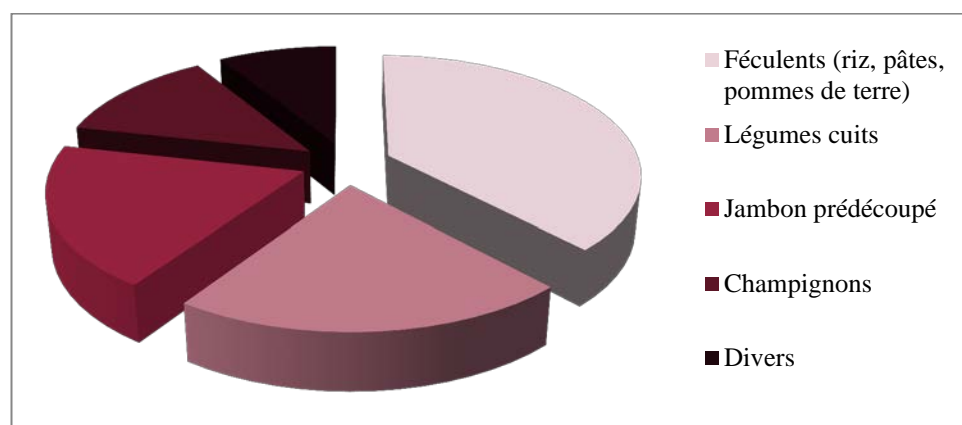
En 2015, le secteur a procédé à l'analyse microbiologique de 2968 échantillons d'eau potable, 67 échantillons d'eau de piscine, 9 échantillons d'eau de plage et 707 échantillons de denrées alimentaires, dont 617 dans le cadre de huit campagnes internes et d'une campagne nationale. A ces analyses s'ajoutent 157 analyses d'échantillons pour les légionnelles et 23 échantillons analysés dans le cadre d'essais interlaboratoires (assurance de qualité). Au travail de routine se sont ajoutés, dès juin 2015, les préparatifs en vue du déménagement.

Celui-ci fut aussi l'occasion de moderniser les infrastructures et de remplacer des équipements obsolètes. Le laboratoire de biologie alimentaire a donc continué à optimiser ses méthodes d'analyses, afin de développer ses techniques de diagnostic et maintenir ainsi un excellent niveau de compétence pour assurer ses principales missions.

Le résumé des résultats des campagnes d'analyses microbiologiques de denrées alimentaires est présenté dans le tableau ci-dessous :

Campagnes d'analyses microbiologiques	Nombre d'échantillons	Échantillons non conformes
Établissements de restauration	455	102 (22 %)
Glaçons	24	5 (20.8 %)
Produits à base de viande échaudés	4	0 (0 %)
Viande et produits dérivés	104	18 (17 %)
Fromageries artisanales (alpage et plaine)	38	1 (3 %)
Manifestations temporaires	7	2 (29 %)
Buffets froids et buffets de salades	5	0 (0 %)
Articles de boulangerie et de pâtisserie	25	3 (12 %)

Répartition des échantillons de denrées non conformes :



Il est intéressant de relever que dans le palmarès des produits les plus contaminés, les féculents présentent un taux de non-conformité de 37,9 %, avec présence le plus souvent de germes de contamination environnementale et de germes fécaux (entérobactéries). Cela met en évidence un problème de maîtrise de fabrication, de conservation ainsi qu'un manque d'hygiène lors des manipulations.

#### 5.2.2.2 Biologie vétérinaire (LBV)

En 2015, le secteur a analysé 22 855 échantillons. Il s'agissait en premier lieu d'analyses sérologiques sur des échantillons de sang et œufs (10 862) effectuées suite à la recherche de causes d'avortement, dans le cadre de sondages, de contrôles d'importations ou exportations, de suspicions de maladies chez les bovins, petits ruminants et porcins ainsi que de contrôles de salmonelles dans les œufs. Un grand nombre d'analyses a été fait par real-time PCR (7764) sur des échantillons de cadavres, biopsies, fèces, arrière-faix, sang, abcès, organes (foies, poumons ou ganglions). A cela s'ajoutent 370 analyses de parasitologie (trichines, cryptosporidies et d'autres) et les analyses par bactériologie classique de 1481 échantillons de lait, 9 échantillons d'urine et 37 autres échantillons (fèces, écouvillons, abcès).

Dans le cadre de l'assurance qualité, dix essais interlaboratoires ont été effectués au cours de l'année.

L'année 2015 a été marquée par le début du fonctionnement en réseau des laboratoires vétérinaires romands de Fribourg, Vaud et Neuchâtel, suite à l'accord signé en 2014 par les Vétérinaires cantonaux des six cantons romands. Dans ce cadre, le laboratoire de biologie vétérinaire a analysé les échantillons de tous les cantons romands pour les analyses d'épidémiologie liées aux maladies IBR, LBE, brucellose et bluetongue.

Au-delà du domaine analytique, le LBV a réussi brillamment, et avec seulement des non-conformités mineures, sa ré-accréditation par le SAS (Service d'Accréditation Suisse), les 30 et 31 juillet 2015.

Le tableau ci-dessous résume les activités analytiques de routine du laboratoire de biologie vétérinaire en 2015 (avec une comparaison aux valeurs 2014) :

Analyses diagnostiques des maladies à déclaration obligatoire		Nombre d'analyses		Nombre d'analyses positives	
Anamnèses	Matériel analysé	2014	2015	2014	2015
IBR / IPV (ruminants)	Sang	3 047	6 831	0	0
Brucellose bovine (bovins)	Sang	641	468	1	0
	Arrière-faix	499	390	0	0
Brucella melitensis (moutons, chèvres)	Sang	457	2 834	0	0
Coxiellose (bovins, moutons, chèvres)	Sang	89	98	19	18
	Arrière-faix	499	394	7	9
Leucose enzootique bovine (bovins)	Sang	941	4 869	0	1 (NIP)
Leptospirose (tous les animaux)	Sang	29	9	0	0
Cryptosporidies (veaux)	Selles	17	9	11	7

Analyses diagnostiques des maladies à déclaration obligatoire		Nombre d'analyses		Nombre d'analyses positives		
		2014	2015	2014	2015	
Anamnèses	Matériel analysé					
Salmonellose (tous les animaux)	Divers	640	443	158	79	
Recherches sérologiques de <i>Salmonella enteritidis</i> (volailles)	Oeufs et sang	340	435	11	19	
Arthrite encéphalite caprine (chèvres)	Sang	18	10	0	0	
Métrite contagieuse équine (chevaux)	Ecouvillons	2	0	0	0	
Aujeszy (porcs)	Sang	570	0	0	0	
PE (pneumonie enzootique des porcs)	Poumons	36	29	0	2	
APP (actinopleuropneumonie chez des porcs)	Poumons	157	118	75	25	
SDRP, anticorps (porcs)	Sang	827	0	0	0	
ESB (bovins)	Obex	556	0	0	0	
Maladie de la langue bleue BT, virus rt-PCR (bovins et caprins)	Sang	29	447	0	0	
Maladie de la langue bleue BT, anticorps ELISA (bovins)	Sang	720	560	12	6	
BVD anticorps (bovins)	Sang	3 904	556	178	87	
BVD virus rt-PCR (bovins)	Sang / oreilles	5 441	7 275	183	116	
Paratuberculose, anticorps ELISA (bovins)	Sang	20	14	5	2	
Paratuberculose, antigène PCR (bovins)	Selles	22	16	9	2	
Trichines (porcs)	Musculature	361	340	0	0	
Pseudotuberculose (chèvres)	Pus	1	0	1	0	
Charbon symptomatique (bovins)	Muscle	0	1	0	0	
Tuberculose :	- Interféron Gamma	Sang	34	0	20	0
	- PCR	Organes	30	8	1	0
	- coloration Zeehl Nelson (bâtonnets acido-résistants), microscopie	Divers	34	23	21	13

NIP = non interprétable

Types d'analyses	2014	2015
Analyses des laits d'animaux souffrant de mammites (vaches, chèvres)	1 358	1 481
Antibiogrammes des souches trouvés dans des laits mammitiques ou des analyses bactériologiques	41	35
Analyses microbiologiques de viandes (AMV) dans les abattoirs chez des bovins, porcs et chevaux	133 (dont 9 positives aux substances inhibitrices)	176 (dont 6 positives aux substances inhibitrices)
Analyses bactériologiques diverses, (urines, selles, pus, organes, surfaces, etc.)	103	39
Analyses parasitologiques dans les fèces	37	56
Recherches de substances inhibitrices (campagnes cantonales et nationales chez les bovins, porcs et chevaux avec rein et musculature)	742 (dont 9 résultats positifs)	186 (dont 4 résultats positifs)

### 5.2.2.3 Chimie

Au cours de l'année 2015, le secteur chimie a analysé un total de 3049 échantillons d'eau et 425 échantillons de denrées alimentaires et objets usuels, dans le cadre de trois campagnes cantonales et de quatre campagnes intercantionales romandes. En plus des analyses liées aux campagnes planifiées, il a participé à la gestion des cas d'annonces d'importations par les différents bureaux de la douane.

Au-delà de la mission principale du Service, et en collaboration avec la police cantonale, le secteur chimie a participé à l'analyse d'échantillons prélevés lors d'instructions pénales.

Ce secteur a en outre introduit et validé, en 2015, de nouvelles méthodes analytiques pour l'analyse du glyphosate dans l'eau, des tétracyclines dans le lait, ainsi que de l'Amitraz et du Fipronil dans le miel. En outre, une méthode a été développée permettant, à l'avenir, d'analyser des substances émises par des microorganismes et pouvant conduire à un mauvais goût de l'eau potable.

Suite au développement d'une méthode d'analyse pour les micropolluants, le secteur chimie a effectué, par sondage, des analyses de micropolluants sur les eaux potables. Dans le cadre de cet exercice, 87 échantillons ont été analysés avec un programme d'analyses de 60 substances, ceci afin de surveiller la qualité de notre aliment le plus important.

Enfin suite à la décision de l'UE 2013/652/UE prévoyant que des échantillons de bœuf et de porc, respectivement de volaille, soient analysés alternativement tous les deux ans en vue de la recherche de bactéries productrices de bêta-lactamases à spectre élargi (BLSE), le SAAV a prélevé 22 échantillons - onze de bœuf et onze de porc - dans le commerce de détail sur mandat de l'OSAV (campagne de monitoring). Tous les échantillons étaient conformes.

<b>Campagnes cantonales (analyses par le SAAV Fribourg)</b>	<b>Nombre d'échantillons</b>	<b>Échantillons non conformes</b>
Tétracyclines dans le lait	40	0
Micropolluants dans l'eau potable	87	1 (1 %)
Analyses des eaux de piscines ouvertes (extérieures)	17	9 (53 %)

<b>Campagnes intercantionales (analyses par le SAAV Fribourg)</b>	<b>Nombre d'échantillons (FR / autres cantons romands)</b>	<b>Échantillons non conformes (FR / autres cantons romands)</b>
Trihalométhanes dans les eaux de piscines couvertes	45 / 47	3 (7 %) / 6 (13 %)
Bijoux (migration du nickel et teneur en cadmium et plomb)	43 / 77	35 (81 %) / 15 (19 %)
Diméthylfumarate et chrome (IV) dans les objets usuels en contact prolongé en cuir	10 / 42	2 (20 %) / 4 (10 %)
Matière grasse cis/trans dans préparations pour nourrissons et préparations de suite	6 / 11	0 / 0

<b>Campagnes intercantionales (analyses par les autres cantons romands)</b>	<b>Nombre d'échantillons (SAAV Fribourg)</b>	<b>Échantillons non conformes (SAAV Fribourg)</b>
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans les aliments pour nourrissons et préparations de suite	14	0
Substances issues des emballages alimentaires	15	0
Mercure dans les espèces marines, lacustres et fluviales	40	0
Amines aromatiques dans le linge de lit et de maison destiné aux enfants	22	0
Nitrosamines et conservateurs dans les maquillages	23	1 (4 %)
Aminoglycosides dans les foies	5	0
Perchlorate dans les fruits et légumes	25	1 (4 %)
Pesticides dans les fruits à pépins	17	3 (18 %)
Métaux lourds dans le sel de salines marines (et de gemmes)	10	0
Authenticité du safran	9	0
Qualité de la viande dans les cervelas	8	4 (50 %)
Qualité de la viande (sélection des tissus) et espèces animales dans des viandes hachées	17	0
Présence des mycotoxines et de colorants dans les épices	40	4 (10 %)
PCBs, dioxines, furanes et métaux lourds dans les poissons de lacs CH	10	0
Recherche des métaux lourds dans les compléments alimentaires à base d'algues, herbes, plantes	21	7 (33 %)
Recherche des OGM et des fumonisines (maïs) dans les	7	1 (14 %)

Campagnes intercantionales (analyses par les autres cantons romands)	Nombre d'échantillons (SAAV Fribourg)	Échantillons non conformes (SAAV Fribourg)
produits pour bébés à base de soja et/ou maïs		
Colorants artificiels hydrosolubles dans les confiseries, pâtisseries et glaces	9	4 (44 %)
Colorants et espèces animales dans les merguez et saucisses colorées	4	0
Sucrage vin après fermentation (production cantonale)	15	1 (7 %)
Appréciation de la qualité des châtaignes sur le marché	8	4 (50 %)

Campagnes nationales (analyses par d'autres cantons)	Nombre d'échantillons (SAAV Fribourg)	Échantillons non conformes (SAAV Fribourg)
Glaçons (restauration) - hygiène (microbiologie)	25	5 (20 %)
Miel (authenticité - OSAV)	2	1 (50 %)
OSAV - NFUP 2015 - Programme B3b (Miels)	2	0
Identification d'espèces de poissons (authenticité - OSAV / UE)	7	0
OSAV - NFUP 2015 - Programme B1y (Miels)	2	0

### 5.2.3 Inspectorat de l'eau potable et des eaux de baignade

La section de l'Inspectorat de l'eau potable et des eaux de baignades (IEP) est chargée de surveiller l'application conforme de la législation touchant à l'eau potable, aux piscines et aux plages de baignade publique. Pour mener à bien sa tâche de surveillance, elle effectue des analyses et des inspections des établissements concernés. Dans le domaine de l'eau potable, elle coordonne également l'établissement des plans des infrastructures d'eau potable et développe la base de données AquaFri des réseaux d'eau potable en partenariat avec l'ECAB.

#### 5.2.3.1 Analyses de l'eau potable

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des analyses réalisées dans le cadre de la distribution d'eau potable :

	Types d'eau	Echantillons	Echantillons non conformes
Eaux non soumises à la LDAI	Lacs (avant traitement)	81	-
	Captages (avant traitement)	406	-
	Autres	306	-
Eaux soumises à la LDAI	Sources (non traitées)	259	11 (4 %)
	Après traitement	191	14 (7 %)
	Distribuées	1 795	89 (5 %)
<b>Total</b>		<b>3 038</b>	<b>114 (5 %)</b>

#### 5.2.3.2 Inspections des distributeurs d'eau potable

Le SAAV procède à des inspections régulières des distributeurs d'eau potable, planifiées sur la base d'une analyse des dangers. En 2015, 28 inspections régulières ont été réalisées. Pour la première fois, deux inspections n'ont pas révélées de non-conformités, ce qui démontre les progrès réalisés par les distributeurs, en particulier dans le cadre de la mise en place et de l'exécution de l'autocontrôle.

Lors de la construction et de la transformation d'infrastructures d'eau potable, le SAAV procède également à des inspections partielles pour permettre la mise en service des ouvrages. Les huit inspections partielles réalisées en 2015 ont permis la mise en service des installations correspondantes.

### 5.2.3.3 Pollutions

En 2015, le SAAV a ordonné la désinfection de trois réseaux publics d'eau potable. Ces mesures faisaient suite à la découverte de bactéries d'origine fécale dans ces réseaux. Les teneurs étaient toutefois faibles et la population n'a pas été mise en danger par ces cas traités rapidement.

### 5.2.3.4 Planification

Selon les exigences de la loi cantonale sur l'eau potable (LEP), les communes ont jusqu'au 30 juin 2016 pour présenter un plan de leurs infrastructures d'eau potable (PIEP). Ce plan doit tenir compte des prévisions démographiques pour les prochaines années et proposer des solutions pour assurer un approvisionnement tant quantitatif que qualitatif. En 2015, quatre projets de PIEP ont été soumis au SAAV pour préavis.

### 5.2.3.5 AquaFri

AquaFri est le système d'informations géographique (SIG) des réseaux d'eau potable du canton de Fribourg. Ce système permettra de visualiser les réseaux de l'ensemble du canton, facilitant ainsi la compréhension des flux de l'eau et des relations entre les distributeurs, ainsi que les décisions en termes de planification des infrastructures d'eau potable. En 2015, le SAAV a développé le modèle de données d'AquaFri et rédigé le dictionnaire dans lequel sont expliqués et détaillés les attributs du système, ceci en partenariat avec l'ECAB. Une directive sur les modalités de transfert des données a également été préparée et mise à la disposition des propriétaires d'infrastructures et en particulier des communes. Les premiers réseaux ont été introduits dans le système qui a reçu un très bon accueil de la part des utilisateurs.

A terme, le système devra également être utilisé par les sapeurs-pompiers, qui y trouveront l'emplacement exact des hydrantes, utile lors de leurs interventions.

### 5.2.3.6 Piscines

En 2015, le SAAV a suivi la qualité de 38 piscines publiques. 86 échantillons d'eau de piscines ont été analysés, dont 76 directement prélevés par le SAAV. 22 (26 %) de ces échantillons n'étaient pas conformes aux exigences de l'ordonnance cantonale. Les motifs principaux de non-conformités étaient le dépassement des valeurs de tolérance pour l'urée (10 échantillons), le chlore combiné (5) et pour les exigences microbiologiques (5).

Neuf inspections régulières ont été réalisées. Si la qualité de l'eau et l'entretien sont généralement bons, les non-conformités sont essentiellement à rechercher au niveau de la manipulation des produits chimiques (6 non-conformités), de l'absence de bassin d'eau de rinçage (5), de la tenue incomplète du carnet de contrôle (5) et de l'absence de plans de nettoyage (4).

### 5.2.3.7 Plages de baignades publiques

Les eaux des neuf plages de baignades publiques du canton ont fait l'objet d'un contrôle microbiologique durant l'année 2015. Les analyses ont été réalisées selon les recommandations de la Confédération.

Lors des contrôles effectués, huit plages ont obtenu la classe de qualité A et une plage la classe de qualité B. Les classes A et B sont attribuées à une eau de baignade pour laquelle il n'y a pas lieu de craindre une atteinte à la santé des baigneurs.

## 5.2.4 Inspectorat des denrées alimentaires et des objets usuels

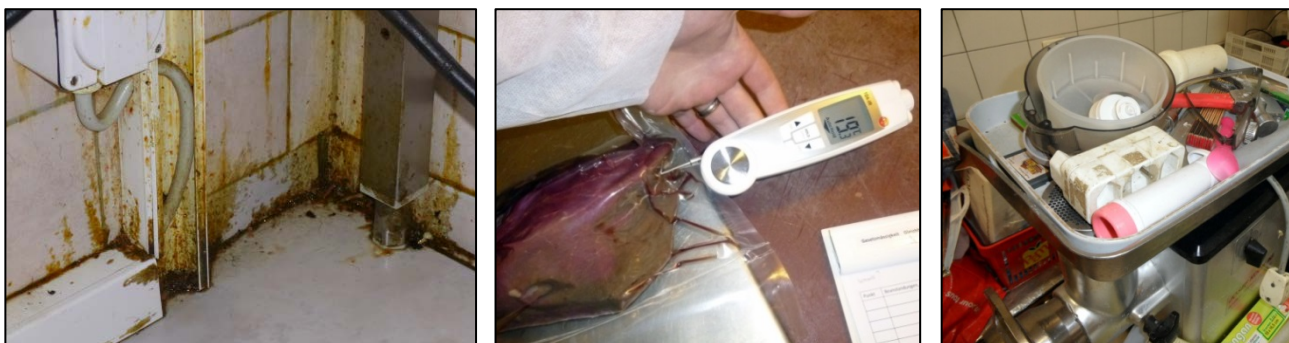
A côté des prélèvements d'échantillons (1113 échantillons de denrées alimentaires ou d'objets usuels prélevés en 2015 auprès de 350 établissements), effectués sur mandat des laboratoires du SAAV ou d'organes de contrôle d'autres cantons (dans le cadre de l'accord intercantonal romand) ou de la Confédération (OSAV), la section Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels (IDO) s'occupe principalement d'effectuer des inspections dans les plus de 3800 établissements alimentaires du canton soumis à son contrôle. Dans ce cadre, il s'agit principalement de recenser ces établissements (la plupart n'ayant pas connaissance de leur obligation d'annonce), de les inspecter, puis d'ordonner, le cas échéant, les mesures nécessaires au rétablissement de la conformité légale.



Ces établissements sont actifs dans les secteurs des denrées alimentaires ou des objets usuels qu'il s'agisse de particuliers exploitant des stands de marchés, d'exploitations agricoles actives dans le domaine de la vente directe, d'accueils extra-scolaires, de buvettes d'alpages, d'établissements artisanaux tels que des boucheries, des boulangeries et des fromageries, mais aussi de commerces de la petite comme de la grande distribution, d'établissements publics (plus de 1500 établissements soumis à patente dans le canton de Fribourg) ainsi que d'industries alimentaires. Comme la mode de la consommation "sur le pouce" prend de l'ampleur, une cinquantaine de "food trucks" et d'autres véhicules dédiés à la préparation et à la remise de denrées alimentaires (grills mobiles à poulets, chars à fondue et autres) sont actuellement basés dans notre canton et sont contrôlés par l'IDO au même titre que les établissements fixes.

En 2015, 1635 inspections ont été effectuées – la plupart du temps sans annonce préalable – par les six collaborateurs de l'inspecteurat (contre 1562 en 2014, 1375 en 2013 et 983 en 2012), ceci sur la base du risque représenté par les établissements en question. Lors de 55 % des inspections, des manquements ont été constatés (même taux qu'en 2014), pour lesquels des mesures correctives ont été ordonnées. Ces inspections se sont déroulées majoritairement dans des établissements de restauration (61 % des inspections effectuées en 2015), suivis par les commerces (18 %), les entreprises artisanales (fromageries, boucheries, boulangeries etc. 18 %) et les industries (1 %).

Comme indiqué ci-dessus, une grande proportion (45 %) des inspections effectuées en 2015 n'a pas donné lieu à contestation. Il arrive régulièrement que des mesures sévères doivent être prises lors du contrôle, que ce soit l'élimination de denrées alimentaires (marchandise avariée ou ayant dépassé la date limite de consommation : 52 cas en 2015, soit plus du double qu'en 2014) ou l'interdiction d'utilisation de procédés, de locaux, d'instruments ou de véhicules (37 cas durant cette année, contre 25 en 2014). Les photos prises durant les contrôles de ce type permettent notamment de documenter les cas.



La section IDO effectue également des contrôles préventifs, par exemple avant les manifestations d'envergure qui lui sont signalées ou qui lui sont connues. Les collaborateurs de l'IDO ont ainsi vérifié les équipements, locaux et processus en lien avec les denrées alimentaires de plusieurs comptoirs régionaux, giron de jeunesse, tirs en campagne et camps de scouts ; la plupart du temps avant le début de ces activités. Dans ce même cadre, l'IDO a participé en 2014 et 2015, avec l'inspecteurat de l'eau potable (IEP), à plusieurs séances préparatoires pour la fête fédérale de lutte suisse et les jeux alpestres Estavayer 2016.

L'IDO est également chargé d'agréer les entreprises alimentaires fribourgeoises désirant exporter vers certains marchés étrangers qui posent des exigences spécifiques en la matière. En 2015, quatre industries de plus, actives dans la production de produits laitiers (principalement des fromages), ont été inspectées puis agréées pour l'exportation vers la République populaire de Chine; une de ces industries a en outre été réinspectée en 2015 selon les exigences posées pour l'exportation vers l'Union économique eurasiatique (UEEA - dont font partie notamment la Russie, la Biélorussie et le Kazakhstan).

L'IDO procède en outre à l'évaluation de la conformité des demandes de permis de construire concernant des établissements actifs dans le secteur alimentaire et participe à la formation donnée aux gérants d'établissements publics ("cours de cafetiers"). Cette section effectue également des contrôles sur mandat de l'Organisme Intercantonal de Certification (OIC), dans le but de vérifier le respect des exigences des cahiers des charges du Gruyère AOP et du Vacherin fribourgeois AOP (plus d'une soixantaine de fromageries de plaine et d'alpage contrôlées en 2015).



#### 5.2.4.1 Campagnes d'inspection

La section IDO a participé en 2015 à une campagne d'inspection nationale – organisée par l'ACCS et coordonnée par le SAAV Fribourg – destinée à vérifier le respect des exigences liées à l'utilisation de dénominations protégées par le droit alimentaire (AOP, IGP et dénominations "montagne" et "alpage"), ceci prioritairement dans les établissements qui préparent, transforment, reconditionnent, réétiquettent les denrées. Dans le canton de Fribourg, ce sont ainsi 33 établissements qui ont été contrôlés (en majorité des restaurants, mais aussi des fromageries et des grossistes), dans lesquels la conformité de 88 produits a été vérifiée. Tous les produits suisses contrôlés (notamment 21 Gruyère et 16 Vacherins fribourgeois) étaient conformes; parmi les produits étrangers, des manquements ont été constatés dans l'utilisation des dénominations "Parmigiano Reggiano" et "Prosciutto di Parma". A noter que trois produits suisses porteurs d'une dénomination "montagne" ou "alpage" ont été contestés.

#### 5.2.4.2 Produits chimiques

Dans le cadre de l'application de la loi fédérale sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (LChim), sept vérifications d'entreprises ou d'utilisateurs professionnels ont été réalisées, toutes avec des non-conformités, et six cycles d'orientation ont été visités avec des résultats globalement bons.

Une séance d'information des responsables des cours de sciences des cycles d'orientation de langue allemande sur l'utilisation sûre et le stockage des produits chimiques a été organisée.

Plusieurs interventions/ateliers ont été effectués dans le cadre de journées de formation continue sur le thème « Produits chimiques – étiquetage/nouveaux symboles de danger ».

Le SAAV a également participé à une campagne nationale de contrôle des produits traités avec des substances biocides. Six sur les dix produits contrôlés se sont révélés non conformes.

#### 5.2.5 Inspectorat des viandes et abattoirs

##### 5.2.5.1 Abattoirs

L'Inspectorat des viandes et abattoirs fonctionne avec quatre équipes réparties sur trois sites principaux. La section exécute les tâches de surveillance et de contrôle officiel dans les petits et grands abattoirs du canton. Ces tâches comprennent la surveillance systématique du principe des trois piliers : bien-être des animaux (protection des animaux), santé animale (épizooties, zoonoses, utilisation d'antibiotiques ou autres médicaments) et la sécurité alimentaire. Cela demande que chaque animal qui entre dans la chaîne alimentaire soit soumis au minimum à deux contrôles (ante mortem et post mortem) par du personnel officiel spécialement formé. Tous ces contrôles sont documentés.

Grâce à ces tâches qui sont minutieusement effectuées quotidiennement, les consommatrices et consommateurs suisses peuvent savourer une viande sûre.

Les chiffres d'abattages suivants ont été enregistrés :

- > Animaux à onglons (bovins, porcs, moutons, chèvres, chevaux) : 484 623 animaux ont été officiellement abattus dans le canton. Dans 0,24 % des cas, la carcasse entière n'a pas pu être libérée pour la consommation humaine.
- > Volaille : le pourcentage de poulets confisqués s'élève à 1,4 % pour un chiffre total de plus de 28 millions de poulets abattus.

Tableau total des abattages de bétail de boucherie :

<b>Bovins</b>	<b>Porcs</b>	<b>Moutons</b>	<b>Chèvres</b>	<b>Chevaux</b>
91 652	389 920	2 358	515	45

Tableau total des abattages d'autres espèces :

Poulets	Gibier d'élevage	Lapins	Lamas	Alpagas
28 119 685	109	22	0	2

Au niveau des volumes d'abattage annuels et des tendances, les abattages de bovins continuent à enregistrer un léger fléchissement (- 4,4 % par rapport à 2014), ceux des porcs sont plus ou moins stables (- 1,8 %) et ceux de la volaille poursuivent leur augmentation (+ 3,4 %).

Dans le canton, 17 petits abattoirs sont autorisés. En 2015, un abattoir a cessé son activité. Dix autorisations ont été renouvelées et 19 inspections d'entreprises ont été réalisées.

L'abattage dans les petits abattoirs reste une priorité du canton de manière à jouer la carte de la proximité.

#### 5.2.5.2 Certificats d'exportation pour produits d'origine animale

Pour les exportations de denrées alimentaires d'origine animale comme le fromage ou le chocolat, la Suisse négocie des accords avec les différents pays concernés. Lors de chaque exportation de marchandises, un certificat d'exportation est établi et validé par le Service. Durant l'année 2015, 258 certificats ont été établis pour les cinq continents, majoritairement pour l'Asie. Deux exportations concernaient des envois de produits alimentaires à but humanitaire pour la Syrie.

#### 5.2.5.3 Programmes d'analyse

L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires met en œuvre chaque année un vaste programme d'analyses de détection de substances étrangères. Ce programme national offre une vision globale des substances étrangères (médicaments vétérinaires, additifs ou contaminants environnementaux) décelées dans les denrées alimentaires d'origine animale produites en Suisse. Elle permet également de contrôler le respect des concentrations maximales de substances étrangères admises dans les denrées alimentaires. En fin de compte, c'est aussi une garantie vis-à-vis de l'Union européenne de démontrer la sécurité des produits alimentaires provenant du marché suisse. Plus de 600 échantillons de différents tissus animaux ont été prélevés dans les abattoirs du canton, puis analysés afin de déterminer si des substances étrangères ont été détectées.

#### 5.2.5.4 Chasse

L'année 2015 a vu la mise en place du contrôle officiel du gibier sauvage, devenu obligatoire si la viande est destinée à être remise à des tiers. Suite à cette modification du règlement sur la sécurité alimentaire (RSAI, RSF 821.30.11), la section de l'Inspectorat des viandes et abattoirs a formé les gardes-faune, vétérinaires officiels et vétérinaires mandatés par le canton. Les chasseurs fribourgeois ont été dûment informés de cette modification du règlement et une liste contenant les personnes habilitées au contrôle officiel du gibier leur a été fournie. Entre l'ouverture de la chasse et la fin de l'année, près de 1800 animaux à onglons ont été abattus, essentiellement des chevreuils (1469), 276 chamois, 70 cerfs et env. 100 sangliers. Les contrôles officiels ont été effectués principalement par les gardes-faune. La tâche du SAAV était, outre d'organiser la formation, de soutenir les gardes-faune et autres contrôleurs en cas de nécessité, afin d'assurer la bonne marche des contrôles officiels, qui se sont, dans l'ensemble, bien déroulés et en bonne collaboration avec les milieux cynégétiques concernés.

### 5.2.6 Santé animale

Rétrospectivement sur ces quatre dernières années (2012-2015), la réorganisation de la santé animale et la définition des nouvelles missions quant à la détection précoce de maladies à l'échelon national et cantonal ont permis la mise en évidence d'épizooties avec un potentiel zoonotique (ex. la tuberculose chez les bovins) d'une part, mais aussi la résurgence d'épizooties plus classiques comme la diarrhée virale bovine (BVD) dans les troupeaux de bovins ou les loques dans les ruchers. D'autres épidémies comme la salmonellose dans les exploitations bovines et avicoles ont nécessité des moyens lourds lors de l'éradication. D'autres maladies plus rares ont également été détectées comme la tularémie ou leptospirose, ceci également grâce au dynamisme des laboratoires de biologie romands et du SAAV.

Dans un contexte d'échanges commerciaux et d'animaux avec l'étranger toujours plus globalisés et intenses, d'une part, et l'apparition de maladies vectorielles liées en particulier au réchauffement climatique, d'autre part, la santé des

cheptels d'animaux de rente mérite une attention particulière et quotidienne de tous les acteurs de la filière de production, y compris celle des vétérinaires du terrain.

#### 5.2.6.1 Apiculture

Depuis 2014, les inspectrices et inspecteurs des ruchers sont formés de manière centralisée pour toute la Suisse. Suite à ce changement dans la législation, les premières six personnes ont pu suivre les cours de formation et ont reçu en 2015 leur diplôme comme assistant officiel en inspection des ruchers (AO en IR).

Une formation complémentaire comme assistant officiel en inspection des ruchers dans la production primaire a eu lieu pour la première fois en 2015. Cette formation donnée sur le plan fédéral a été suivie par trois personnes du canton de Fribourg qui ont reçu leur diplôme fin 2015.

Comme chaque année, un tiers des ruchers du canton de Fribourg a été contrôlé par les inspectrices et inspecteurs des ruchers (AO en IR). Durant l'année 2015, dix décisions ont été établies, dont trois concernant des cas de loque américaine et un cas de loque européenne.

Distribution des produits « lutte contre le varroa » : en 2015, ces produits ont été distribués d'une manière décentralisée (six sites de distribution).

#### 5.2.6.2 Autorisations

Toutes les autorisations nécessaires (92 autorisations, y inclus les patentes de commerce de bétail) ont été délivrées à temps.

Types d'autorisations	Nombre
Insémination artificielle (propre exploitation et technicien)	52
Expositions d'animaux de rente (décisions communes avec la PAD)	14
Sous-produits animaux (SPA)	2
Transhumance des moutons	6
Patentes commerce de bétail (en collaboration avec le SSMB et SANIMA)	18
<b>Total</b>	<b>92</b>

#### 5.2.6.3 Monitoring national des épizooties

Les sondages annuels ont été effectués avec des résultats négatifs pour toutes les exploitations. Des prélèvements ont été effectués sur 125 exploitations :

Programmes de surveillance des ruminants	Espèces	Nombre d'exploitations testées négatives
IBR et EBL : exploitations sentinelles	Bovins	10
IBR et EBL : exploitations sans lait	Bovins	36
Brucella mellitensis	Ovins	40
Brucella mellitensis	Caprins	39

Les prélèvements quant à la langue bleue des bovins ont été effectués lors de l'abattage.

Les années précédentes, quelques sondages de porcs quant au syndrome dysgénésique et respiratoire du porc (SDRP) ont donné des résultats non négatifs (en dehors du canton de Fribourg). C'est la raison pour laquelle, les prélèvements aux abattoirs des porcs ont été élargis en 2015. En plus des prélèvements sur les porcs d'engraissement (faits au printemps 2015), des truies ont été testées à l'abattoir en fin 2015.

L'introduction du programme novateur RiBeS permet de prélever plus de bovins en abattoirs, en particulier issus de troupeaux de vaches allaitantes.

#### 5.2.6.4 Annonces des épizooties

Au cours de l'année 2015, 51 cas d'épizooties ont été annoncés. Heureusement, aucune épizootie hautement contagieuse ne se trouvait parmi ces cas détectés.

Épizooties	Types d'épizooties	Nombre d'épizooties annoncées	Remarques
BVD	A éradiquer	12	
Salmonellose	A combattre	5	3 x serpent, 1 x bovin, 1 x volaille
Leptospirose	A combattre	1	Bovins
LTI	A combattre	2	
Loque américaine	A combattre	3	
Loque européenne	A combattre	1	
Varroa	A surveiller	1	
Campylobacteriose	A surveiller	2	Bovins
Chalmydirose	A surveiller	1	Ovin
Coxiellose	A surveiller	14	
Cryptosporidiose	A surveiller	5	
Echinococcose	A surveiller	1	Porcin
Neosporose	A surveiller	3	Bovins
<b>Total</b>		<b>51</b>	

La surveillance de la BVD par l'analyse des anticorps (dans le lait et le sang), ainsi que les analyses virales sur les cadavres de jeunes veaux mort-nés ou périss ont continué en 2015. Grâce à ces analyses, quelques nouveaux cas ont pu être détectés précocement. Les exigences de l'OSAV en relation avec la lutte contre la BVD ont nettement augmenté au cours de l'année. Lors de la détection d'un nouveau cas de BVD, il y a actuellement davantage de travaux d'investigation à effectuer et les animaux potentiellement en contact avec le virus (des mois avant la mise sous séquestre) doivent être testés.

#### 5.2.6.5 Equipe d'intervention en cas d'épizooties

Au cours de l'année 2015, deux exercices pratiques ont eu lieu. Le but principal était la désinfection des écuries et l'utilisation correcte des différents produits de désinfection. Lors du déménagement du SAAV de Granges-Paccot à Givisiez, tout le matériel a été contrôlé et l'inventaire mis à jour. En plus, un manuel d'intervention en cas d'épizooties a été établi et mis à la disposition des membres via un site internet protégé.

#### 5.2.6.6 Importations et exportations d'animaux vivants

Comme pour les années précédentes, une multitude d'animaux a été importée dont certains ont nécessité une surveillance vétérinaire officielle. Ainsi, 21 (21) décisions de surveillance vétérinaire officielle, soumises à émoluments, ont été émises.

Pour les animaux ne nécessitant pas de suivi vétérinaire, ont notamment été importés : 16 (70) chats, 148 (221) chiens, 137 (123) chevaux ainsi que diverses espèces telles que serpents, rongeurs, oiseaux et autres mammifères.

Concernant les produits génétiques, 23 273 (13 810) doses de semence bovine, 828 (469) doses de semence équine et 103 (127) embryons bovins ont été importés en 2015.

26 importations de chiens ont dû être clarifiées, en raison de leur aspect illégal ou incorrect.

16 (18) certificats ont été délivrés pour des estivages de bovins en France.

Entre autres, des attestations ou certificats ont été établis par le Service pour des exportations, notamment pour 132 (131) équidés, 6 (4) bovins, 4 (10) chats, 7 (12) chiens et 88 170 (86 907) poules pondeuses (pour abattage à l'étranger).

### 5.2.6.7 Inspectorat laitier et production primaire

L'accréditation selon la norme ISO/CEI 17020 a été surveillée et confirmée lors de l'audit SAS.

L'objectif de 750 contrôles en 2015 a été atteint. Un total de 739 contrôles officiels a été effectué. Par ailleurs, 43 exploitations (cessations d'exploitation ou actuellement sans animaux) se trouvaient sur la liste. Une campagne cantonale pour la surveillance des tétracyclines dans le lait cru a été réalisée en collaboration avec le laboratoire de chimie.

Grâce à la poursuite de la fructueuse collaboration entre les différentes unités du SAAV (IDO et ILPP), sans oublier le SAgri, un peu plus de 300 exploitations avec vente directe sont recensées sur le canton de Fribourg fin 2015, soit une légère augmentation. Sur les 60 exploitations contrôlées en 2015 par l'ILPP (31 nouveaux recensements), ce dernier a confirmé la vente directe sur 54 exploitations, 6 autres ont cessé la vente directe et 2 autres contrôles prévus ont été reportés début 2016. 17 (17) contrôles de ce type ont été effectués par l'IDO.

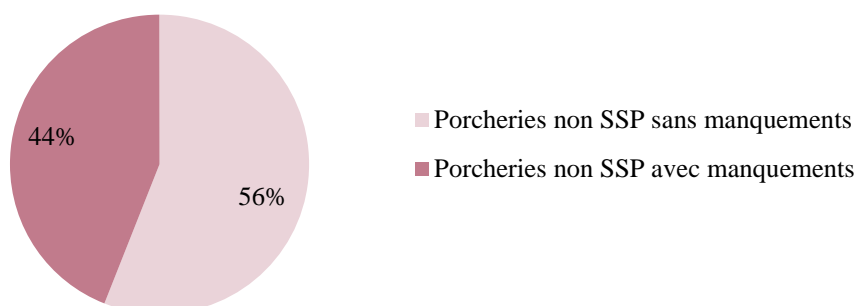
Les 47 (29) suspensions de livraison du lait sont dues à la présence de substance inhibitrice 37 (22), 9 (5) aux problèmes de cellules, 1 (2) aux problèmes de germes et 0 (3) à des contrôles effectués. Les chiffres entre parenthèses correspondent à l'année 2014. Trois dénonciations ont été transmises au Ministère public.

Nombre	Cellules	Germes	Substances inhibitrices	Contrôles de base officiels
Suspensions de livraison du lait	9 (5)	1 (1)	37 (22)	0 (0)
Levées de suspension	7 dont 1 de 2014 (5)	1 (1)	37 (22)	0 (0)

L'ILPP a assuré le monitoring de résidus dans le lait et dans les œufs pour l'OSAV et réalise les contrôles AOP Gruyère, Vacherin Fribourgeois et Emmentaler-Switzerland pour l'OIC.

### 5.2.7 Protection des animaux

Le secteur Protection des animaux – détention (PAD) avait pour objectif d'effectuer au moins 280 contrôles durant l'exercice. 272 demandes d'intervention ont été enregistrées, dont 17 émanaient de détenteurs souhaitant se mettre aux normes. En matière de PAD, on compte au total 241 contrôles en 2015, qui se répartissent comme suit : 174 contrôles effectués par les collaborateurs du secteur, auxquels on peut ajouter 40 confiés à l'AFAPI en plus du mandat PER et 27 porcheries inspectées par le Service sanitaire porcin (SSP) sur mandat. Parmi ces dernières, une bonne moitié présentait des manquements :

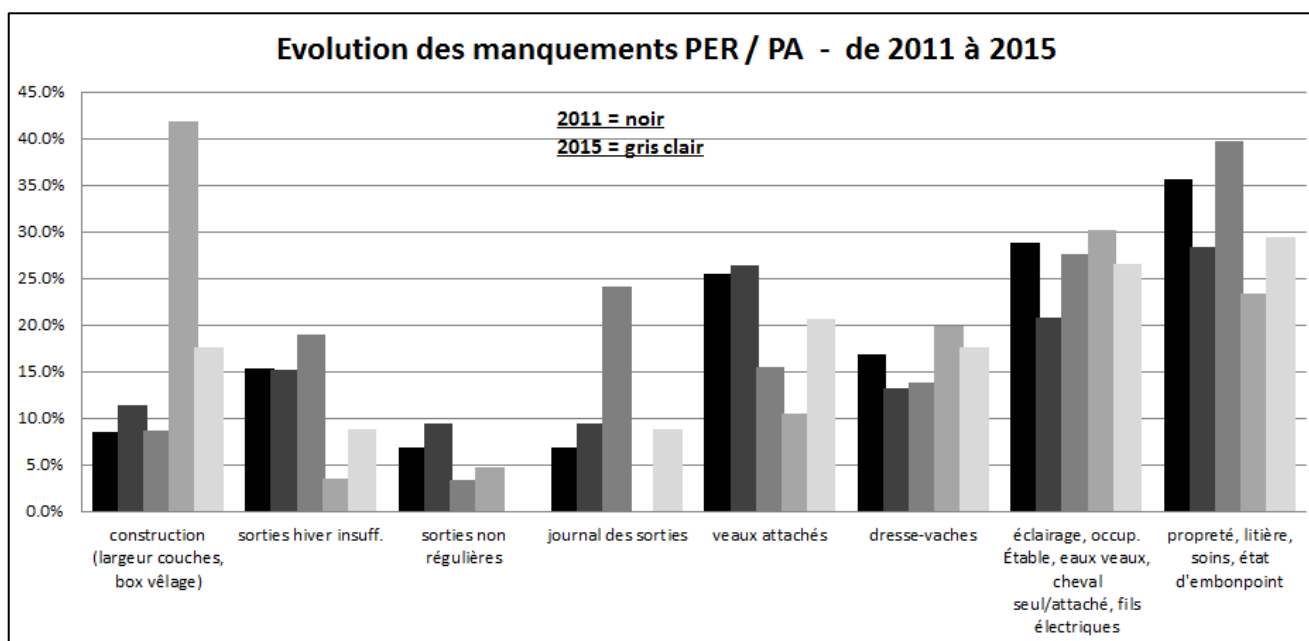


Au cours de l'exercice, 200 dossiers ont pu être clos. Parmi les annonces de manquements chez les animaux de rente, le groupe d'animaux apparaissant le plus souvent est celui des bovins (38 %), suivi des équidés (21 %), de la volaille (16 %), essentiellement en ce qui concerne le transport, et des porcs (10 %), puis viennent les petits ruminants (11 %).



Dans le canton, quelques agriculteurs se lancent avec succès dans l'élevage d'oies et de canards.

Pour ce qui touche au mandat confié à l'AFAPI (Association fribourgeoise des agriculteurs pratiquant une agriculture respectueuse de l'environnement et des animaux), 714 exploitations ont été contrôlées, donnant lieu à 34 constats avec des manquements (4,8 %), ce qui représente le taux le plus bas jamais observé dans le canton. Les résultats des contrôles avec manquements ont tous été introduits dans le programme informatique Acontrol.



Le Service des constructions et de l'aménagement (SECA) a transmis 180 demandes de préavis pour des permis de construire (164 provenant du SECA, 16 des communes).

Parmi les animaux de compagnie, les espèces faisant le plus fréquemment l'objet d'une plainte sont les oiseaux d'ornement (37 %) et les chats (30 %).

Les interventions du Service ont donné lieu à six décisions d'interdiction de détention d'animaux, à une décision d'interdiction d'utilisation de locaux et à six dénonciations au Ministère public.

A ce jour, le canton de Fribourg gère 105 autorisations de détention d'animaux sauvages. En 2015, douze nouvelles demandes d'autorisations et 44 demandes de renouvellement d'autorisations ont été reçues.

Le secteur a émis 24 autorisations pour des expositions d'animaux d'espèces diverses et renouvelé une autorisation de commerce d'animaux.

D'autre part, 194 animaux trouvés ont été annoncés à la banque de données ([www.animal-trouve.ch](http://www.animal-trouve.ch)) et 148 animaux ont été signalés comme perdus ([www.animal-perdu.ch](http://www.animal-perdu.ch)).

#### 5.2.7.1 Expérimentation animale

Actuellement, 149 autorisations d'expériences sur les animaux sont valables sur le territoire du canton de Fribourg. La durée maximale d'une autorisation est de trois ans.



---

En 2014, le SAAV a émis 72 autorisations. 24 concernaient des expériences de degré 0 (cf. expériences ne causant aux animaux ni douleurs, ni maux, ni dommages, ni états d'anxiété, ni perturbations de l'état général, ni atteinte à leur dignité) et 48 des demandes de degré 1 à 3. Dans 22 cas, il ne s'agissait pas de nouvelles demandes, mais de compléments d'autorisation en cours.

Dans la majorité des cas, des précisions ont dû être demandées aux chercheurs et les autorisations n'ont pu être émises qu'assorties de conditions supplémentaires, afin d'assurer que les animaux ne subissent pas plus de contraintes qu'il est nécessaire.

Durant l'année 2015, aucune demande n'a dû être refusée. A 13 reprises des demandes ont dû être renvoyées aux requérants pour révision.

Le SAAV a également émis 28 préavis favorables à des administrations d'autres cantons concernant des demandes intercantionales.

Le canton de Fribourg compte quatre centres de recherche détenant des animaux d'expérimentation, dont un se divise en unités (instituts) de détention séparées. Tous les centres et unités détenant des animaux d'expérimentation ont été contrôlés durant l'année 2015. Ces contrôles ont également permis de vérifier, pour une partie des expériences en cours, que celles-ci sont bien exécutées, selon les conditions fixées dans l'autorisation.

#### 5.2.7.2 Commission de surveillance des expériences sur les animaux

La commission de surveillance des expériences sur les animaux s'est réunie à six reprises et a traité toutes les nouvelles demandes d'autorisation et modifications d'autorisations déjà émises contraignantes pour les animaux. Le secrétariat de la commission a été assuré par le Service.

Sur mandat du SAAV, la commission a également procédé à des inspections d'animaleries (détention d'animaux d'expérimentation). Lors de différents contrôles, la commission a également vérifié que les expériences sont bien exécutées, comme annoncé par les chercheurs, et que les conditions fixées par le SAAV sont respectées.

#### 5.2.7.3 Affaires canines

L'année 2015 a été marquée par 124 évaluations de chiens dangereux et/ou soumis à autorisation. La détention de chiens de races listées est constante (de 215 autorisations en 2014 à 219 en 2015). Les tâches liées à la protection des chiens ont diminué (17 %) : 64 dossiers en 2014 et 53 dossiers en 2015. Etant donné que, pour chaque dossier traité, le secteur vérifie le suivi des cours obligatoires, il a dû donner suite dans 236 cas. Sur l'ensemble des dossiers traités en 2015, 71 dossiers ont dû être dénoncés au Ministère public.

Pour les blessures causées par des chiens et les comportements agressifs, les annonces et suivis pour le Service sont stables.

Concernant les éducateurs canins, le canton en compte actuellement 162 (138) qui ont obtenu un agrément définitif de notre Service, dont 25 ont été inspectés dans leur pratique par nos soins. A la suite des inspections, le Service a dû suspendre les activités d'un éducateur, un recontrôle doit être effectué l'année prochaine pour un éducateur et une procédure de retrait est en cours pour un éducateur. Actuellement, 98 (123) éducateurs ont obtenu un agrément provisoire. Le canton compte donc 260 (261) éducateurs canins en activité.

Dans le cadre des contrôles de détention de chiens à caractère professionnel, six pensions ou mini-pensions (< 5 chiens) ont été inspectées sur place, sans que des manquements graves soient constatés. L'effort se poursuit en 2016.

A partir du 4 janvier 2016, la banque de données ANIS (animaux de compagnie) sera remplacée par la banque de données nationale des chiens AMICUS. Tous les utilisateurs concernés (communes, préfectures, police, vétérinaires, etc.) ont été informés par les différentes organisations faitières et une demi-journée de présentation a eu lieu le 18 décembre 2015 dédiée en particulier aux communes et préfectures.

Les tableaux ci-dessous présentent le récapitulatif des tâches qui ont été prioritaires pour le secteur.

Le premier tableau ci-dessous résume les agressions causées par des chiens :

Dangerosité	2015	2014
<b>Morsures sur humains</b>	<b>91</b>	<b>87</b>
Enfants de 0 à 13 ans	23	20
Adolescents de 13 à 17 ans	8	1
Adultes	60	66
<b>Morsures sur animaux</b>	<b>50</b>	<b>40</b>
<b>Comportements d'agression</b>	<b>33</b>	<b>35</b>
<b>Total</b>	<b>174</b>	<b>162</b>

Le second tableau met en exergue la surveillance des chiens intervenant dans le programme PAMFri (Fondation fribourgeoise pour la prévention des accidents par morsure de chiens) :

Contrôle des chiens pour la prévention des accidents par morsure (PAMFri)	2015	2014
Teams d'intervention diplômés	16	21
Teams d'intervention en fin de formation	7 (réussis 6)	4
<b>Totaux</b>	<b>22</b>	<b>25</b>

#### 5.2.7.4 Protection des chiens

Le SAAV a reçu 54 (64) plaintes dénonçant des mauvaises conditions de détention de canidés engendrant un mal-être chez l'animal, dont trois graves (maltraitements) :

- > 38 plaintes (43) provenant de particuliers, dont 15 de manière anonyme ;
- > 2 (3) plaintes annoncées par la SPA ;
- > 14 (18) plaintes découlant d'autres Services de l'Etat, notamment de la gendarmerie.

Dans tous les cas, une procédure administrative a été ouverte, afin de vérifier le bien-fondé des plaintes. Onze plaintes étaient, au premier échange d'écritures, dénuées de tout fondement.

Le suivi des dossiers permet également de préciser que :

- > 13 dossiers ont pu être classés, le détenteur ayant pu fournir des preuves ;
- > 1 dossier a été transmis au Ministère public pour dénonciation pénale ;
- > 3 décisions d'interdiction de détention de chiens sur tout le territoire suisse ont été prononcées ;
- > 10 dossiers sont encore en cours de procédure ;
- > 20 inspections ont été effectuées.

## 6 Service des forêts et de la faune (SFF)

Chef de service : Walter Schwab

### 6.1 Forêts

#### 6.1.1 Faits marquants de l'année

##### Elaboration de la Planification directrice des forêts fribourgeoises

A la suite de la phase participative avec les acteurs et utilisateurs de la forêt, une synthèse a été élaborée et mise en consultation interne auprès des Directions de l'Etat, avril – mai 2015. La consultation publique aura lieu en 2016.

##### Protection des forêts

L'été caniculaire et le manque persistant de précipitations ont affaibli les arbres, principalement ceux au système



racinaire superficiel et ceux situés sur des stations exposées à l'ensoleillement. Durant la période de canicule le risque d'incendie de forêt a été très élevé.

Une nouvelle maladie fongique, le flétrissement du frêne, affecte une grande partie des frênes, en et hors forêt (le frêne représente env. 6 % de la forêt fribourgeoise).

### Entretien des forêts protectrices

Dans la continuité d'une sylviculture durable orientée sur la protection contre les dangers naturels, la mise en place du monitoring des forêts protectrices, l'élaboration d'un guide pour l'entretien des forêts le long des torrents ainsi que l'organisation de formation continue pour les forestiers praticiens méritent d'être mentionnées.

### Gestion de l'équilibre forêt – cerf

La gestion de l'équilibre forêt – cerf dans les Préalpes occidentales préoccupe les services respectifs des cantons de Berne, Fribourg et Vaud. La collaboration est mise en place entre ces trois cantons avec l'objectif de coordonner la régulation de la population de cerf dans les Préalpes occidentales.

#### 6.1.2 Conservation des forêts et police forestière

Décisions DIAF, sur proposition du SFF	Nombre
Défrichements	10
Surface totale et motifs des défrichements : 213 161 m <sup>2</sup> ; adduction et évacuation d'eau (2), protection contre les crues (2), extension réseau de chauffage à distance (1), exploitation de matériaux (2), route (1), desserte mobilité douce (1), mise en zone libre (1)	
Constatations de la nature forestière	12
Manifestations en forêt	17
<b>Autorisations d'exploitation préjudiciable de la forêt délivrées par le SFF</b>	<b>37</b>

#### Préavis du SFF :

Demandes de permis de construire en ou à proximité de la forêt	364
Dossiers de révision de PAL/PAD, programmes de révision, et autres projets non régis par la LATeC (routes, conduites de gaz, projet AF, etc.)	118
Manifestations en forêt (non soumis à autorisation DIAF)	35
<b>Dénonciations pour infraction à la signalisation routière (restriction de la circulation en forêt) :</b>	<b>63</b>

#### 6.1.3 Diversité biologique en forêt

Dans le cadre de la convention-programme 2012-2015, les interventions suivantes ont été réalisées en 2015 : mesures en faveur des espèces forestières particulières (chênes, arbres rares, espèces animales) sur 47 ha et structuration de lisières forestières sur 42 ha. Deux réserves forestières ont été créées (surface totale : 152 ha) et 5 îlots de vieux bois ont vu le jour avec une surface totale de 10 ha.

Le montant arrondi des subventions (cantonales et fédérales) est de 1 360 000 francs.

#### 6.1.4 Protection contre les dangers naturels

##### 6.1.4.1 Forêts protectrices

Les projets et programmes d'interventions associés à la convention-programme 2012 – 2015 « Forêts protectrices » ont été poursuivis dans la dernière année de cette période. L'engagement du Canton envers l'OFEV a pu être respecté. La gestion des forêts protectrices le long des torrents est améliorée grâce à la mise en place d'un concept cantonal interservices et d'un guide pour le praticien.

Motif d'encouragement	Montant arrondi des subventions versées (Fr.)	Quantité (ha, m <sup>3</sup> , etc.)
Mesures sylvicoles en forêts protectrices (y c. dégâts phytosanitaires FP-D)	4 579 000	19 projets en cours 603 ha de surface influencée
Infrastructures en forêts protectrices	315 000	5 projets en cours 6 740 m <sup>3</sup> de chemins remis en état

#### 6.1.4.2 Mesures de protection

Les projets et programmes d'interventions associés à la convention-programme 2012 – 2015 « Ouvrages de protection LFo » ont été poursuivis dans la dernière année de cette période ; l'engagement du Canton envers l'OFEV a pu être respecté.

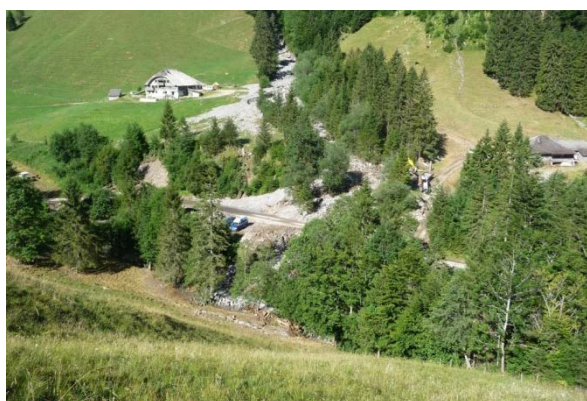
Motif d'encouragement	Montant arrondi des subventions versées (Fr.)	Quantité (ha, m <sup>3</sup> , etc.)
Mesures de protection contre les glissements, avalanches, chutes de pierres	1 048 000	6 projets en cours 127 000 francs réduction annuelle du risque

#### 6.1.4.3 Cartographie des dangers naturels, aménagement du territoire

La contribution du service pour la mise en œuvre de ces données au niveau de l'aménagement du territoire (préavis CDN pour les permis de construire, PAL, PAD) est une tâche permanente. Une nouvelle modélisation à un niveau indicatif des processus avalanches, chutes de pierres, glissements de terrain et laves torrentielles pour l'ensemble du secteur préalpin a été réalisée. Elle permettra de cibler les travaux de la mise à jour des cartes de danger pour les Préalpes.

#### 6.1.4.4 Cadastre des événements StorMe

L'année 2015 a été marquée par une vague de chaleur et des périodes de sécheresse. Des situations orageuses très locales ont provoqué des situations problématiques et des dommages matériels. Le plus marquant est celui de la vallée du Gros Mont (commune de Val-de-Charmey, 27.7.2015, cf. photos ci-dessous).



Année	Avalanches	Chutes	Glissements	Eaux	Total
2006	1	4	16	0	21
2007	1	5	31	6	43
2008	0	2	2	0	4
2009	3	8	3	3	17
2010	6	2	3	4	15

Année	Avalanches	Chutes	Glissements	Eaux	Total
2011	0	3	2	3	8
2012	3	6	7	1	17
2013	1	7	13	2	23
2014	0	4	33	18	55
2015	2	1	22	5	30
<b>Total 10 ans</b>	<b>17</b>	<b>42</b>	<b>132</b>	<b>42</b>	<b>233</b>
<b>Moyenne annuelle</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>13</b>	<b>4</b>	<b>23</b>

## 6.1.5 Gestion des forêts, production et utilisation du bois

### 6.1.5.1 Mesures d'encouragement

Motif d'encouragement	Montant arrondi des versements Fr.	Quantité (ha, m <sup>3</sup> , etc.)
Régénération des forêts	472 000	11 000 m <sup>3</sup> de coupes de bois déficitaires 16 ha de plantation
Accueil du public en forêt	659 000	3 000 ha de forêt où l'accueil est important
Infrastructures en dehors des forêts protectrices	470 000	6 nouveaux projets (desserte forestière)
Amélioration des conditions de gestion de la propriété forestière	357 000	3 projets de groupement volontaire de parcelles forestières ou de remaniement parcellaire
Dégâts aux forêts	390 000	13 000 m <sup>3</sup> de coupes de bois endommagé
Unités de gestion optimale des forêts	0	
Soins aux jeunes peuplements	1 693 000	870 ha de jeunes peuplements soignés
Crédits d'investissements	892 000	7 nouveaux contrats conclus

### 6.1.5.2 Unités de gestion forestières

Corporations dotées de la personnalité juridique	Convention écrite entre deux partenaires	Syndicat à buts multiples	Unités formées par un seul propriétaire	Triages forestiers sans unité de gestion
20 unités	4 unités	1 unité	4 unités	4 triages qui contiennent essentiellement des forêts privées

La Corporation Forêts-Sarine a été constituée le 30 septembre 2015 ; elle a débuté son activité le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Elle est le résultat de la fusion de 5 corporations de triage.

Des projets d'évolution des unités de gestion forestière sont en élaboration, en particulier dans la Broye et la Gruyère.

### 6.1.5.3 Planification forestière

Le processus de Planification directrice des forêts fribourgeoises PDFF continue sa progression. L'année 2015 a donné lieu à deux consultations importantes, avec les résultats suivants :

- > Consultation interne au SFF, février 2015 :
  - > Discussions par rapport aux objectifs et par rapport aux cartes des fonctions
  - > Affinement des mesures
- > Consultation des services de l'Etat et des associations très concernées (ACF et AFEF), avril-mai 2015 :
  - > Priorisation des mesures
  - > Approfondissement des questions de financement

Suite à ces consultations, les documents ont été adaptés. La Planification directrice des forêts fribourgeoises qui sera mise en consultation publique début 2016 se compose de :

- > Stratégie forêt-Fribourg 2025
- > Fiches de mesures
- > Rapport explicatif

Un seul plan de gestion a été approuvé en 2015 :

- > Corporation forestière de l'enclave d'Estavayer-le-Lac

Plusieurs plans de gestion sont en révision et devraient être soumis pour approbation en 2016.

## 6.1.6 Formation

### 6.1.6.1 Apprentissage de forestier-bûcheron CFC et praticien forestier AP

#### Contrats enregistrés au 1<sup>er</sup> janvier 2015

1 <sup>re</sup> année(CFC)	18	(13 F et 5 A)
2 <sup>e</sup> année (CFC)	13	(11 F et 2 A)
3 <sup>e</sup> année (CFC)	9	(7 F et 2 A)
Formation élémentaire	0	
1 <sup>re</sup> année (AFP)	5	(3 F et 2 A)
2 <sup>e</sup> année (AFP)	7	(2 F et 5 A)

#### Nouveaux apprentis ayant commencé leur formation en automne 2015

CFC	15	(14 F et 1 A)
AFP	7	(6 F et 1 A)

Les apprentis CFC suivent pendant leur apprentissage un total de 52 jours de cours interentreprises et les apprentis AFP 32 jours.

Les formateurs en entreprise, les formateurs en cours interentreprises et à l'école professionnelle ainsi que les experts aux examens ont également bénéficié de cours de formation continue.

### 6.1.6.2 Formation continue

Cours	Nombre	Participants (total)
Cours à la tronçonneuse	6	30
Cours de bûcheronnage 2	5	26
Répétition de secourisme	1	15
Sylviculture	4	104
Gestion	5	6
Machines	2	2
Formation	5	12
Faune	10	24

Plusieurs Fribourgeois sont en formation pour l'obtention d'un brevet ou d'un autre diplôme à Lyss, Le Mont, Zollikofen ou Zurich.

Pour des informations supplémentaires, le rapport annuel de la FPF peut être consulté sur le site internet du SFF.

## 6.2 Faune, chasse et pêche

### 6.2.1 Rapports de dénonciation

En 2015, les gardes-faune ont déposé les rapports de dénonciation suivants :

- > 4 rapports en matière de chasse et de protection de la faune

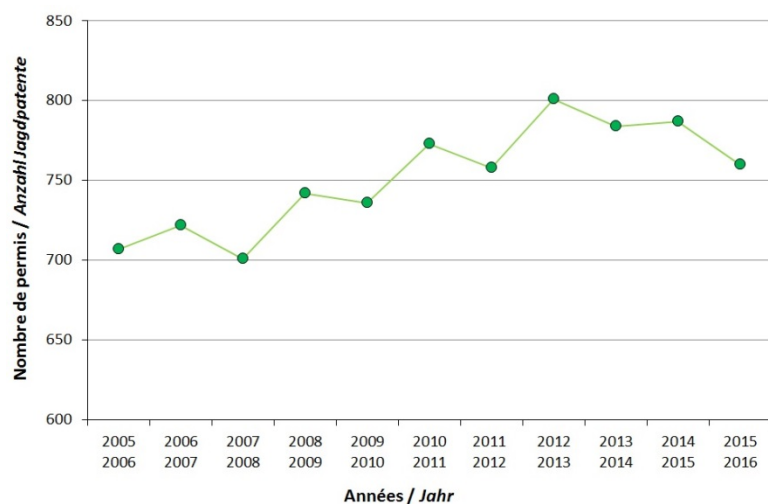
- > 63 rapports en matière de la loi sur les routes
- > 31 rapports en matière de pêche
- > 44 rapports en matière de protection des eaux

1 droit d'exercer la chasse n'a pas été délivré pour la saison 2015-2016 à une personne sous le coup d'une enquête pénale liée à un tir par erreur.

## 6.2.2 Saison de chasse

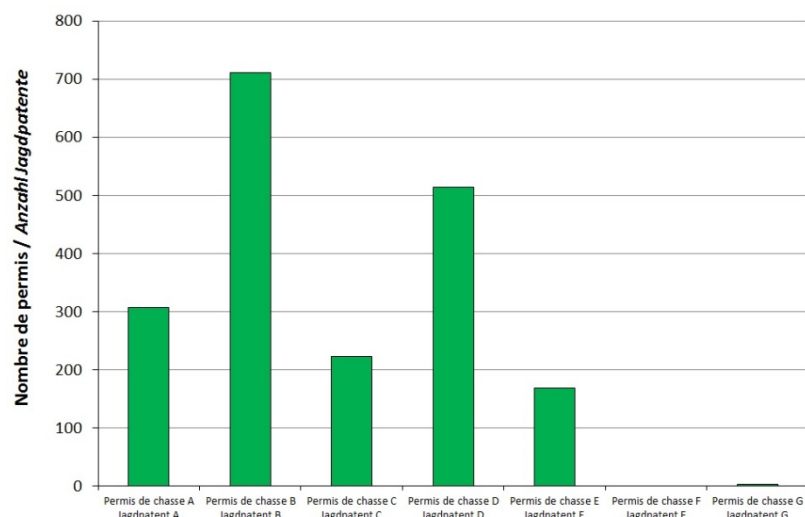
### 6.2.2.1 Nombre de permis de base

Un total de 759 permis de base a été délivré pour la saison de chasse 2015-2016.



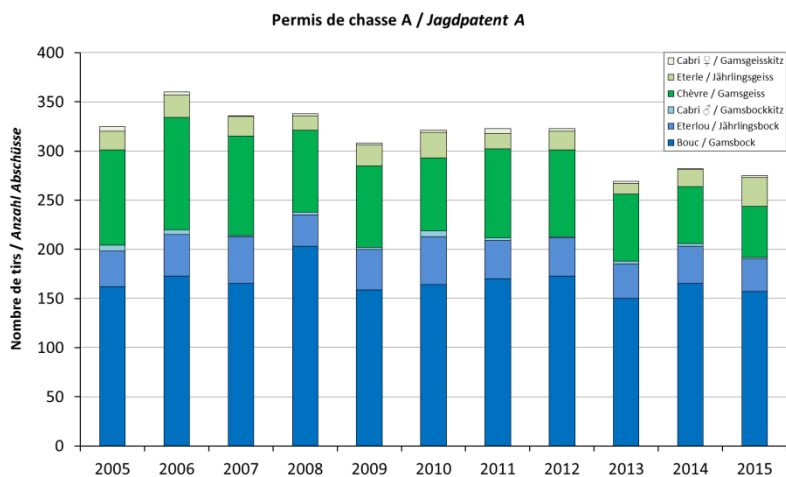
### 6.2.2.2 Permis spéciaux

Permis	Nombre
Permis A (chamois)	245
Permis A spécial (chamois)	58
Permis B (chevreuil)	710
Permis C (cerf)	224
Permis D (sanglier)	514
Permis E (gibier à plumes)	169
Permis F (lac de Neuchâtel)	0
Permis G (lac de Morat)	4



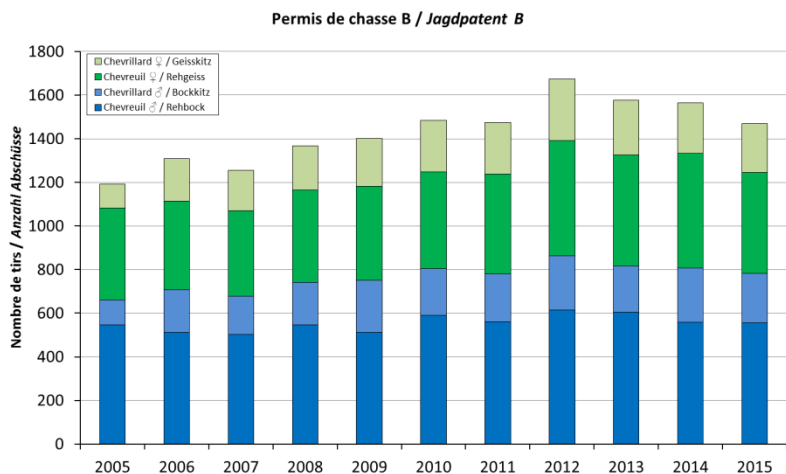
## Permis A

En montagne (permis A), le tir d'un chamois et des carnivores était autorisé du 21 septembre au 3 octobre. Une chasse spéciale du chamois a eu lieu du 21 au 26 septembre ; elle était destinée à prélever des chamois dans les deux districts francs fédéraux et dans des réserves cantonales. Un total de 275 individus a été prélevé.



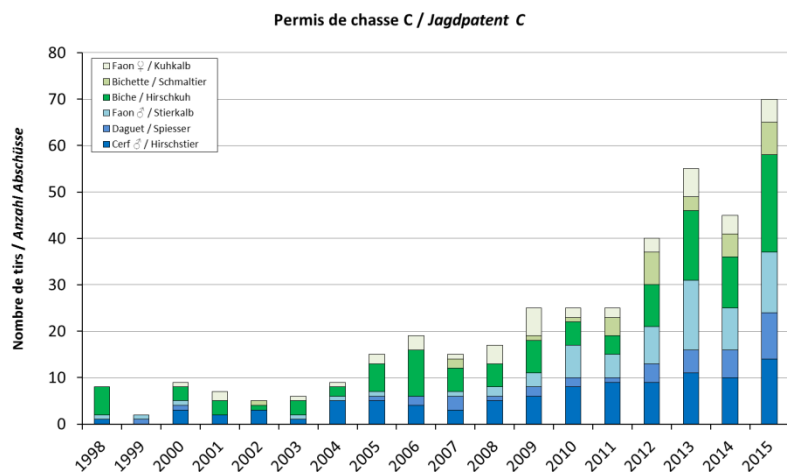
## Permis B

Les titulaires du permis B ont pu chasser en plaine du 21 septembre au 17 octobre ; le tir d'un, de deux ou de trois chevreuils était autorisé. Entre le 19 et le 24 octobre, les chasseurs ont pu tirer des chevreuils supplémentaires à certains endroits pour diminuer la pression sur la forêt. Un total de 1469 individus a été prélevé.



## Permis C

Les titulaires d'un permis pour la chasse du cerf pouvaient abattre un individu en montagne ou en plaine du 19 octobre au 14 novembre. Une chasse complémentaire, avec ouverture de certaines réserves, a été organisée du 16 au 28 novembre. Le quota fixé de 70 individus a été atteint.



## Permis D

La chasse du sanglier hors forêt a débuté avant les autres chasses, le 1<sup>er</sup> septembre, et se terminera le 31 janvier 2016 en plaine et le 31 décembre 2015 en montagne. La chasse du sanglier dans les réserves de la rive sud du lac de Neuchâtel (seulement avec mirador) a débuté le 15 octobre jusqu'au 31 décembre 2015. Cette chasse sera prolongée jusqu'au 31 janvier 2016 seulement dans les réserves cantonales.

## Permis E

Le permis E pour la chasse du gibier à plumes donnait le droit de tirer ce gibier entre le 21 septembre et le 15 janvier et du 15 octobre au 14 décembre pour la bécasse des bois.

## Permis F

Le permis F confère à son titulaire le droit de tirer le gibier d'eau, en bateau, sur le lac de Neuchâtel, dans les limites fixées par le concordat concernant la chasse sur le lac de Neuchâtel, du 1<sup>er</sup> octobre au 31 janvier.

## Permis G

Le permis G confère à son titulaire le droit de tirer le gibier d'eau, en bateau, sur le lac de Morat, dans les limites fixées par le concordat concernant la chasse sur le lac de Morat, du 1<sup>er</sup> octobre au 31 janvier.

## Espèces pas chassables

Vu la stabilité du cheptel des bouquetins, il ne fut pas nécessaire d'organiser une chasse de régulation cette année. La chasse du lièvre et à la marmotte n'était pas autorisée.

### 6.2.3 Evénements particuliers

#### 6.2.3.1 Construction de la station de soins Rita Roux pour les petits animaux

Donnant suite à la décision du Conseil d'Etat, le SFF a repris la gestion de la station de soins. L'ancienne station a été détruite pour laisser la place à de nouvelles infrastructures destinées à la faculté de médecine. Une station de remplacement a dû être construite. Celle-ci a bénéficié d'un don substantiel de la part de la Fondation Rita Roux. L'inauguration a eu lieu le vendredi 16 octobre 2015.

#### 6.2.3.2 Simplification de la législation sur la chasse

L'entrée en vigueur de la nouvelle triennale sur la chasse a été reportée par le Conseil d'Etat qui souhaite simplifier cette législation en regroupant plusieurs ordonnances. Un groupe de travail a été mis sur pied pour présenter une



---

nouvelle réglementation qui devrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2016. Cependant, le calendrier de chasse a été légèrement modifié pour augmenter l'efficacité de la chasse du cerf. Ainsi, le début de cette chasse est arrêté au deuxième lundi du mois d'octobre et dure un mois. Une prolongation est possible si le quota prévu par le plan de tir n'est pas atteint.

Différentes mesures pour faciliter la chasse du sanglier ont été maintenues et en particulier la prolongation de la chasse du sanglier à partir de mirador dans les réserves naturelles cantonales de la rive sud du lac de Neuchâtel.

#### 6.2.3.3 Evolution de la répartition des dégâts causés par des sangliers

Par rapport à l'année 2014, le montant indemnisé pour les dégâts des sangliers aux cultures agricoles a baissé. En effet, les indemnités versées par le biais du Fonds de la faune sont passées de plus de 92 223 francs à 68 201 francs, soit une diminution de 24 022 francs par rapport à l'année 2014. Cependant à cela s'ajoute les frais de clôture des champs de pommes de terre qui s'étendent sur plus de 40 kilomètres et qui représentent un coût de plus de 40 000 francs.

#### 6.2.4 Statistique des permis de pêche

Les statistiques des permis de pêche délivrés par le canton de Fribourg en 2015 peuvent être consultées sur le site internet du Service des forêts et de la faune.

#### 6.2.5 Pêche affermée

La période d'affermage des lots de pêche s'est achevée à fin 2015. Les mises des lots de pêche pour la période 2016 – 2021 auront lieu en janvier 2016.

#### 6.2.6 Pêche dans le lac de Neuchâtel

En 2015, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg :

4 permis de pêche professionnelle (permis A), 1 permis spécial de pêche professionnelle (permis B), 162 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C), 181 permis de pêche de loisir (permis D), 175 permis additionnels « hôte », 28 permis journaliers C et 163 permis journaliers D.

#### 6.2.7 Pêche dans le lac de Morat

En 2015, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg :

1 permis de pêche professionnelle (permis A), 1 permis spécial de pêche professionnelle (permis B), 411 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C), 542 permis de pêche de loisir (permis D) et 433 permis additionnels « hôte ».

## 7 Préfectures

---

### 7.1 Préfecture de la Sarine

Préfet: Carl-Alex Ridoré

#### 7.1.1 Domaine de la DICS

**Association du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français.** L'association a poursuivi la mise en œuvre de sa nouvelle organisation, en établissant notamment des cahiers des charges pour le personnel du domaine de l'infrastructure et de l'informatique, en actualisant la planification financière pour les années 2016-2020 et en édictant des directives concernant les jetons de présence et les fonds spéciaux. L'année a essentiellement été marquée par l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire, le 1<sup>er</sup> août 2015, et la consultation de l'avant-projet de son règlement d'exécution, dont l'entrée en vigueur est prévue au 31 août 2016. Un avant-projet de modifications statutaires a été élaboré par le Comité de direction, dans le but d'adapter les statuts à la nouvelle loi scolaire et à son règlement d'exécution. En outre, un projet d'étude de l'évolution démographique du district de la Sarine a été initié



---

conjointement avec la Ville de Fribourg et le Réseau Santé de la Sarine (anciennement ACSMS), incluant la dimension des élèves du cycle d'orientation et de la population âgée pour les communes du district de la Sarine et du Haut-Lac français. La première phase de ce projet est actuellement en cours. La présentation des résultats de l'étude est planifiée pour le printemps 2016.

**Coriolis Infrastructures.** L'association de communes a poursuivi sa politique de stabilisation des ressources financières. Dans cette optique, le Comité a initié l'élaboration d'une planification financière lui permettant de définir une stratégie, un plan d'actions et une vision globale à l'horizon 2025. Il a en outre poursuivi ses discussions avec plusieurs communes voisines, en vue d'élargir le périmètre de l'association. Ces discussions ont abouti à la signature de conventions avec les communes d'Avry et Matran, prévoyant l'octroi par ces deux communes de contributions annuelles en faveur de l'association pour les années 2015 et 2016 ainsi que la finalisation, dans le courant 2016, de conventions d'adhésion de ces deux communes à Coriolis Infrastructures.

**Centre cantonal de natation.** Le groupe de travail technique chargé d'approfondir l'analyse des trois sites désignés par une étude d'implantation comme ayant le meilleur potentiel pour accueillir le centre cantonal de natation dans le Grand Fribourg a présenté en janvier son rapport au Comité de pilotage de la Conférence régionale pour des infrastructures régionales et un développement régional coordonné. Parallèlement, l'adoption par le Grand Conseil du contre-projet du Conseil d'Etat à l'initiative populaire pour le « financement d'un centre cantonal de natation », le retrait de cette initiative au mois de mars et l'entrée en vigueur en octobre de l'ordonnance sur le subventionnement de piscines ont fixé les conditions-cadres du subventionnement cantonal à la construction de piscines publiques, dont un centre cantonal de natation. Sur cette base, le Comité de pilotage a poursuivi ses travaux et confié à un comité de projet le mandat d'évaluer et accompagner les projets existants ainsi que d'élaborer un plan de couverture des besoins du district.

### 7.1.2 Domaine de la DSJ

**Etablissements publics et manifestations temporaires de grande importance.** La surveillance des établissements publics, la gestion des demandes de prolongations ainsi que les contrôles en matière de police du feu et des constructions ont comme d'habitude passablement occupé le personnel de la préfecture. La préfecture a traité une nouvelle autorisation de patentes complémentaires B+ et initié le renouvellement de 9 patentes B+ arrivant à échéance. Outre l'octroi de 3079 autorisations diverses (patentes K, cortèges, lotos, prolongations et prolongations d'une heure), le Préfet a délivré des autorisations à plusieurs événements majeurs (Carnaval des Bolzes, Madone des Centaures, 12 heures de l'Auge, Festival du Gibloux, Valette, Giron de la Sarine à Prez-vers-Noréaz, festival « Les Georges », Unifactory, Foire de Fribourg, Heroes Day, etc.). En fonction des besoins, des séances de préparation et de coordination ont été organisées avec les différents partenaires. Enfin, en application des nouvelles dispositions légales, le Préfet a renouvelé l'autorisation annuelle du HC Fribourg-Gottéron et délivré des autorisations ponctuelles pour des rencontres sportives internationales (M17 CH vs Espagne).

**Activités et nuisances liées à la prostitution.** Se fondant sur le concept global de sécurité, commun aux locaux de prostitution et au café situé à la Grand-Fontaine, élaboré par le groupe de travail constitué en 2013 par la préfecture de la Sarine et réunissant les autorités locales, la police cantonale, la police du commerce, des riverains, des exploitants et des représentants des travailleuses du sexe, le Préfet a délivré le 30 juin 2015 une patente complémentaire B+ au café de la Grand-Fontaine. L'octroi de cette patente a fait l'objet d'un recours de divers riverains auprès du Tribunal cantonal.

**Défense incendie et police du feu.** Conjointement aux communes du district de la Broye, les commissions locales du feu des communes de la Sarine ont été réunies en février à Estavayer-le-Lac pour une matinée de formation « INFO-FEU » organisée en collaboration avec l'ECAB. Cette rencontre fut l'occasion pour la préfecture de la Sarine de rappeler aux édiles le rôle et les compétences des communes dans le domaine de la police du feu. En outre, le Préfet a procédé durant l'année à plusieurs inspections de corps de sapeurs-pompiers. En prévision de la fusion de cinq communes du Gibloux au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les deux anciens corps de sapeurs-pompiers intercommunaux (CSPI) de Farvagny - Vuisternens-en-Ogoz, d'une part, et de Rossens – Corpataux-Magnedens, d'autre part, ont mené à bien la préparation de leur regroupement en un seul corps, le CSP Gibloux. La défense incendie du territoire de l'ancienne commune de Le Glèbe restera provisoirement assurée par le CSPI de Gibloux-Nord, l'avenir de ce CSPI interdistrict

---

faisant quant à lui l'objet de discussions conjointes entre l'ECAB, les préfetures et les communes concernées. En décembre, les citoyens des communes de Sarine-Ouest ont pour leur part plébiscité une première étape de regroupements de leurs corps de sapeurs-pompiers en trois corps intercommunaux : le nouveau corps intercommunal «MAN», regroupant Matran, Avry et Neyruz ; le corps intercommunal «Sarine-Ouest», regroupant Autigny, Chénens, Cottens et La Brillaz ; et enfin le corps intercommunal «CNP» regroupant les communes de Corserey, Noréaz et Prez-vers-Noréaz. Une étape supplémentaire devrait être franchie en 2018 avec un probable nouveau regroupement et l'élaboration d'un véritable concept d'organisation de défense-incendie à l'échelle de la région. L'année a en outre été marquée par la création du corps des Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Sarine. Parallèlement, sur mandat de l'ECAB et sous la conduite de la préfeture de la Sarine, un bureau spécialisé a entamé l'examen de l'organisation de la défense incendie dans le Grand-Fribourg et ses perspectives d'évolution à l'horizon 2025. Son rapport et ses propositions pour l'avenir seront connus durant le premier semestre 2016.

### 7.1.3 Domaine de la DIAF

**Droits politiques.** Une partie importante du personnel de la préfeture a été sollicitée lors des différents scrutins communaux, cantonaux et fédéraux pour la coordination et l'exécution des tâches légales. La préfeture de la Sarine participe en outre activement à la mise en œuvre du nouveau système de gestion électronique des élections et votations (projet SyGEV). En outre, plusieurs formations ont été dispensées aux secrétaires communaux en vue des élections communales générales ordinaires (prévues le 28 février 2016), anticipées (pour les communes fusionnant au 1<sup>er</sup> janvier 2016) ou reportées (pour les communes fusionnant au 1<sup>er</sup> janvier 2017).

**Agglomération.** Pour l'Agglomération de Fribourg, l'année a été pour l'essentiel dédiée à la mise en œuvre des mesures ressortant du projet d'agglomération de deuxième génération (PA2 ; 2015-2018) et de révision de ce dernier en vue de l'adoption d'un projet d'agglomération de troisième génération. La pertinence de mener une réflexion approfondie sur l'extension du périmètre de l'Agglomération, mesure d'accompagnement des fusions préconisée dans le Plan de fusion du district de la Sarine, s'est en outre confirmée au travers des travaux menés dans le district dans différents domaines. La préfeture est par ailleurs activement impliquée dans les travaux menés sous l'égide de la DIAF relatifs à l'articulation Agglomération de Fribourg – fusions de communes. Le Préfet est membre du comité de pilotage, alors qu'un de ses conseillers juridiques participe aux travaux du groupe des spécialistes techniques.

**Fusions de communes.** En vue de l'entrée en vigueur de la fusion de Gibloux (Corpataux-Magnedens, Farvagny, Rossens, Le Glèbe et Vuisternens-en-Ogoz) au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la préfeture a apporté un soutien aux autorités préparant la transition, plus spécialement en ce qui concerne le regroupement des corps de sapeurs-pompiers, la dissolution de l'Association des communes du Gibloux, la poursuite des collaborations avec la commune voisine d'Hauterive et la mise en place d'un Conseil général dans la nouvelle commune.

La fusion des communes de Belfaux et d'Autafond a été acceptée par les deux corps électoraux en scrutin populaire le 8 mars 2015. En vue de l'entrée en vigueur des deux fusions précitées au 1<sup>er</sup> janvier 2016, des élections communales générales anticipées ont été tenues au courant de l'automne 2015. Les séances d'assermentation et de réorganisation des nouveaux Conseils communal et général ont eu lieu respectivement les 19 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2015. Les consultations populaires du 8 mars 2015 sur le projet de fusion Sarine-Ouest (Autigny, Avry, Chénens, Corserey, Cottens, La Brillaz, Matran, Neyruz, Noréaz, Prez-vers-Noréaz) et sur celui de la fusion de Matran et d'Avry ont abouti à des résultats favorables dans huit des dix communes consultées. Les refus des populations des communes d'Avry et Matran, puis le retrait du Conseil communal de Neyruz, ont conduit à la suspension provisoire du processus de fusion jusqu'aux élections générales et la reconstitution des nouvelles autorités communales.

Les corps électoraux de Chésopelloz et de Corminboeuf ont également accepté de créer ensemble une nouvelle commune, Corminboeuf, lors d'une votation le 20 septembre 2015. Cette fusion entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le 20 septembre 2015 également, les corps électoraux de Ponthaux et Grolley étaient appelés à se prononcer sur la fusion de leurs deux communes. La population de Grolley l'a refusée par 351 voix contre 335, alors que la population de Ponthaux l'acceptait par 215 voix contre 98.

---

**Surveillance des communes.** Suite au remplacement, lors des élections complémentaires à deux tours des 18 février et 8 mars 2015, des six conseillers communaux de Rossens qui avaient démissionné avec effet immédiat le 13 octobre 2014, le Préfet a levé la mesure provisoire confiant l'administration de la commune à un Conseil communal ad interim.

#### 7.1.4 Domaine de la DEE

**Nouvelle Politique Régionale (NPR).** Dans l'attente de la création d'une structure régionale formelle, le préfet continue de représenter le district de la Sarine au sein du comité de l'association des régions fribourgeoises pour la nouvelle politique régionale (INNOREG FR). La collaboration opérationnelle avec les autres secrétariats régionaux est assurée par l'Agglomération de Fribourg.

#### 7.1.5 Domaine de la DSAS

**Association des communes pour les services médico-sociaux (ACSMS).** Suite à l'annonce, en automne 2014, de l'état financier préoccupant du « Fonds de prévoyance ACSMS », le comité de direction a tout mis en œuvre afin de garantir les droits de l'ensemble de son personnel ; ce but a pu être atteint par l'affiliation de l'ensemble du personnel des institutions chapeautées par l'ACSMS à un nouveau fonds de prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Par la suite, le Président de l'association a ouvert le 23 avril une enquête administrative à l'encontre de deux membres du Comité de direction. L'enquête vise notamment à déterminer l'influence d'éventuels manquements dans l'information fournie par ces deux personnes sur des décisions prises par l'association en relation avec le « Fonds de prévoyance ACSMS ».

Pour permettre la création au 1<sup>er</sup> janvier 2016 du Réseau Santé de la Sarine, réunissant le home médicalisé de la Sarine, le service d'ambulances de la Sarine, le service d'aide et de soins à domicile de la Sarine, la Commission de district en matière d'EMS (Codems) et la Commission de district en matière d'aide et soins à domicile, le comité de direction a, de son côté, présenté à l'assemblée des délégués la modification de ses statuts lors de l'assemblée du 3 juin 2015. Acceptés par les délégués, par 37 oui et 5 non, les nouveaux statuts ont été ratifiés dans le courant du 2<sup>e</sup> semestre par plus des ¾ des législatifs communaux. Le nouveau Réseau Santé de la Sarine comptera plus de 350 collaborateurs, réparti selon un nouvel organigramme prévoyant 5 services (RH, Finances, aides et soins à domicile, ambulance, home médicalisé) chapeautés par un directeur général. Englobant toutes les entités et élaboré selon les nouvelles normes comptables MCH2, H2, le premier budget du futur Réseau Santé Sarine a été adopté par l'assemblée des délégués en décembre.

**CODEMS.** En prévision de la réorganisation de l'ACSMS, la gestion administrative de la Codems a été progressivement rattachée à la Direction générale du futur Réseau Santé de la Sarine. Cette nouvelle organisation permet au district de la Sarine d'être prêt à répondre au nouveau concept cantonal de prise en charge des personnes âgées « Senior+ », dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2018. Outre sa visite annuelle de tous les EMS du district et l'étude de plusieurs projets d'agrandissement et rénovation, la Codems a renforcé sa collaboration avec la Conférence des directeurs des EMS du district. Afin de contribuer à une information large et transparente sur les enjeux et défis pour le district de la mise en œuvre du concept « Senior+ », la Codems a invité en octobre les élus communaux, les membres de la députation ainsi que les principaux partenaires liés aux EMS du district à la présentation publique de son plan de médicalisation 2016-2020. En outre, un projet d'étude de l'évolution démographique du district de la Sarine a été initié conjointement avec l'Association du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français et la Ville de Fribourg.

#### 7.1.6 Domaine de la DAEC

**Mobilité.** La Préfecture de la Sarine a poursuivi, avec l'appui du Service de la mobilité (SMo), la réflexion au sein de groupes de travail portant sur la mobilité, plus spécifiquement les transports publics, dans les régions de Sarine Ouest et du Gibloux. Réunissant des représentants des régions (conseillers communaux et députés), les prestataires (Transports publics fribourgeois et CarPostal) et des représentants des régions voisines (Gruyère et Glâne), les travaux ont abouti à des modifications substantielles de l'horaire en décembre 2015 apportant des améliorations qualitatives et quantitatives à l'offre. Des groupes de travail similaires ont été lancés dans les régions de Haute Sarine et de Sarine Nord avec pour objectif une intervention sur l'horaire en décembre 2016 pour la première région et une

---

année plus tard pour la seconde, compte tenu de la coordination nécessaire avec l'amélioration attendue de l'offre ferroviaire pour cette même date.

**Conférence régionale.** Réunie à Treyvaux le 7 octobre 2015 pour sa huitième séance, la Conférence régionale pour des infrastructures régionales et un développement régional coordonné a notamment décidé d'élaborer un outil de planification régionale devant lui permettre de répondre aux défis imposés par les modifications récentes de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Lors de cette séance, la Conférence a en outre été informée de l'état des principaux dossiers régionaux en cours.

**Modalité de traitement des demandes de permis de construire.** Comme en 2014, les nouvelles modalités de traitement des demandes de permis de construire ont eu pour conséquence un important report de charge sur la préfecture.

## 7.2 Préfecture de la Singine

Préfet: Nicolas Bürgisser

### 7.2.1 Direction de l'instruction publique, de l'éducation, de la culture et des sports

Dans le cadre du comité du cycle d'orientation de la Singine (OS Sense), le Préfet a collaboré aux travaux de divers projets. L'introduction de la nouvelle loi scolaire et la séance d'informations à Schmittlen ont passablement occupé les communes durant l'année écoulée, mais bien des inquiétudes et préoccupations ont pu être apaisées.

Dans le domaine culturel, le Préfet représente le district de la Singine au Conseil de fondation du Château de Laupen et collabore à différents projets.

### 7.2.2 Direction de la sécurité et de la justice

Le Préfet remercie et félicite le Conseil d'Etat pour la réalisation du Centre de formation du service civil, au Lac Noir. Il s'agit d'un pari gagnant qui permet au Lac Noir de relancer son économie durant la semaine et lors de la saison creuse.

D'une manière générale, la collaboration avec la police cantonale fonctionne très bien. La population de la Singine reste cependant alarmée et préoccupée du fait que la police n'a pas encore pu élucider les origines des sept incendies qui se sont produits durant ces dernières années.

Le Préfet représente tous les Préfets fribourgeois au sein du Conseil cantonal de prévention et sécurité.

L'Association des sapeurs-pompiers n'a pas encore élaboré le concept de fusion projeté pour la collaboration des corps de sapeurs-pompiers du district de la Singine. Ce concept doit permettre de créer une collaboration encore plus intense entre les divers corps. Les corps de Wünnewil-Flamatt et d'Ueberstorf ont réalisé leur fusion. Lors de plusieurs inspections des divers corps de sapeurs-pompiers, le Préfet a pu se faire une idée de la qualité dans différents petits villages. L'engagement et la volonté étaient partout exemplaires. La collaboration du Préfet avec les corps locaux des sapeurs-pompiers, le centre de renfort de Guin et l'ECAB, a été intense et excellente tout au long de l'année. Sur invitation du Préfet, plusieurs communes singinoises ont pris part à quatre séances de travail communes avec la police de proximité. Ce genre de collaboration a été apprécié de tous les participants, de sorte que les séances de travail se répéteront à intervalles réguliers.

### 7.2.3 Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

Le Préfet s'est efforcé de transformer en une réalité la planification régionale et une manière de penser régionale qui ont été encouragées très opportunément par la Conseillère d'Etat. Avec ses collègues du comité de Région-Singine, le Préfet a participé à la mise en œuvre de nombreux projets concrets. La mise en réseau des différents approvisionnements d'eau potable du district a constitué l'un des dossiers importants de l'année écoulée.

L'an dernier, la chasse et la pêche n'ont pratiquement pas donné lieu à des problèmes. Le Préfet est également membre du comité consultatif du Parc naturel du Gantrisch dans lequel il représente les intérêts de notre canton.

---

Le Préfet soutient l'idée d'une extension de l'Agglomération de Fribourg. Dans cette perspective, à l'instar de toutes les autres agglomérations de Suisse, il faut délimiter deux zones, l'une constituant le noyau et l'autre la ceinture. Cette idée fait son chemin et bénéficie d'un soutien de plus en plus large.

Le Préfet travaille avec les voisins bernois au sein du Comité consultatif du parc national du Gantrisch et siège également dans la Commission d'accompagnement de l'application de la décision concernant la vallée de la Singine. En outre, le Préfet a pu accueillir une délégation du Conseil communal de la ville de Zurich et leur présenter deux projets que la ville de Zurich et l'Aide suisse aux montagnards avaient subventionnés.

#### 7.2.4 Direction de l'économie et de l'emploi

Le district de la Singine continue d'être membre de la Région Capitale Suisse et de l'Association "Cité de l'énergie" de Suisse. Le canton de Fribourg, plus exactement le Lac Noir, a reçu une contribution supplémentaire pour l'organisation de l'Assemblée générale 2016 de la Région Capitale Suisse.

Le Préfet représente la Conférence des Préfets dans la Commission cantonale pour l'économie et l'emploi.

#### 7.2.5 Direction de la santé et des affaires sociales

L'annonce de la création à la Gouglera d'un centre fédéral pour requérants d'asile a occupé le Préfet durant toute l'année. Les informations chargées d'émotion et partiellement incorrectes données lors de la séance du 25 février, dans la halle polyvalente de Chevilles, ont terni la réputation du canton de Fribourg, du district de la Singine et de Chevilles.

Le HFR de Tavel tourne de nouveau à plein rendement. A relever que le groupe hospitalier important du Lindenhof s'installe à Laupen, immédiatement à la frontière du district de la Singine.

Les centres d'hébergement de requérants d'asile de Bösinggen et de Guin fonctionnent bien. Quant aux nombreux demandeurs d'asile de Plasselb, ils ne créent pas de problèmes.

#### 7.2.6 Direction des finances

Pas de remarques.

#### 7.2.7 Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions

Les problèmes de la position malencontreuse des panneaux indicateurs autour du pont de la Poya ont pu être résolus.

Dans la procédure de traitement d'octroi des permis de construire, les mesures introduites par le Conseil d'Etat ont amélioré les processus. De même, de nombreux plans d'aménagement locaux ont enfin été approuvés. Avant tout, le problème de Tavel a pu être résolu. Mais la mise en œuvre de la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire continue d'occasionner bien des tracasseries aux communes.

Le Préfet représente tous les autres Préfets dans la Commission cantonale (consultative) pour les transports.

#### 7.2.8 Remarques finales

En sus des engagements mentionnés, le Préfet et la préfecture suivent et soutiennent de façon générale la vie publique dans le district, mais aussi les initiatives privées sous l'angle économique, culturel et sportif. Dans cet esprit, le Préfet et sa lieutenant ont montré comme l'année précédente, par leur participation à de nombreuses manifestations, l'intérêt que portent les autorités à ce qui se passe aux plans régional et local.

### 7.3 Préfecture de la Gruyère

Préfet: Patrice Borcard

#### 7.3.1 Domaine de la DICS

**Association du Cycle d'orientation de la Gruyère.** L'année 2015 a été une période particulièrement chargée pour le Comité du CO de la Gruyère. Le projet de construction du CO de Riaz a largement occupé le comité et la commission de bâtisse, qui ont dû consentir à un report de l'ouverture à la rentrée 2018, alors qu'il était envisagé une ouverture pour la rentrée 2017. La Commission de bâtisse a travaillé de manière intensive afin de permettre l'ouverture du chantier au début de l'automne 2015, malgré les oppositions dont ont fait l'objet le permis de construire du bâtiment



---

et l'autorisation anticipée de construire sollicitée par le Comité d'école. Une cérémonie réunissant autorités, enseignants, élèves et mandataires a eu lieu le 6 novembre 2015 afin de marquer la pose de la première pierre.

Durant l'année 2015, les communes gruériennes ont pu également prendre possession de deux réalisations pour lesquelles elles avaient consenti d'importants moyens. Le CO de Bulle a fait l'objet d'une importante rénovation – les bâtiments dataient de 1973 – et d'un agrandissement pour un investissement de 20 millions de francs. Une journée portes ouvertes a permis, le 2 mai 2015, à la population gruérienne de prendre connaissance de ces transformations. A la rentrée 2015, le CO de La Tour-de-Trême a pu inaugurer les quatre salles de classe supplémentaires, construites au-dessus des vestiaires.

Les deux CO de la Gruyère travaillent dans des conditions difficiles, notamment en utilisant des pavillons qui donnent régulièrement des signes d'usure. L'ouverture du troisième site de Riaz apparaît impératif pour la rentrée scolaire 2018.

L'administration technique et artistique de la salle CO2 poursuit sa métamorphose, avec l'engagement de personnel fixe, plus apte à répondre aux besoins et à assurer de la qualité dans la durée.

**Collège du Sud.** Les travaux d'agrandissement du bâtiment sont arrivés à leur terme durant l'année 2015, permettant ainsi une rentrée scolaire convenable, malgré le fait que les travaux n'étaient pas entièrement terminés. La commission d'école du Collège du Sud s'est également inquiétée, en novembre, de la construction de bâtiments dans la périphérie immédiate du collège. La vente de terrains, propriété du Collège, - sans que les instances directrices de ce dernier soient informées – prétérissent l'établissement scolaire, notamment au niveau des places de parc.

**Fondation du Château de Gruyères.** Envisagé pour 2015, le message adressé au Grand Conseil accompagnant un projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour le château de Gruyères a été repoussé. La refonte des statuts et du règlement d'organisation a pris du temps. Le Conseil de Fondation a poursuivi son travail au sujet d'une nouvelle stratégie de valorisation et de communication. Un nouveau logo est apparu alors que le site internet faisait l'objet d'une réforme complète.

**Centre sportif régional.** Le projet du centre sportif régional a franchi des étapes importantes durant l'année 2015. Sur la base de trois projets proposés par trois consortiums, un jury composé de spécialistes, de représentants des milieux concernés et des communes, a fait le choix d'un projet répondant aux critères du concours. Ce choix, formellement confirmé par l'Association intercommunale Sports en Gruyère, a cependant fait l'objet d'un recours déposé par un consortium concurrent. La cause est traitée par la préfecture de la Broye, étant entendu que celle de la Gruyère s'est récusée. Ce recours a naturellement modifié les échéances prévues pour la ratification politique, en repoussant les décisions de l'Assemblée des délégués de l'AISG et la votation populaire initialement prévue à la fin février 2016.

**Etats généraux de l'ARG.** Pour leur quatrième édition, les Etats généraux de l'ARG ont débattu du thème « Culture et région ». Organisée à Sâles, cette rencontre a permis de débattre des structures nécessaires au sein du district, afin de promouvoir une politique culturelle de qualité.

### 7.3.2 Domaine de la DSJ

**Etablissements publics et manifestations temporaires d'importance.** La surveillance des établissements publics, la gestion des demandes de patentes et de prolongations et les contrôles en matière de police du feu et des constructions ont abondamment occupé le personnel de la préfecture. Les grandes manifestations font l'objet d'une attention toujours plus soutenue, exigeant de nombreux contacts préalables avec les organisateurs. Un groupe de travail a été constitué afin de repenser l'organisation des manifestations agricoles qui se déroulent à Espace Gruyère, notamment au sujet du respect des normes anti-incendie.

La préfecture a poursuivi son travail de prévention afin de diminuer les nuisances sonores et la consommation abusive d'alcool. La situation s'étant améliorée, la campagne de sensibilisation envisagée par « Noct-en-Bulle » n'a pas été reconduite.

Dans le cadre des travaux effectués afin de mettre sur pied un label en milieu festif – projet conduit par l'Association REPER – la préfecture a poursuivi les discussions avec les sociétés de jeunesse de la Gruyère afin de créer une

---

Fédération des jeunesses de la Gruyère. Cette fédération a vu le jour à la mi-novembre 2015 lors d'une assemblée constitutive qui s'est déroulée au château de Gruyères.

**Projet de label festif.** Le projet de label en milieu festif est devenu durant l'année 2015 le projet Smart Event. Ce projet est conduit à deux niveaux. Au niveau régional, un groupe de travail a collaboré à la mise en place des critères, sur la base des expériences conduites lors de manifestations test. Au niveau cantonal, un comité de pilotage, conduit par l'Association REPER, a travaillé à « cantonaliser » la démarche. Il s'est agi de donner une identité graphique au projet et, surtout, à lui assurer un financement. Parallèlement, des tests ont été réalisés dans le cadre de manifestations organisées dans plusieurs districts.

**Défense incendie et police du feu.** L'année 2015 fut une période particulièrement chargée au niveau de la défense incendie, avec trois inspections, de nombreuses manifestations, assemblées, cours et exercices des corps de sapeurs-pompiers. En réflexion depuis plus d'une année, le projet « Frifire Gruyère » a débouché sur la présentation d'une solution régionale, propre à permettre à tous les corps d'être compatibles avec les exigences de Frifire. La proposition, présentée aux élus communaux et aux cadres des divers corps, consiste en un regroupement au sein de trois corps. La direction de ces corps serait assumée par trois commandants professionnels, alors qu'une dizaine de permanents assurent les services en journée. La gestion financière de cette organisation est effectuée au sein d'une association regroupant toutes les communes du district. Une consultation des communes et de divers organes des sapeurs-pompiers a été mise sur pied, avec des résultats attendus à la fin janvier 2016.

### 7.3.3 Domaines de la DIAF

**Fusion de communes.** Le plan de fusions, approuvé par le Conseil d'Etat, n'ayant pas suscité de projets concrets, le Préfet a souhaité susciter le débat au sein de la population en présentant, au cours d'une conférence publique, la question des fusions communales et les défis devant lesquels est placé le district. Il a évoqué les chemins possibles afin de répondre aux problèmes actuels : le plan de fusions, le concept de micro-région, l'idée d'une commune unique pour le district. Cette dernière proposition a suscité un intérêt au sein de la Conférence des syndicats qui l'a encouragé à constituer un groupe de travail, en lien avec l'ARG, afin de creuser cette hypothèse. Sur la base d'une analyse financière réalisée par le Service des communes, le groupe de travail a souhaité connaître l'avis des élus communaux, lesquels ont été réunis à la mi-décembre 2015. Au terme d'une présentation du concept, les conseillères et conseillers communaux ont soutenu très majoritairement – 82 % d'avis favorables – le principe de transformer cette idée en projet. C'est sur cette base que les conseils communaux ont été sollicités afin que chaque commune puisse se déterminer sur ce principe, jusqu'à la fin janvier 2016.

**Aide aux communes.** Afin de répondre au mandat confié à l'ARG, une cellule juridique a été ouverte dès le mois d'avril, au sein du secrétariat de l'ARG, afin de venir en aide aux communes du district. Occupée à 50 % par une jeune juriste, cette fonction a rapidement démontré son utilité, tant elle est sollicitée.

### 7.3.4 Domaines de la DEE

**Nouvelle politique régionale (NPR).** Le projet de politique foncière active, soutenu par la NPR, est entré dans une phase active, avec l'objectif de mettre en place une stratégie de développement régional, en lien avec l'entrée en vigueur de la nouvelle LAT. Le bureau a été mandaté afin de définir cette stratégie de développement des zones. Afin, également, d'assurer une bonne gestion de l'aménagement du territoire pendant la période du moratoire imposé par la révision de la LAT. Il a établi un inventaire des surdimensionnements et s'est attaché à imaginer une procédure d'échange entre les communes surdimensionnées et les communes ayant besoin de zones d'activité.

**Tourisme.** L'ARG a coordonné un projet destiné à valoriser le sentier récemment réalisé autour du Lac de la Gruyère. Ce projet, réunissant toutes les communes voisines du lac, les associations touristiques et les milieux concernés, a fait l'objet d'une demande de soutien à la NPR, soutien accordé en fin d'année 2015. L'objectif de ce projet est double : mettre en valeur cette nouvelle offre touristique et y intégrer un concept de mobilité de manière à faciliter l'accès de cette région via les transports publics et coordonner les accès et les parkings.

### 7.3.5 Domaines de la DSAS

**CODEMS.** Le projet d'une politique régionale d'accompagnement des personnes âgées, lancée à la fin 2012, est arrivé durant l'année 2015 dans une phase concrète. Avec l'engagement d'un mandataire extérieur et avec la constitution d'un Comité de pilotage, réunissant directeurs/trices d'établissement et élus communaux, le projet a débouché sur la rédaction d'un rapport en deux parties. La première, déterminant les objectifs du concept d'accompagnement, a été approuvée par les délégués du Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG) en juillet 2015. La deuxième partie, comprenant les moyens et les modalités de la mise en œuvre, sera soumise aux délégués au début de l'année 2016. Au centre des débats, la question de la mise en réseau des EMS, telle qu'elle est envisagée par le projet de loi sur les prestations médico-sociales (LPMS).

### 7.3.6 Domaines de la DFIN

Rien à signaler

### 7.3.7 Domaines de la DAEC

**Aménagement du territoire.** Comme président de l'Assemblée des délégués de l'Association intercommunale MOBUL, le Préfet a suivi les travaux réalisés au sein de l'Association MOBUL. En sa qualité de président de l'ARG, il a participé aux réflexions du groupe de travail créé avec le comité de MOBUL et des représentants du comité de l'ARG afin de dégager des pistes destinées à faciliter une politique foncière active au sein du district. Le Préfet a également participé aux séances du Comité de pilotage, présidé par le Conseiller d'Etat Maurice Ropraz.

## 7.4 Préfecture du Lac

Préfet: Daniel Lehmann

### 7.4.1 Domaines de la DICS

**Ecoles.** Le Préfet préside l'Assemblée des délégués du cycle d'orientation de la région de Morat (CORM). Il représente les communes du Haut-lac francophone au sein du comité du cycle d'orientation de Sarine-campagne et du Haut-lac francophone.. Il exerce des activités de conseils auprès des responsables scolaires des communes, ainsi qu'auprès des comités, commissions et directions des cycles d'orientation et des écoles primaires du district.

Dans le courant de la nouvelle année scolaire, le CORM a mis en œuvre, avec succès, le concept pour l'intégration des transports scolaires dans les transports publics ordinaires. Ce concept nécessitait un changement des horaires scolaires, en particulier de la pause de midi. L'intégration du transport scolaire dans les transports publics a entraîné une augmentation du taux d'occupation de ceux-ci. C'est ainsi qu'on a pu réaliser une condition fondamentale pour accroître d'une façon décisive l'offre des transports publics dans le district du Lac.

Dans l'optique de la suppression du cercle scolaire primaire de langue française à Barberêche, le Préfet a pu coordonner avec succès une solution transitoire avec les communes de Barberêche, Courtepin et Wallenried et signer une convention à cet effet. Les travaux en vue de mettre en place une solution définitive ont été entamés immédiatement après la votation sur la fusion.

Au cours de l'exercice, 7 dénonciations ont été faites en raison d'absences injustifiées lors de cours primaires obligatoires. (Il y en a eu également 7 en 2014).

**Orientation professionnelle.** La Commission du district du Lac pour l'orientation professionnelle, présidée par le Préfet, exerce la surveillance de l'orientation professionnelle dans les cycles d'orientation de Morat, Chiètres et Gurmels, ainsi que du centre d'information professionnel (Berufsinformationszentrum (BIZ) du district du Lac, à Morat. Il assure par ailleurs la coordination entre le service du conseil des langues allemande et française.

**Culture.** Le Préfet apporte son soutien à diverses activités culturelles dans le district, tout comme aux organisations dédiées à la conservation ou à la restauration des biens culturels.

La préfecture et le Préfet s'emploient à maintenir le bilinguisme dans le district, ce que l'on constate plus particulièrement dans les activités exercées quotidiennement par les collaboratrices et les collaborateurs de la préfecture. Mais l'expression de ce bilinguisme vivant est effectif lorsque le Préfet organise avec esprit de suite, en



---

deux langues, les séances d'information que mettent en place des directions ou des services cantonaux sur le plan du district. Il veille en particulier à ce que les présentations orales ne soient pas simplement traduites en totalité dans l'autre langue, ce qui pourrait s'avérer fastidieux pour les auditeurs, mais qu'elles soient réalisées en alternance dans l'une ou l'autre langue, cependant que les documents sont disponibles intégralement dans les deux langues. Par ailleurs, le Préfet participe également aux commissions de Région Capital Suisse, pour des projets de nature à promouvoir le bilinguisme.

#### 7.4.2 Domaines de la DSJ

**Police.** Le préfet échange régulièrement des informations avec le Commandant de la région nord et soutient la police dans l'application de son concept de police de proximité. Il apporte également son soutien aux activités prioritaires de la police et se concerta avec elle pour assurer la sécurité des grandes manifestations.

Lors des inondations du printemps, les mesures à prendre ont été discutées en coordination avec le Préfet du district de la Broye, avec la police et avec les services compétents.

**Affaires pénales.** Le nombre de plaintes ayant entraîné une procédure de conciliation, a augmenté par rapport à l'année précédente (52 cas contre 44 l'an dernier). Le nombre des conciliations qui ont pu être menées à bien, a légèrement diminué (25 cas contre 28 l'année précédente). 24 cas ont été transmis au Ministère public pour enquête. 3 cas étaient encore en suspens à la fin de la période du rapport.

Comparativement à l'année précédente, le nombre des ordonnances pénales a massivement augmenté pour s'établir maintenant à 3'098 ordonnances (+ 19,80 %) contre 2'586 ordonnances en 2014. En tout, 64 oppositions ont été formulées contre des ordonnances pénales. Avec un taux de 2,07 %, le pourcentage des oppositions a légèrement augmenté (1,82 % en 2014).

5 demandes (contre 1 en 2014) de transformation d'une amende en travaux d'intérêt général ont été transmises au Service d'application des sanctions pénales et des prisons.

Il a fallu adresser au Service d'application des sanctions pénales et des prisons, 463 dossiers (l'année précédente 392) pour non paiement de l'amende. 149 personnes (138 l'année précédente) ont été radiées de Ripol.

**Etablissements publics et manifestations.** Comme les années précédentes, les réclamations en rapport avec les émissions sonores d'établissements publics et des manifestations, ainsi que les élucidations menées avant l'octroi de l'autorisation de manifestations spéciales ont pris beaucoup de temps. Parmi les manifestations nécessitant d'importantes mesures de sécurité, il faut signaler en particulier le Carnaval de Morat. Cependant grâce aux efforts mis en œuvre par les organisateurs et à l'engagement de gros moyens, mais aussi grâce à la présence de la police, on a pu éviter tout accident sortant de l'ordinaire.

**Tir.** La Commission cantonale pour les stands de tir, présidée par le Préfet, a rempli son mandat et a pu dès lors être dissoute à la fin de l'année du rapport.

**Pompiers.** Le Préfet et son lieutenant ont exécuté plusieurs exercices régionaux et inspections. Ils ont suivi des cours cantonaux et de district. Par ailleurs, il y a eu une intense activité de conseils prodigués aux communes et aux corps de sapeurs-pompiers concernant des coopérations ou fusions, en particulier pour ce qui touche aux conventions, statuts et règlements y afférant.

La fédération des sapeurs-pompiers du district du Lac a été dissoute à la fin de l'année et remplacée par une Conférence des commandants des sapeurs-pompiers du district du Lac. Le Préfet a accompagné la mise en place de la nouvelle structure.

#### 7.4.3 Domaine de la DIAF

**Elections et votations.** Le Préfet a préparé et exécuté les élections et votations cantonales et fédérales, tout en apportant son appui aux bureaux de vote communaux dans leurs préparatifs et travaux.

Les élections communales anticipées pour les communes qui fusionnent ont donné lieu, lors du second tour, à des difficultés, en ce sens que ce second tour coïncidait avec les premiers tours des élections fédérales. Or l'envoi des documents pour les élections communales n'était pas possible au moment où les documents pour les élections

---

fédérales devaient impérativement être envoyés. C'est pourquoi les communes intéressées ont été contraintes de procéder à deux envois successifs de documents pour la même date d'élection. A cet égard, la question particulière s'est posée de savoir s'il fallait envoyer un ou deux certificats d'électeur pour l'unique date des élections. Les médias ont également abordé ce problème, pour la solution duquel il aurait été souhaitable de disposer d'une base légale.

A la suite de ces élections communales anticipées, le Préfet a réuni pour la cérémonie d'assermentation, toutes les conseillères et tous les conseillers nouvellement élus dans les communes fusionnées.

**Communes.** Le Préfet a, pour une part, tenu des séances d'information sur divers thèmes ou rédigé des informations écrites, en collaboration avec les services officiels compétents. Il conseille les communes pour des questions de procédure et de droit.

**Fusions de communes .** Le Préfet a collaboré à différentes séances d'information sur les fusions de communes. La votation populaire sur la fusion du Bas et du Haut-Vully pour devenir le Mont-Vully, a été acceptée par les deux communes. La fusion a été mise en œuvre à la fin de l'année sous rapport (et au début de la nouvelle année), de la même manière que la fusion, intervenue l'année précédente, qu'avaient approuvé les communes de Courlevon, Jeuss, Lurtigen et Salvenach avec Morat. Les résultats ont également été positifs lors de la votation populaire pour la fusion de Barberêche, Courtepin, Villarepos et Wallenried. Cette dernière fusion sera mise en œuvre au début de 2017. Ainsi, l'exécution de la planification des fusions élaborée par le Préfet avance à grand pas.

Le projet supra-cantonal d'une fusion de la commune bernoise de Clavaleyres avec Morat, est toujours en phase de préparation sur le plan du canton (mais aussi au niveau inter-cantonal).

**Association des communes du district du lac.** Dans le cadre de l'Association des communes du district du Lac, des prises de position ont été rédigées à propos de nombreux projets importants. Le Préfet a pris part aux travaux de l'association, en particulier dans le domaine des transports et de l'aménagement du territoire, ainsi que pour la réalisation de la Zone industrielle stratégique du Löwenberg .

Au début de l'année, le projet actuellement le plus important de l'association, à savoir la révision du plan directeur régional a été achevée. L'approbation unanime de cette œuvre majeure par l'assemblée des délégués constitue le signal impressionnant que les communes veulent organiser un district uniforme, avec ses cinq centres régionaux.

**Formation des conseillers communaux et du personnel communal.** En sa qualité de professeur de l'école professionnelle, dans le domaine des marchés publics et des registres publics, le Préfet donne des cours destinés à des personnes qui doivent être formées pour les administrations cantonale et communale.

#### 7.4.4 Domaines de la DEE

**Nouvelle politique régionale (NPR).** De par sa fonction de président de l'Association régionale du Lac, le Préfet s'implique dans la mise au point et la réalisation de projets de la nouvelle politique régionale. L'incubateur Nord, supporté par les associations des districts du Lac, de la Singine et de la Broye, a été de nouveau en mesure d'accompagner divers projets prometteurs.

Le Préfet a déposé auprès de la commission cantonale compétente, une demande de soutien par des moyens de la nouvelle politique régionale pour financer une partie de l'étude préalable, nécessaire à la réalisation de la Zone industrielle stratégique du Löwenberg. La commission a approuvé la demande.

Le Préfet collabore aux activités de coordination de Innoreg FR (association des régions fribourgeoises pour la promotion économique du canton).

**Region Capitale Suisse.** L'Association régionale du Lac est, tout comme la ville de Morat, membre fondateur de l'Association Région Capitale Suisse et soutient par là les efforts entrepris par le canton pour maintenir cette association dans le rôle qui lui revient. En sa qualité de membre du Comité de Région Capitale Suisse, le Préfet renforce la participation du canton et du district du Lac au sein de cette organisation.

L'Association régionale du Lac a organisé, au Centre de formation CFF de Morat, un atelier du groupe de travail "Top-Entwicklungsstandorte" (Site au top du développement) de la Région Capitale suisse, atelier lors duquel ont été présentés et débattus la Zone industrielle stratégique du Löwenberg , ainsi que les travaux et les analyses nécessaires

---

à sa réalisation.

Lors de la définition des objectifs stratégiques de la Région Capitale Suisse, le Préfet a œuvré pour que soient également inscrits dans le catalogue des objectifs la promotion et la préservation du bilinguisme. En conséquence, il participe également aujourd'hui aux travaux du groupe de projet qui doit faire avancer l'application de cet objectif.

**Promotion économique.** En sa qualité de président de l'Association régionale du Lac, qui est en charge dans les districts de la promotion économique régionale, le Préfet coordonne notamment les entretiens avec les régions voisines de la Singine et de la Broye et il participe au forum d'entretiens, créé par l'Association régionale précitée, à l'attention des communes du district, ce qui doit leur permettre un échange d'expériences à propos de la promotion économique au niveau communal. Au demeurant, la région collabore avec la promotion économique cantonale et les organisations économiques.

Les travaux en vue de la réalisation de la Zone industrielle stratégique du Löwenberg sont d'une importance capitale pour la promotion économique régionale. Mais à cet égard, il s'agit pour le moment exclusivement d'analyser la planification du territoire.

La réouverture de l'Hôtel du Vieux Manoir revêtant une importance très grande des points de vue tant cantonal que régional, le Préfet participe, en tant que médiateur, aux discussions entre le Conseil communal et les propriétaires de l'Hôtel, dans la perspective d'une révision prochaine du plan d'aménagement local.

**Tourisme.** L'Association régionale du Lac participe activement au marketing coordonné du tourisme du canton de Fribourg et mène avec succès ses propres actions de marketing. Il convient également de relever la collaboration au-delà des frontières cantonales, comme en particulier dans la région touristique des Trois-Lacs, où le Préfet représente les régions fribourgeoises au sein du comité. Au niveau cantonal, le Préfet est actif, en sa qualité de membre du comité stratégique de l'Union fribourgeoise du tourisme.

**Marché du travail.** Avec son collègue du district de la Singine, le Préfet du district du Lac est membre du conseil de fondation de "deStarts", fondation ayant pour but d'offrir à des jeunes l'intégration professionnelle et sociale. Par ailleurs, il est membre du comité et vice-président d'IRIS-FR, une association qui est principalement active dans les districts du Lac et de la Singine et dont le but est de favoriser l'intégration sociale et professionnelle de chômeurs.

#### 7.4.5 Domaine de la DSAS

**Mise en œuvre de la planification hospitalière.** La transformation et la nouvelle construction de l'hôpital HFR Meyriez-Murten sont pratiquement achevées. La remise à l'hôpital fribourgeois pourra intervenir dans les délais. Il est particulièrement réjouissant de constater que les coûts de l'ensemble de la construction n'ont pas dépassé le cadre prévu dans le budget.

A la demande du Préfet, en décembre, un entretien a eu lieu entre, d'une part, la Direction de la santé et la Direction de l'hôpital fribourgeois et, d'autre part, une délégation du district du Lac, sur la problématique de l'ouverture nocturne de la permanence médicale, après la fin des transformations et de la réouverture du site hospitalier de Meyriez-Murten. Cette discussion n'a pas eu de résultats.

**Réseau de Santé du district du Lac.** Le Préfet est président de l'Assemblée des délégués et membre du Comité du Réseau de Santé du district du Lac (RSL). Le RSL a poursuivi sa restructuration et renforcé la coordination entre les unités opérationnelles (hôpitaux). Les entretiens avec les quatre organisations Spitex du district en vue de l'intégration des services Spitex dans le réseau de santé ont bien progressé.

**Coûts de financement et d'investissement des établissements médico-sociaux.** On a poursuivi les entretiens engagés l'année dernière avec l'Hospice St.Peter, à Gurmels, et le Réseau de santé du Lac concernant l'intégration de l'Hospice dans le système des prestations aux EMS du district du Lac, avec remboursement des frais de financement. Dans le cadre de ces discussions, la Direction de la santé a laissé entendre qu'elle envisagerait de reconnaître les lits, dans la perspective d'une solution future de la question financière.

**Soins à domicile.** Le Préfet assume la présidence et le secrétariat de la Commission du district pour les soins à domicile, qui doit notamment rendre les décisions concernant l'octroi d'une indemnité forfaitaire.

#### 7.4.6 Domaines de la DFIN

Pas de remarques.

#### 7.4.7 Domaines de la DAEC

**Aménagement du territoire.** En adoptant le nouveau plan directeur régional, l'Assemblée des délégués de l'Association des communes du district du Lac a pu mettre avec succès un point final à une œuvre de longue haleine. Comme le nouveau plan directeur fait porter le développement en priorité sur les centres régionaux, bien des communes qui n'appartiennent pas à ces centres ont exprimé des critiques lors de la consultation qui a précédé la décision. Mais des discussions approfondies avec ces communes ont permis par la suite d'adopter à l'unanimité le nouveau plan directeur. Ainsi, les communes du district du Lac ont manifesté un sens impressionnant de la collaboration et une foi inébranlable dans leur aménagement territoire supra-communal. Le nouveau plan directeur régional du district du Lac a été approuvé en août par le Conseil d'Etat.

Outre son orientation conséquente sur les centres régionaux, l'élément central du nouveau plan directeur régional porte sur le développement de la Zone industrielle stratégique du Löwenberg. Les travaux à ce sujet ont constitué d'ailleurs la priorité de la première étape d'application du plan directeur. L'étude de faisabilité, que le canton avait donné mandat de faire, avait déjà démontré que la réalisation de cette zone stratégique présentait bien des problèmes dont la maîtrise exigeait une participation étroite des services cantonaux aux travaux à accomplir. Le service des constructions et de l'aménagement du territoire a déclaré qu'il était disposé à coordonner cette collaboration des services cantonaux.

Le Préfet est de plus en plus confronté aux problèmes des demandes de permis de construire, notamment pour des constructions industrielles ou artisanales, en raison des restrictions demandées dans les plans d'aménagements locaux des communes et des exceptions requises dans les plans de détails correspondants, étant entendu que la commune autant que le maître de l'œuvre insistent pour obtenir des dérogations. Il serait cependant souhaitable que l'on tienne compte de ces besoins en conséquence, déjà dans la formulation des dispositions des plans des communes. En effet, une planification locale n'a pas de sens s'il faut s'en écarter avec de plus en plus de dérogations à la solution objectivement bonne.

**Constructions.** Comme jusqu'ici, un problème délicat existe, à savoir la nouvelle procédure de traitement des demandes de permis de construire, qui a engendré un transfert sur le Préfet d'une part considérable de travail des divers services donnant leur préavis, ce qui a entraîné une augmentation massive de la charge liée au traitement des demandes. Etant donné que, jusqu'à présent, aucune main-d'œuvre supplémentaire n'a été mise à disposition pour maîtriser ce surcroît de travail, les limites de capacité ont été atteintes, voire dépassées.

**Routes.** Dans le cadre des travaux en vue de la réalisation de la Zone industrielle stratégique du Löwenberg, une étude de trafic a fait l'objet d'un mandat pour élucider les besoins et les solutions possibles pour régler la situation du trafic, en vue du raccordement du Löwenberg à l'autoroute. Il semble qu'il faudra trouver une solution indépendamment de la réalisation de la zone industrielle stratégique.

**Transports publics.** Sous l'égide du Service de la mobilité et en collaboration avec le Groupe de travail régional, au moment du changement d'horaire, il a été possible d'étoffer de manière réjouissante l'offre des transports publics dans le district du Lac. C'est l'intégration des transports scolaires du Cycle d'orientation de la région de Morat (CORM) qui a constitué le déclencheur

### 7.5 Préfecture de la Glâne

Préfet : Willy Schorderet

#### 7.5.1 Domaines de la DICS

**Association du Cycle d'Orientation (CO) de la Glâne.** Le comité de l'Association du Cycle d'Orientation a poursuivi les études pour la transformation du cycle d'orientation et la réalisation d'un complexe scolaire, culturel et sportif avec piscine.

---

Le concours d'architecture pour le nouveau bâtiment a connu un intérêt marqué, puisque 51 dossiers ont été déposés. C'est le bureau d'architecture Weck Gonzalo et Victor Figueras Corboud à Zurich qui a été désigné lauréat.

La mise à l'enquête définitive devrait se faire dans le courant du printemps 2016. Auparavant, les délégués devront se prononcer, le 14 janvier 2016, sur un important crédit de construction de 63 000 000 francs. Par la suite, cette décision sera soumise en votation populaire le 28 février 2016.

Le projet définitif comprend deux axes principaux à savoir, d'une part, la réfection de l'ensemble du bâtiment principal, des classes et du bâtiment annexe, avec une redistribution des locaux et des classes spéciales et, d'autre part, la construction d'un nouveau complexe.

Ce nouveau bâtiment se situera entre le cycle d'orientation actuel et le Bicubic. Des discussions sont en cours avec la commune de Romont pour régler l'acquisition du terrain et l'organisation des places de parc en tenant aussi compte des besoins de la commune. Un des avantages du projet, qui comprend la création d'un nouveau bâtiment et la transformation des bâtiments actuels, est le regroupement des locaux en fonction de leur affectation (sport, culture, administration, services, activités particulières).

En plus des subventions reconnues pour la piscine, les nouvelles classes et l'agrandissement de plusieurs locaux, des discussions doivent encore avoir lieu sur le subventionnement des locaux spécifiques de sport, ceci conformément à la loi sur les constructions scolaires. Il en va de même pour les locaux destinés aux besoins du conservatoire.

Le nouveau « campus » du cycle d'orientation devrait permettre d'accueillir dès 2020 jusqu'à environ 1'100 élèves.

Comme déjà annoncé, pour le moyen-long terme, tenant compte de l'évolution de la démographie, des dépenses importantes à venir et du projet ci-dessus, la Glâne privilégie la solution d'étudier avec les districts voisins de la Gruyère et de la Veveyse, la réalisation d'un nouveau CO aux confins des trois districts du Sud.

**Ecoles.** Actuellement six cercles scolaires sur dix ont des projets d'agrandissement ou de nouvelles écoles. La nouvelle loi scolaire oblige les cercles à repenser leur organisation et plusieurs cercles devront fusionner afin de répondre aux nouvelles exigences. Malheureusement, ces changements pénaliseront parfois la qualité de vie des enfants.

**Accueil extrascolaire.** La plupart des communes ont mis en place un accueil extrascolaire. Cette nouvelle offre modifie et oblige les communes à mettre en place des règles afin de délimiter les placements admis auprès de l'accueil familial de jour.

Un groupe de travail composé de conseillers communaux de plusieurs communes étudie actuellement la possibilité d'offrir durant les vacances d'automne, de carnaval et de Pâques un accueil extrascolaire commun.

**Paysages éducatifs en Glâne – Transition.** Le groupe de travail, composé de représentants de la préfecture, des communes, des services sociaux, de l'association des parents et la gendarmerie a poursuivi les travaux et l'accompagnement des jeunes en 2015. Cette structure répond à de nombreux besoins. En 2015, des accords ont pu être trouvés avec les magasins Coop et Migros concernant le rassemblement de jeunes sur ces sites. Le cycle d'orientation met également à disposition certaines infrastructures en dehors des heures de cours.

**Bicubic.** « Pour couronner ses dix ans, le Bicubic s'est offert de jolis lauriers pour sa saison culturelle 2014-2015: un record d'affluence, un record de ventes d'abonnements et des résultats financiers radieux ». Ces quelques lignes tirées du journal La Liberté témoignent, si nécessaire, du rôle important que joue le Bicubic en tant que lieu culturel et sportif. En 2015, de nombreuses améliorations des infrastructures ont été apportées (accueil, bars, WC, etc.)

**Vitromusée et Musée du papier peint.** Une fois de plus, les expositions temporaires amènent la fraîcheur nécessaire au renouveau. Nos musées qui sont d'une qualité remarquable ne laissent personne indifférente. De plus, à travers ces joyaux, nous pouvons faire découvrir les beautés de notre région. Afin de tirer au maximum profit de ces lieux touristiques, il faut tout faire pour rapidement pouvoir offrir des prestations hôtelières.

**Activités et rencontres culturelles.** La Glâne reste un district qui sait mettre sur pied des moments forts, appréciés de la population. Ces moments s'appellent ; « carnaval, braderie, fête des musiques, comptoir et foire de la Glâne, fêtes de jeunesse, de chant, rencontres sportives et culturelles, cinéma Open'R ».

---

### 7.5.2 Domaines de la DSJ

**Etablissements publics et ordre public.** Une fois de plus, il faut saluer toutes les grandes manifestations telles que le carnaval, la braderie, les girones des jeunesses, les inaugurations des costumes, etc. qui se sont déroulées dans la Glâne en 2015. Toutes ces manifestations se sont déroulées sans aucun incident.

Les contacts réguliers avec la population et les responsables des sociétés, les informations données et les rencontres organisées par la préfecture avec les organisateurs et les autorités communales ainsi qu'avec les responsables des ambulances, du feu et de la police sont appréciées. Cette manière de faire sera poursuivie ces prochaines années car elle permet une bonne compréhension des problèmes, la recherche commune de solutions, en mettant chacun devant ses responsabilités.

Les changements dans les établissements publics sont toujours importants et les perspectives d'avenir sont inquiétantes, tant ce métier est difficile.

**Gens du voyage.** Les années se suivent et les problèmes s'aggravent. Une fois de plus, les gens du voyage se sont installés à de nombreuses reprises dans la région, causant parfois des dégâts importants. Depuis 2015, les gens du voyage contactent directement les propriétaires de terrain en proposant un contrat souvent incomplet et flou, ce qui, après coup, pose de nombreux problèmes.

Il est indispensable afin d'éviter de graves incidents que le canton progresse dans la mise en place d'un lieu d'accueil. Actuellement l'implication du Préfet est indispensable. Il est le seul qui peut encore jouer le rôle d'intermédiaire. Il doit rester le leader dans les négociations et être appuyé par la gendarmerie.

Il est à disposition des autorités pour trouver des solutions en attendant la construction de l'aire de la Joux-des-Ponts.

**Gendarmerie, ambulance et Centre de Renfort.** La préfecture relève l'excellente collaboration qui existe avec la gendarmerie, le Service d'Ambulance du Sud Fribourgeois et le Centre de Renfort de Romont.

**Défense incendie.** La nouvelle organisation du district autour de cinq corps de sapeurs-pompiers intercommunaux donne satisfaction.

Néanmoins, comme rien n'est définitif, il faut être attentif et continuer sans cesse à améliorer et se poser les questions de l'organisation future. Par exemple, la fusion de la nouvelle commune de Gibloux pose la question de la réorganisation du cercle de l'ancienne commune de Le Glèbe avec les communes de Massonnens et Villorsonnens. Dès le début 2016, un groupe de travail devra évaluer différentes variantes.

En 2016, sous l'égide de la préfecture, des groupes de travail seront créés pour mener les réflexions sur la mise en place d'un seul cercle de feu pour tout le district dans les années à venir.

### 7.5.3 Domaines de la DIAF

**Fusion de communes.** Les deux projets de fusions en cours en 2015 ont échoués. Le premier projet concernait les communes de Châtonnaye, La Folliaz, Tornay et Villaz-St-Pierre et le deuxième celles de Billens-Hennens, Mézières et Romont. A chaque fois, une des communes a refusé la convention de fusion à quelques dizaines de voix.

Dès le renouvellement des autorités en 2016, des discussions auront à nouveau lieu avec l'ensemble des conseillers communaux afin de définir une ligne claire dans l'organisation territoriale à venir. Il faudra tenir compte de l'ensemble des exigences législatives et se poser la question de savoir quelle est la meilleure structure pour répondre aux besoins de demain.

Le fait que toutes les communes de la Glâne soient déjà regroupées en associations pour des tâches qu'elles n'arrivent plus, ou que difficilement, à accomplir seules devra être une des bases dans les réflexions des fusions. Pour mémoire, les communes sont déjà regroupées en associations pour l'aide familiale et les soins à domicile, les homes médicalisés, l'ambulance, le cycle d'orientation, les curatelles, l'organisation en cas de catastrophe, la petite enfance, la gestion des forêts.

**Association à buts multiples de la Glâne (ABMG).** 2015 a été, si nécessaire, la preuve que cette nouvelle association est la bonne réponse aux défis divers et multiples auxquels les communes doivent répondre.



---

Après avoir mis en place en 2014 les commissions pour les curatelles, l'organisation en cas de catastrophes, en 2015, l'association a repris la gestion de l'accueil de la petite enfance en Glâne et a participé aux premières discussions pour la création d'un accueil extrascolaire intercommunal durant les vacances scolaires.

**Droits politiques.** La préfecture s'est chargée de l'organisation et du contrôle de tous les scrutins, qu'ils soient fédéraux, cantonaux ou communaux.

Un engagement exigeant et contraignant du personnel de la préfecture, en collaboration avec le groupe de travail « SyGEV », a permis de former le personnel des communes, de répondre aux nombreuses questions et rassurer les responsables communaux dans le cadre des tests, puis des élections fédérales. A l'avenir, il est souhaitable d'avoir une meilleure planification des journées de tests.

Depuis le début de la période administrative 2011-2016 et jusqu'au 31 décembre 2015, trente-cinq démissions ont été enregistrées, ce qui correspond à un tiers de plus que la période précédente.

A noter, que suite au refus par les citoyens de Mézières du projet de fusion avec Billens-Hennens et Romont, cinq des sept conseillers communaux ont démissionné avec effet au 30 juin 2015. Une élection complémentaire a permis de remplacer tous les membres démissionnaires.

Par contre, tenant compte de plusieurs dysfonctionnements, un des nouveaux conseillers communaux s'est vu retirer son dicastère et une enquête administrative a été ouverte. Elle a été confiée à Maître Jean-Dominique Sulmoni, avocat et ancien syndic de Romont ainsi qu'à son épouse, Maître Mary-Line Boson Sulmoni.

**Annuaire des communes.** Le programme informatique « ACom » répond aux besoins. Il est simple et efficace. L'appui du Service des communes est apprécié et permet de garantir une mise à jour régulière des données.

#### 7.5.4 Domaines de la DEE

**Economie.** Avec l'association de la Région Glâne-Veveyse, le Préfet a rencontré quelques responsables d'entreprises et a participé à de nombreuses manifestations.

La région a mis sur pied plusieurs conférences économiques qui permettent le réseautage entre les entreprises. Seuls des contacts réguliers avec les responsables des entreprises permettent de connaître les évolutions, les nouveaux besoins et d'être proactif dans sa sphère de compétence.

Si le taux de chômage de 2,5 % à la fin novembre peut être considéré comme bas, la Glâne déplore la décision de la direction de Tetra Pak de fermer définitivement son site de production de Romont en 2016 et de licencier plus de 120 personnes. En décembre, le plan social a été accepté par les collaborateurs.

Le Préfet a rencontré à plusieurs reprises les responsables et en particulier Monsieur Bernard Gendre, directeur du site de Romont, afin de faire le point et connaître les intentions de la société. Il faut relever que Monsieur Bernard Gendre s'est engagé sans compter afin de défendre le plan social et de garantir le bon fonctionnement du site jusqu'à sa fermeture.

Actuellement plusieurs contacts ont eu lieu avec la Promotion économique et la direction de Tetra Pak pour la mise en valeur du site et sa vente. Il a été clairement demandé à l'entreprise Tetra Pak d'éviter que le repreneur utilise les locaux comme dépôt, sans création de nouveaux emplois. Tetra Pak s'est engagé dans ce sens, raison pour laquelle elle est prête à attendre jusqu'en 2019 pour la vente du site.

Le Préfet a également rencontré plusieurs personnes influentes pour chercher des repreneurs. La Promotion économique et la direction de Tetra Pak ont reçu quelques demandes de renseignements.

**Innoreg.** La nouvelle directrice d'Innoreg FR a été nommée. Il s'agit de Madame Joëlle Nicolet. Madame Nicolet a débuté son activité au 1<sup>er</sup> mai 2015. Elle est accompagnée par Monsieur Alain Lunghi pour les projets en cours et peut bénéficier de l'expérience de ce dernier pour les développements futurs.

Plusieurs projets ont été initiés en 2015. Ils devraient permettre de compléter l'offre existante dans les domaines du tourisme et de l'économie. Innoreg FR est une réponse aux besoins des régions et un complément indispensable au travail mené par le canton.



---

**Armée.** Les quelques contacts avec les responsables du PAA et de la place d'armes de Drognens permettent de discuter des visions des uns et des autres, des remarques qui peuvent être faites tout au long de l'année et des perspectives d'avenir. Cette collaboration crée une confiance réciproque et fait que la cohabitation « civils – militaires » est excellente.

C'est grâce à cette confiance et une volonté de collaboration que par exemple des associations sportives ou culturelles peuvent à certaines occasions bénéficier des infrastructures de la place d'armes. On peut relever l'organisation de la course automobile de Romont.

#### 7.5.5 Domaines de la DSAS

**Réseau Santé de la Glâne (RSG).** En 2015, le Réseau Santé de la Glâne a mis au concours et a nommé son nouveau directeur en la personne de Monsieur Xavier Buchmann. Ce dernier entrera en fonction au 1<sup>er</sup> avril 2016. L'actuel directeur, Monsieur Roger Demierre, diminuera son activité à 60 % et se verra attribuer des tâches en relation avec les transformations des homes actuels.

Les travaux de réalisation du nouveau home de Vuisternens-devant-Romont se poursuivent. L'inauguration du nouveau bâtiment devrait avoir lieu à la fin 2016. Le fait de réaliser ce nouvel établissement a permis qu'un privé réalise un immeuble d'appartements adaptés à proximité du nouveau home. Ce nouvel édifice, « Les Coquelicots », de trente appartements a été inauguré en automne 2015. Actuellement, tous les appartements sont occupés dont le 2/3 par des personnes âgées. Désormais, il convient d'affiner la collaboration et les synergies qui pourront se mettre en place à court terme (animation, repas, traitement du linge, alarme, conciergerie, etc.).

En parallèle, les discussions avec la commune de Siviriez et les réflexions sur la transformation du home de Siviriez se poursuivent. Un projet devrait aboutir en 2016.

**HFR.** Les quelques discussions et échanges avec les patients de l'HFR qui ont séjourné à Billens confirment la qualité du site et l'importance des sites de réadaptation.

Les délégués des communes et les membres du comité du Réseau Santé de la Glâne suivent les projets de l'HFR, en particulier les intentions et l'évolution des missions des sites de réadaptation.

**Médecins - Cabinets de groupe.** Les réflexions pour la mise en place d'un cabinet de groupe se poursuivent avec la collaboration de l'HFR. Une discussion avec un privé pour trouver une solution à l'absence de locaux est en cours.

**Fondation glânoise en faveur des personnes handicapées mentales et IMC.** Le Préfet participe au conseil de fondation en tant que délégué des autorités cantonales fribourgeoises.

La fondation a eu le privilège d'accueillir en 2015 le Conseil d'Etat incorpore dans le cadre d'une des sessions « hors les murs » que le Conseil d'Etat organise dans les régions.

La fondation étudie également la possibilité de réaliser une nouvelle école dans le secteur du Cycle d'Orientation de la Glâne.

#### 7.5.6 Domaines de la DFIN

**Informatique des communes – CommuNet.** Comme déjà relevé, CommuNet est une excellente réponse aux besoins informatiques des communes. Toutes les synergies entre les communes et l'Etat qui pourront se mettre en place faciliteront à moyen terme les échanges à tous les niveaux (communes – communes / communes – canton).

**Informatique de l'Etat.** Les contacts et recherches de solutions avec le SITel sont excellents. Il faut le souligner. Cela étant, bénéficier d'une gestion informatisée des documents serait hautement souhaitable.

#### 7.5.7 Domaines de la DAEC

**Dossiers de permis de construire.** Les nouvelles procédures répondent aux besoins. Afin de poursuivre les améliorations, l'Etat doit rapidement mettre en place des nouvelles procédures comme par exemple la numérisation des plans. Un tel développement permettrait de diminuer la durée du traitement des dossiers par les services de l'Etat.

C'est avec impatience et intérêt que nous attendons la finalisation du projet PERCO qui facilitera la gestion des demandes de permis de construire.

---

Comme déjà relevé, afin de garantir un service de qualité, l'Etat devra aussi répondre aux charges supplémentaires qui ont été transférées aux préfetures avec la mise en place des nouvelles procédures par l'octroi des ressources en personnel nécessaires.

La préfecture appuie régulièrement les communes en étant à disposition pour tout renseignement et par l'organisation de séances d'information et de formation avec les élus et les employés communaux.

A noter qu'étant donné la complexité des procédures, les communes confient de plus en plus régulièrement le contrôle des dossiers à des professionnels. Cette manière de faire diminue le nombre de dossiers incomplets et limite les erreurs ; ce qui est indéniablement un plus pour la suite de la procédure.

**Transports publics.** C'est avec satisfaction que nous avons pris note de l'engagement de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions pour les arrêts de Vuisternens-devant-Romont et de Vaulruz (PRODES 2030).

Les projets des horaires CFF 2025 et 2030 sont en cours de discussion. L'offre depuis Romont sur Lausanne et Genève est pour l'instant mauvaise. Comme promis, nous comptons sur l'engagement du canton pour défendre l'attractivité de la gare de Romont.

L'étude de la desserte des transports publics dans le sud du canton initiée par le canton permettra d'améliorer la situation actuelle. Nous espérons rapidement concrétiser plusieurs projets.

## 7.6 Préfecture de la Broye

Préfet : Christophe Chardonnens

### 7.6.1 Domaines de la DICS

**Association du cycle d'orientation des communes de la Broye et de la commune de Villarepos :** L'année a été marquée par l'arrivée d'une nouvelle directrice à la tête du CO de Domdidier, en la personne de Mme Estelle Ferrari, appelée à succéder à Mme Chantal Vienny Guerry qui a fait valoir son droit à la retraite. Mais c'est sans nul doute la décision de l'assemblée des délégués de répondre à l'augmentation des effectifs par la création d'un troisième site à Cugy qui restera comme le moment fort de l'année.

**Gymnase intercantonal de la Broye :** Le Gymnase doit lui aussi faire face à la poussée démographique et la nécessité de développer un projet d'agrandissement se précise. Une première étape a ainsi été franchie avec l'acquisition par les cantons de Fribourg et de Vaud du terrain propre à accueillir les futurs bâtiments. Du haut de ses 10 ans, le Gymnase occupe désormais une place prépondérante dans la formation des jeunes de la région.

**Fondation Pro Vallon :** Le Musée romain de Vallon a fêté cette année son quinzième anniversaire. Il continue de ravir les visiteurs et les habitants de la région, tout en explorant les diverses pistes susceptibles de doper la fréquentation. Il s'agit notamment de favoriser la collaboration avec d'autres institutions, de renforcer l'implication des milieux touristiques dans la promotion du site et de développer de nouvelles activités.

**Commission de surveillance des services auxiliaires de l'arrondissement scolaire de la Broye :** L'adéquation entre les ressources mises à disposition et des besoins en constante augmentation reste au cœur des préoccupations de la Commission de surveillance. Il a ainsi été décidé d'examiner dans quelle mesure le fait de dispenser les prestations des services auxiliaires dans les écoles, s'agissant plus particulièrement des centres scolaires réalisés tout récemment ou en cours de réalisation, plutôt que de manière centralisée comme c'est le cas actuellement serait de nature à répondre plus efficacement aux besoins.

**Collaboration scolaire intercantonale :** Les communes fribourgeoises de Murist et Vuissens et les communes vaudoises de Treytorrens et Champtauroz ont relancé, avec le soutien des deux cantons, l'idée de créer un cercle scolaire bicantonal de droit scolaire cantonal. Cette idée innovante fait son chemin et pourrait bien renforcer davantage encore l'unité d'une Broye plus que jamais intercantonale.

**Estavayer2016 :** Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg et celui du canton de Vaud se sont entendus pour confier au canton de Fribourg le pilotage et la coordination de l'ensemble des prestations étatiques des deux cantons pour la Fête fédérale de lutte suisse et des jeux alpestres Estavayer2016. Concrètement, il revient à la Préfecture de la Broye

---

d'assurer ce travail de pilotage et de coordination (guichet unique), afin que soient réglés dans une seule et même autorisation les différents aspects de la manifestation.

### 7.6.2 Domaines de la DSJ

**Etablissements et manifestations publics** : L'activité des établissements publics du district a fait l'objet d'un suivi attentif de la part de la préfecture, s'agissant plus particulièrement des changements d'exploitant et du respect des conditions d'exploitation. Quand bien même le contexte économique ne favorise pas l'essor des bistrotts de campagne, le nombre d'établissements publics demeure relativement stable. La gestion des manifestations publiques d'importance nécessite également un engagement significatif de la préfecture qui bénéficie du précieux concours de la Gendarmerie cantonale.

**Sapeurs-pompiers** : La naissance des communes de Belmont-Broye, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, et d'Estavayer, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, et la fusion des corps de sapeurs-pompiers de Fétigny et des Verdières, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, apportent au projet Frifire Broye ses dernières composantes. Le district comptera ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, sept corps de sapeurs-pompiers alors qu'il en comptait 27 à l'origine du projet.

### 7.6.3 Domaines de la DIAF

**Votations et élections** : La préfecture a veillé au bon déroulement des scrutins fédéraux et cantonaux avec une mobilisation particulière du personnel les jours de scrutin. Elle a également prêté son concours aux communes qui ont dû procéder à des élections anticipées (Belmont-Broye) ou complémentaires. La préfecture s'est également fortement impliquée dans le développement et l'implémentation du nouveau système de gestion électronique des élections et votations (SyGEV).

**Fusions de communes** : L'année aura été marquée par la concrétisation du projet de fusion des communes de Bussy, Estavayer-le-Lac, Morens, Murist, Rueyres-les-Prés, Vernay et Vuissens et la naissance de la commune d'Estavayer au 1<sup>er</sup> janvier 2017, du projet de fusion des communes de Surpierre et Villeneuve et la naissance de la commune de Surpierre au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et du projet de fusion des communes de Cheyres et Châbles et la naissance au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la commune de Cheyres-Châbles. Malheureusement, le projet de fusion des communes de Cugy, Fétigny, Les Montets, Ménières et Nuvilly, tout comme celui des communes de Delley-Portalban, Gletterens et Vallon, n'ont pas reçu l'aval du peuple. Quoi qu'il en soit, le bilan reste positif avec un district de la Broye qui ne comptera plus que 19 communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017, contre 30 au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Association des communes de la Broye (Ascobroye)** : Le Préfet a prêté son concours aux différents travaux de l'Association, s'agissant plus particulièrement de l'aménagement du territoire, des écoles de musique et des conservatoires et de l'énergie.

### 7.6.4 Domaines de la DEE

**Communauté régionale de la Broye (Coreb)** : La Communauté régionale de la Broye a œuvré au renforcement des collaborations intercantionales ainsi qu'au développement économique. La création d'emplois reste ainsi l'un des principaux objectifs de la région, tout comme le développement des transports publics.

**Aéropôle** : Le développement de l'Aéropôle se poursuit avec la perspective d'être en mesure de lancer la société d'exploitation civile Aéropôle SA au tout début 2016. Sur le terrain, les perspectives sont tout aussi réjouissantes puisque les premières grues devraient faire leur apparition dans le même délai. Les contacts se sont par ailleurs multipliés tant et si bien que le futur de ce projet s'annonce sous les meilleurs auspices.

**Nouvelle Politique Régionale (NPR)** : Sous l'impulsion de sa nouvelle coordinatrice, Mme Joëlle Nicolet, la plateforme des Régions InnoReg FR poursuit son action visant à favoriser et soutenir des projets susceptibles de recevoir une aide NPR.

**Comptoir broyard** : Désormais incontournable, le Comptoir broyard a tenu une nouvelle fois toutes ses promesses avec près de 90 000 visiteurs en 10 jours.

### 7.6.5 Domaines de la DSAS

**Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye** : Après que l'assemblée des délégués ait donné son feu vert, le peuple en a fait de même le 8 mars 2015 en acceptant à une très large majorité le crédit d'investissement de 57,9 millions nécessaire au financement des travaux d'agrandissement et de transformation des EMS du district de la Broye. Les travaux d'agrandissement de l'EMS Les Fauvettes, à Montagny-la-Ville, ont ainsi démarré avec la réalisation d'un nouveau bâtiment de 60 lits. Dans le même temps, il a également été possible de lancer le concours d'architecture portant sur la transformation et l'agrandissement de l'EMS Les Mouettes, à Estavayer-le-lac, concours dont les résultats sont attendus début 2016. Le projet de regroupement des services d'aide et de soins à domicile de la Broye fribourgeoise et vaudoise tend à se concrétiser, quand bien même la recherche de solutions n'est pas toujours aisée. Les travaux se sont notamment concrétisés par le lancement du projet Infirmière Mobile Urgences-Domicile (IMUD) visant à optimiser la continuité des soins 24/24 entre le domicile et l'hôpital. Ce projet qui réunit les services d'aide et de soins à domicile de la Broye fribourgeoise et vaudoise, l'hôpital et l'association des médecins extrahospitaliers permettra de renforcer les prestations d'aide et de soins à domicile, partant le maintien à domicile, et d'éviter ainsi des hospitalisations inappropriées. Enfin, il convient encore de signaler que l'assemblée des délégués a donné son aval aux mesures visant à renforcer la direction et l'administration des EMS de l'Association.

**Hôpital intercantonal de la Broye (HIB)** : L'Hôpital intercantonal de la Broye a vécu une année mouvementée avec le licenciement de son directeur et les remous que cette décision a suscités. L'établissement a toutefois retrouvé calme et sérénité en fin d'année, ce qui a favorisé l'accueil et l'entrée en fonction de son nouveau directeur, M. Laurent Exquis. La vie ne s'est pas arrêtée pour autant et les membres du Conseil d'établissement se sont pleinement investis dans des dossiers tels que le développement des infrastructures ou encore la stratégie.

**COSAF** : La Commission a traité les demandes d'indemnité forfaitaire, tout en veillant attentivement à ce que les montants versés soient véritablement de nature à favoriser le maintien à domicile.

**CODEMS** : La Commission s'est notamment penchée sur la reconnaissance de lits en unités spécialisées en démence (USD).

### 7.6.6 Domaine de la DFIN

**Informatique** : La préfecture reste attentive au développement des outils et des prestations informatiques à disposition des administrations et des particuliers. Elle espère ainsi pouvoir disposer rapidement d'un outil de gestion électronique des documents.

### 7.6.7 Domaines de la DAEC

**Association de la grande cariçaie** : Il s'est agi, en cette année 2015, de finaliser le plan de gestion 2012-2023 de la rive sud du lac de Neuchâtel, si bien que l'Association dispose désormais d'un outil de planification et de communication performant.

**Commission paritaire consultative des réserves naturelles de la rive sud** : La Commission paritaire peut se réjouir du dialogue qu'elle a instauré entre les différents acteurs de la rive sud, quand bien même les cantons de Fribourg et de Vaud ne semblent guère s'en préoccuper.

**Commission intercantonale pour l'entretien de la Petite-Glâne et du Fossé Neuf** : La Commission a assuré le suivi des travaux d'entretien des berges de la Petite-Glâne et du Fossé Neuf. Elle se heurte cependant à la dégradation des berges, tout en relevant qu'il ne lui appartient pas de développer des projets de revitalisation. Elle porte ainsi une attention particulière au projet de revitalisation développé par les communes fribourgeoises de St-Aubin et Vallon et vaudoises de Missy et Vully-les-Lacs.

**Plan directeur intercantonal** : Les travaux se poursuivent avec peine, tant il est difficile de répondre aux attentes pas toujours coordonnées des deux cantons. Il convient toutefois d'espérer que le soutien des Direction et Département en charge de l'aménagement du territoire des cantons de Fribourg et de Vaud permettra de clore enfin un exercice qui, s'il demeure essentiel, n'en est pas moins audacieux.

---

**Transports publics** : La région bénéficie désormais de son nouveau réseau de transports par bus et du RER Fribourg|Freiburg, sur la ligne Fribourg – Estavayer-le-Lac – Yverdon-les-Bains. Si les premiers effets sont déjà perceptibles, la région s’emploie à sensibiliser la population à ces nouvelles offres. Par ailleurs, la région a accueilli favorablement le programme de développement du RER Vaud, s’agissant plus particulièrement de la ligne longitudinale Lausanne – Avenches.

**Entente intercommunale pour le développement du secteur stratégique Rose de la Broye** : Forte du soutien exprimé par le canton, l’Entente intercommunale poursuit ses travaux. Il s’agit notamment de réaliser une étude de faisabilité afin d’avoir une vision claire du potentiel du site et de définir avec le canton une feuille de route.

**Gens du voyage** : L’année 2015 a été particulièrement mouvementée avec de nombreux séjours dans le district de la Broye, comme dans le reste du canton d’ailleurs. Le fait que le canton de Vaud ait durci sa politique d’accueil n’est pas étranger à ce phénomène et a conduit la Conférence des préfets à s’interroger sur les mesures à prendre.

**Aérodrome militaire de Payerne** : Le Groupe de contact peut se réjouir des excellentes relations que la région entretient avec les Forces aériennes, quand bien même il déplore les difficultés rencontrées dans le développement de nouvelles places de travail sur l’aérodrome de Payerne. Cela étant, il constate avec satisfaction que le règlement d’exploitation militaire est désormais sous toit, ce qui permet aux communes de la région d’avoir non seulement une vision claire mais encore des garanties sur leurs perspectives de développement.

## 7.7 Préfecture de la Veveyse

Préfet: Michel Chevalley

### 7.7.1 Domaines de la DICS

**Cycle d’orientation**: L’assemblée des délégués a accepté les quelque 30 millions de francs nécessaires aux transformations et à l’agrandissement du CO. Tout le monde s’en réjouit et la Commission de bâtisse est à pied d’œuvre.

Par ailleurs, la toute première salle de sport du CO, datant des années 70, a, elle aussi, été complètement rénovée.

**Collège du Sud**: Le Préfet est membre du Comité d’école. Il faut dire que le tiers des étudiants du Collège proviennent du district de la Veveyse.

**Paysages éducatifs en Veveyse (PEV)** : Les projets veveysans vont bon train, plus particulièrement celui qui consiste, dans un district au fort développement démographique, à faciliter l’intégration par une mise en réseau des ressources existantes ou à créer.

Issue du PEV, la mesure « transition-action » vise à apporter aux jeunes restés en rade, le soutien utile dans les démarches relatives à leur insertion dans le monde professionnel.

L’Action 72 Heures a donné l’occasion à quelques groupes de jeunes de relever de magnifiques défis.

Le passeport-vacances a fêté son 30<sup>e</sup> anniversaire. Il faut saluer les bénévoles et les féliciter pour la palette éclectique d’activités qu’ils proposent aux jeunes pendant leurs vacances.

### 7.7.2 Domaines de la DSJ

**Police cantonale et Police de proximité**: Changement à la tête de la Région Sud, puisque le cap. Jean-Jacques Reynaud cède la direction au plt André Progin.

Changement dans la continuité, le CIG Sud a en permanence le souci de collaborer avec le Préfet, par exemple lors du rapport de quartier. A cette occasion, Police et Préfet passent en revue l’activité du trimestre et arrêtent les objectifs pour les mois à venir. Les relations sont cordiales, la communication ultra-rapide et efficace, les résultats probants.

Ces prémices favorables, cette totale transparence, cette communication permettent au Préfet d’envisager son rôle de préfet de police plus sereinement. Le travail de permanence que le Préfet assume dans son district, 365 jours par année, 24 heures sur 24, s’en trouve probablement moins pesant.

---

**Sapeurs-pompiers:** La construction de la nouvelle caserne du Centre de renfort (CR) a débuté. C'est d'autant plus réjouissant que, dans un avenir proche, le CR renforcé sera le seul, probablement, à pouvoir répondre aux exigences de Frifire, plus particulièrement en ce qui concerne l'intervention de jour.

Actuellement, les 4 corps de sapeurs-pompiers intercommunaux fonctionnent bien, mais le recrutement de forces vives reste une préoccupation de tous les instants. Peut-être faut-il passer par une revalorisation - pécuniaire également - de l'engagement du sapeur-pompier milicien.

Lors de la rencontre annuelle des commandants, commandants-remplaçants et présidents des commissions locales du feu, des réglages fins ont été faits avec les responsables de l'assurance Sanima (prise en charge – ou non - des animaux morts, des déchets, de leur transport et incinération).

Co-organisée par l'ECAB et les Préfets, une séance Info-Feu a réuni sapeurs-pompiers et communes, autour des nouvelles normes de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI).

**Protection civile:** Les pluies diluviennes de l'été ont amené les sapeurs-pompiers à collaborer très étroitement avec la Protection civile (PCi). L'engagement des civilistes à cette occasion fut remarquable et remarquable. Par ailleurs, le Préfet apprécie de pouvoir préavisier les demandes formulées par les collectivités, pour obtenir l'appui de la Protection civile, lors de travaux d'intérêt public.

**ORCOC:** Le Conseil intercommunal de conduite a rencontré le chef ORCOC singinois, lequel a présenté le modèle particulièrement intéressant, qui a été mis sur pied dans son district.

**Les affaires pénales ou autres séances de conciliation** sont moins nombreuses qu'autrefois. L'ordonnance pénale ou encore la citation à comparaître à la séance de conciliation font de moins en moins peur. Ce qui a pour conséquence de multiplier les rappels ou autres démarches administratives.

### 7.7.3 Domaines de la DIAF

**Au niveau communal ou intercommunal:** Ensuite des énormes efforts consentis les années précédentes, par exemple au niveau de la réfection des EMS, ensuite des discussions nourries de 2014 sur les éventuelles fusions de communes, force est de constater que quelques exécutifs communaux ont sorti la vitesse et traversé une année 2015, un peu en roue libre.

Il n'y a pas lieu, toutefois, de les en blâmer. Le phénomène est connu. Il est caractéristique des fins de périodes administratives: les principaux chantiers sont, soit en cours, soit réalisés.

**Administrations communales:** Chaque administration communale a été inspectée. Le Préfet a constaté que le personnel était bien formé et qu'il s'acquittait de sa tâche à satisfaction générale.

**Conférence des syndics:** Elle est un bras de levier intéressant. Intéressant, mais respectueux de la démocratie et de la collégialité: les décisions importantes se prennent au sein du conseil communal et non au sein de la Conférence des syndics.

Pour le Préfet, le principal souci au niveau communal est à venir. A savoir trouver les forces vives pour constituer, début 2016, le nouveau conseil communal.

A réitérées reprises, il a partagé ce souci avec les édiles communaux, les a encouragés, par exemple, à faire de la publicité pour la fonction qui, si elle est astreignante, n'en est pas moins enrichissante.

**Grand Conseil:** Sur le plan de la politique cantonale, les séances réunissant députés et Préfet – ainsi que, une fois par année, les syndics – permettent de dégager, avant la session, quelques lignes forces ou de faire, à intervalles réguliers, un bilan de santé du district.

**Intercantonalité:** Le Préfet est toujours le représentant de l'Etat au sein du comité de pilotage de l'agglomération RiVeLac. Il y côtoie la commune de Châtel-St-Denis, seule commune du district concernée par cette « Agglo ».

**Service des forêts et de la faune:** La proposition de mise en place des régions forestières a provoqué la réaction du Préfet et de son collègue de la Glâne, pas d'accord avec la nouvelle répartition projetée. La Veveyse, comptant deux



---

des plus grandes communes forestières du canton, est sensible à cette problématique, car elle a déjà, une première fois, tout perdu (plus d'arrondissement forestier en Veveyse).

**Inspection des alpages:** Une fois tous les 7 ans, le Préfet a l'occasion de s'inviter lors de la « fameuse » inspection des alpages, dont le rituel, immuable, revient à apporter conseils et encouragements à une activité en voie de disparition. Hélas!

**Agriculture et remaniement parcellaire:** Soucieuse du développement durable, la commune d'Attalens a associé le Préfet à ses premières réflexions visant à proposer un remaniement parcellaire.

**Les recours administratifs** sont moins nombreux que dans les précédentes années. Ils se sont, par contre, complexifiés et sont très chronophages. Corollaire, ils s'inscrivent désormais dans une certaine durée, ou une durée certaine.

#### 7.7.4 Domaines de la DEE

**Economie sur le plan du district:** 2015 restera dans les annales. Le Comptoir de la Veveyse a, une fois de plus, montré une image très positive du tissu économique, de l'énergie et de la capacité d'entreprendre, autant de caractéristiques devenues indispensables à un secteur secondaire – important en Veveyse – mais dont l'essentiel de la clientèle se trouve sur Vaud.

**Région Glâne-Veveyse (RGV):** Depuis plus de 10 ans, le Préfet préside une Région qui, sur le plan politique, prend de l'importance. La directrice, après 10 ans de bons et loyaux services, a cédé sa place à une nouvelle manager régionale.

Entre autres activités, la Région a fourni quelques publications à destination des communes. Elle a organisé plusieurs événements: conférences, rencontres sur différents thèmes, en rapport, par exemple avec l'énergie, la géothermie, les finances communales.

En étroite collaboration avec les communes-sièges, le Préfet a, comme chaque année, visité plusieurs entreprises, prenant ainsi toute la mesure du tissu économique diversifié du district.

Perturbé dans ses quatre saisons qui interfèrent entre elles, le tourisme doit s'adapter aux nouveaux standards, ainsi qu'étudier une palette d'activités, estivales surtout, différentes de celles du voisin. Il y a là un énorme défi à relever!

#### 7.7.5 Domaines de la DSAS

**Réseau santé et social de la Veveyse (RSSV):** Bien installé dans les nouveaux locaux de l'ancien hôpital Monney, désormais propriété des communes, le RSSV est une machine désormais bien rodée.

**Centre médical de la Veveyse (CMV):** Le district peut désormais compter – et c'est un atout - sur le nouveau Centre médical de la Veveyse, qui, contrairement à d'autres, a voulu rester l'une des portes d'entrée de l'HFR, avec lequel il collabore.

Quatre médecins tentent d'apporter au quotidien des réponses des patients quelque peu inquiets de voir la tournure qu'ont pris les événements. Ils apportent par ailleurs quelques forces vives et un certain rajeunissement au sein du groupe des médecins omnipraticiens installés dans le district, la majorité d'entre eux flirtant avec un âge plus proche de celui de la retraite que de celui du recrutement.

**Service des curatelles:** C'est l'un des nouveaux services du RSSV, qui doit encore prendre ses marques et trouver le fonctionnement optimal et les bons réglages entre curateurs professionnels et privés.

**Etablissements médicaux sociaux (EMS):** La Maison St-Joseph, à Châtel-St-Denis, et le Châtelet, à Attalens, sont en pleine réfection, pour un investissement qui va avoisiner les 40 millions de francs. Les communes du district ont accepté solidairement ces investissements. Elles seront appelées à couvrir les éventuels déficits des exercices à venir.

Pour contenir les coûts et tenter de placer la bonne personne au bon endroit, des logements en structure intermédiaire (LSI) doivent impérativement être construits. Ce qui a été fait à Attalens, à l'initiative d'une société coopérative. La commune de Châtel-St-Denis a, elle aussi, un projet de LSI, qui devrait se concrétiser très prochainement.



### 7.7.6 Domaines de la DFIN

**Registre foncier:** Les contacts avec le Registre foncier sont plus nombreux qu'autrefois, ne serait-ce qu'en regard des nombreuses demandes de reports d'indice, qui accompagnent souvent les actuelles demandes de permis de construire.

### 7.7.7 Domaines de la DAEC

**Loi sur l'aménagement du territoire (LAT):** D'entente entre la Préfecture et la Direction, une séance d'information publique a été organisée en janvier.

**LATeC – ReLATEc:** Les dossiers sont moins nombreux, mais ils se sont complexifiés. Ils sont souvent frappés d'oppositions et n'échappent pas à la judiciarisation rampante.

Ce sont d'ailleurs là quelques-unes des raisons qui ont amené les préfetures à réclamer, depuis longtemps déjà, une dotation qui prenne en compte le transfert de tâches dont elles ont été l'objet, dans le domaine des constructions.

**Mobilité:** Le Préfet est membre du comité de pilotage mis en place par la Direction pour l'étude de la desserte sud. L'état d'esprit est excellent et les discussions, constructives, devraient déboucher sur des solutions pragmatiques et sur une amélioration sensible de l'offre pour les utilisateurs des transports publics dans le Sud.

**Commission transports de la RGV:** Président de cette commission, le Préfet est au fait de l'actualité: les horaires ou le nombre de paires de courses sont parfois encore loin de l'idéal auquel chacun et chacune aspire. La collaboration avec la CoReB et la Région d'Oron, effective, est plus importante que jamais.

Les premières manifestations liées à la mobilité douce, en Basse-Veveyse par exemple, ont rencontré un franc succès. C'est totalement nouveau et ça illustre, si besoin était, un changement de paradigme.

**Service des bâtiments:** Après 10 années de réfection, le château préfectoral, complètement rénové, héberge quatre services de l'Etat: la Police cantonale, l'état civil, la préfecture et, depuis fin juin, la Justice de paix. C'est l'occasion pour le Préfet de remercier le Service et l'Etat pour les investissements importants qui ont été consentis. Le résultat, lui, est plus que probant.

## 7.8 Tableau des statistiques

	Sarine		Singine		Gruyère		Lac		Glâne		Broye		Veveyse	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Plaintes et dénonciations	8 191	8 669	1 492	1 100	2 887	2 347	3 155	2 630	521	377	977	1 025	541	554
Tentatives de conciliation:	317	307	41	41	94	68	52	42	32	42	63	67	35	45
<i>ayant abouti</i>	223	202	24	24	47	39	25	28	23	18	25	16	20	20
<i>ayant échoué</i>	94	105	12	12	47	29	24	14	9	18	37	22	15	25
Ordonnances pénales:	7 810	8 305	1 450	1 046	2 754	2 279	3 098	2 586	482	329	914	958	506	509
<i>définitives</i>	7 773	8 263	1 430	1 032	2 701	2 214	3 034	2 539	475	327	899	951	497	493
<i>frappées d'opposition</i>	37	42	20	14	54	65	64	47	7	2	15	7	11	16
Recours administratifs	58	61	21	24	34	28	12	8	16	12	29	21	9	20
Permis de construire	555	831	341	340	535	544	283	294	211	219	347	391	159	152
<i>délivrés</i>	550	642	338		500	518	279	288	201	210	340	380	156	149
<i>Refusés</i>	0	6	0		9	14	0	0	5	7	1	5	1	0
<i>Annulations de demandes de permis</i>	5	19	3		18	12	4	6	5	2	6	6	2	3
Permis de chasse	844	877	286	314	596	630	155	179	297	295	205	231	291	279

	Sarine		Singine		Gruyère		Lac		Glâne		Broye		Veveyse	
Permis de pêche	2 209	2 333	1 529	1 425	2 304	2 061	4 362	3 418	342	297	703	695	217	218
Permis et impôts pour les chiens	3 981	3 960	2 689	2 741	3 198	3 148	2 001	2 046	1 938	1 894	2 314	2 272	1 498	1 452
Mises en bières	27	26	2	2	9	13	0	1	2	0	2	0	2	5
Autorisations diverses	3 052	3 733	1 027	845	2 261	2 488	1 327	1 431	803	845	1 060	1 153	533	780
Privation de liberté (mandat d'amener)	36	47	2	2	39	41	6	3	14	10	3	5	0	4
Autorisations d'installer un système de vidéosurveillance	2	6	0	0	2	0	0	2	0	4	0	3	1	1
Admises	2	6	0	0	1	0	0	2	0	4	0	3	1	1
refusées	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0

## 8 Institut agricole de Grangeneuve (IAG)

Directeur : **Pascal Toffel**

### 8.1 Activités et événements particuliers

Pascal Toffel a repris le 14 septembre 2015 la direction de Grangeneuve, l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, après le départ de Geneviève Gassmann dans le secteur privé.

Grangeneuve a vécu une année 2015 qui lui a permis de s'illustrer dans plusieurs domaines. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, la station de vulgarisation d'économie agraire et familiale ainsi que celle des productions animales et végétales se muent en Centre de conseils agricoles. Le CCA comprend quatre secteurs, à savoir le secteur « Economie d'entreprise et comptabilité », le secteur « Stratégie d'entreprise et projets collectifs » ainsi que la « Production végétale » et la « Production animale ». Grangeneuve souhaite ainsi encore mieux accompagner les familles paysannes, en leur offrant des prestations construites sur une vision globale de l'entreprise et de la famille. Le secteur « Formation continue en économie familiale » a été intégré au Centre de formation des métiers de l'intendance, du lait et de l'agroalimentaire. Ce transfert s'est bien déroulé, à la satisfaction de tous.

Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation a accordé une nouvelle reconnaissance à la filière de formation technique ES en agroalimentaire. Le titre légalement protégé de « technicien-ne diplômé-e ES en agroalimentaire » peut ainsi être porté par les étudiant-e-s ayant terminé avec succès leur formation à Grangeneuve. De leur côté, les ateliers laitiers ont passé avec succès le 3 juillet l'audit selon la norme ISO 22000 FSSC.

Le CCA a mis sur pied ou collaboré à la mise en place de formations dans le cadre de l'Année internationale des sols. Il y a notamment eu les visites des cultures sur le site de la Tioleyre, à Grangeneuve, et la journée tassement du sol à Ponthaux.

Le 14 décembre 2015, le Conseil d'Etat a validé le message et le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit cadre de 12 millions de francs pour la construction d'une nouvelle ferme laitière, la transformation du rural existant et l'extension de la halle de technologie agroalimentaire sur le site de Grangeneuve. La réaffectation de « La Grange Neuve », tout comme les investissements sur le site de Sorens, font partie du projet. Les débats au Grand Conseil sur ces investissements auront lieu dans le courant du printemps 2016.

### 8.2 Formations professionnelles

Les centres de formation professionnelle de Grangeneuve ont fonctionné régulièrement au service de 1005 élèves

(1017 en 2014-2015).

### 8.2.1 Formation des métiers de la terre et de la nature

Formation	Nombre d'élèves/candidats	
	2015	2014
Apprentissage agricole (CFC et AFP)	246	237
Apprentissage forestier-bûcheron	56	51
Apprentissage horticole (CFC, AFP et élémentaire)	148	154
Cours préparatoire au brevet fédéral agricole	84	62
Cours préparatoire au diplôme fédéral agricole	28	70
Cours préparatoire aux brevets fédéraux horticole pour spécialistes de gazon, de sport et de golf, pour spécialistes de soins aux arbres, paysagistes, spécialistes d'entretien espace vert, spécialistes en jardins naturels, floriculteurs, cultivateurs de plantes vivaces et pépiniéristes	54	54
Cours préparatoires à l'examen professionnel partiel paysagiste, conducteurs de travaux (diplôme 1ère partie)	16	15
Ecole de commerce, 20 semaines	11	10
Ecole supérieure d'agrocommerce et d'agrotechnique	37	42

L'évolution du nombre d'apprentis agricole est à la hausse. Cette tendance est réjouissante. En formation supérieure, la meilleure maîtrise agricole au niveau suisse alémanique a été décernée à un élève de Grangeneuve. La meilleure maîtrise francophone a également été attribuée à un élève de Grangeneuve.

L'Institut a introduit une passerelle entre une classe francophone et une classe alémanique de 3<sup>e</sup> année. Cet échange linguistique permet aux apprentis de s'immerger dans la culture partenaire, de développer des compétences linguistiques et de mieux connaître des collègues de l'autre partie du canton.

### 8.2.2 Formation des métiers de l'intendance, du lait et de l'agroalimentaire

Formation	Nombre d'élèves/candidats	
	2015	2014
Gestionnaire en intendance, formation modulaire	25	25
Cours préparatoire aux examens fédéraux de brevet et de diplôme paysanne	15	9
Apprentissage en intendance (CFC et AFP)	76	82
Apprentissage en technologie laitière (CFC et AFP)	115	119
Apprentissage en technologie alimentaire (CFC et AFP)	51	47
Cours préparatoire au brevet fédéral de technologue en industrie laitière	10	10
Cours préparatoire au diplôme fédéral de technologue en industrie laitière	17	10
Ecole supérieure technique agroalimentaire	16	20

La première classe de technologues du lait a obtenu son CFC selon la nouvelle ordonnance. La réforme est ainsi terminée. Par ailleurs, le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation a remis en 2015 à Grangeneuve la nouvelle reconnaissance de l'Ecole supérieure technique en agroalimentaire (ESTA).

Six contrats d'apprentissage ont été signés entre le Réseau fribourgeois d'entreprises formatrices des gestionnaires en intendance et employés en intendance et les apprentis.

## 8.3 Economie laitière

Le Service de consultation fromagère laitière (CASEi) a poursuivi son activité auprès de quelque 220 fromagers et 3600 producteurs de lait.

Le Laboratoire agroalimentaire fribourgeois (LAAF) a effectué de nombreuses analyses pour les mêmes clients. Il a assuré le service de ramassage des échantillons pour son partenaire Suisselab, à Zollikofen, dans les cantons de Fribourg, Neuchâtel, Vaud et du Jura.

En 2015, le nombre de clients qui utilise le système Abo-plan-LAAF a augmenté. Ce service – qui propose des récapitulatifs sur le nombre et l'état des résultats d'analyses – est apprécié par la clientèle. L'utilisation du logiciel WebLISA permettant aux clients de consulter leurs résultats d'analyses en ligne est également en augmentation. Le LAAF a réussi son accréditation ISO/CEI 17025:2005, qui concerne le système de management pour la qualité et les activités administratives et techniques.

---

## 8.4 Prestations de service

En 2015, les faits importants pour le Centre de conseils agricoles sont les suivants :

### 8.4.1 Journée qualité du lait

Le 10 février, près de cent agriculteurs ainsi que des conseillers spécialisés ont participé à une journée de formation en français sur les enjeux et la responsabilité en matière de qualité du lait organisée par Grangeneuve, le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires et CASEi, la société de conseil en industrie laitière. Le 12 février, il y avait près de 70 participants alémaniques pour cette formation visant à sensibiliser chaque acteur du marché à la notion de qualité du lait pour qu'il puisse améliorer ses propres pratiques. Le canton de Fribourg est un grand producteur laitier aussi bien pour la fabrication de fromages que pour la production de denrées à base de lait. Une part significative de cette production est exportée dans quelque 120 pays.

### 8.4.2 Campagne de formation continue

La campagne de formation continue 2014-2015 a rencontré un grand succès. En effet, plus de 5500 contacts ont été réalisés dans les domaines de l'économie familiale et de l'agriculture sur 391 thèmes différents. Les cours de formation continue en agriculture ont eu un grand succès, avec une augmentation de 420 participants par rapport à l'année précédente.

Les événements marquants, dont certains en lien avec l'Année internationale des sols, sont:

- > les démonstrations de faucheuses à la ferme-école de Sorens, suivies par plus de 400 participants ;
- > les visites des cultures sur le site de la Tioleyre, à Grangeneuve, avec environ 200 personnes ;
- > la journée tassement du sol organisée à Ponthaux, par l'AFETA, fréquentée par plus de 200 visiteurs.

### 8.4.3 Journées AOP fromagères

Grangeneuve prépare pour avril 2016 une journée pour les professionnels et deux journées pour le grand public sur le thème des AOP fromagères suisses. L'Interprofession du Gruyère AOP, l'Interprofession du Vacherin fribourgeois AOP et l'Association nationale des AOP/IGP sont les partenaires de cette manifestation bilingue qui devrait attirer des milliers de visiteurs durant la manifestation ayant lieu du 22 au 24 avril.

### 8.4.4 Porcherie 2018

Dans le cadre de la mise aux normes des porcheries, une question a été adressée au Conseil d'Etat afin de connaître la stratégie du canton en termes de production porcine. Pour aider au mieux les agriculteurs et sociétés de laiterie à relever ce défi, un groupe de projet « Porcheries 2018 », composé des services impliqués essentiellement dans la procédure de permis de construire (Service de l'agriculture, Grangeneuve, Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, Service des constructions et de l'aménagement, Service de l'environnement ainsi que des représentants de la branche), a été mis en place. Le groupe a pour mandat de définir un cahier de charges qui recensera les exigences pour un projet d'assainissement ou de construction d'une porcherie et aussi d'assurer la collaboration entre les différents partenaires.

### 8.4.5 Relait, le réseau d'exploitations laitières

Depuis quelques années, les exploitations laitières du canton de Fribourg subissent de profondes mutations. Non seulement en raison des changements au niveau du marché laitier (prix du lait, exigences sur la qualité, mises en place de quotas périodiques...), mais aussi du fait des évolutions dans les techniques de production. Pour mieux répondre aux besoins de conseils, Grangeneuve a pris la décision de mettre sur pied un réseau d'exploitations laitières dans le canton de Fribourg, qui porte le nom de Relait. Constitué par Grangeneuve, le réseau comprend environ 30 exploitations qui, pour la plupart, suivaient jusqu'à aujourd'hui la prestation de gestion de troupeaux proposée par l'Institut agricole. Relait va permettre d'acquérir de l'expérience, de connaître les besoins des producteurs de lait de manière dynamique dans le temps (évolution des besoins) de manière à leur offrir des prestations et des conseils adaptés, ainsi que de travailler avec des exploitations dans le cadre de projets spécifiques en lien avec la production laitière.

#### 8.4.6 Formation à l'esprit d'entrepreneur

La formation à l'esprit d'entrepreneur (FEE) est une démarche, qui s'effectue de préférence en couple, sur un total de dix journées par an. Les participants définissent tout d'abord leur vision (ce qu'ils souhaiteraient être), puis analysent leur situation actuelle. Durant l'année de cours, ils visitent l'ensemble des exploitations. Lors des visites, la devise est: « Petite bouche et grandes oreilles », à savoir peu parler et beaucoup écouter. Après avoir fait le lien entre leur vision et la situation actuelle, les couples doivent se poser les questions « Qu'est-ce qui se passe si rien ne change ? Est-ce acceptable ? » L'appui du groupe, qui apprend à se connaître durant les échanges et dans lequel la confiance réciproque grandit au fur et à mesure des rencontres, a donc une importance primordiale pour prendre les bonnes décisions et oser changer l'acquis. Si les participants considèrent que la situation n'est pas acceptable, ils se lancent dans la recherche d'un projet cohérent par rapport à leur vision de couple et à l'analyse faite. La volée 2014-15 était composée de 10 exploitations, soit au total 18 personnes. Deux sous-groupes ont été formés pour maintenir la qualité de la formation.

### 8.5 Exploitations

Les collaborateurs ont accompagné durant l'année 2015 plus spécialement les réflexions concernant les investissements, avec la nouvelle ferme, la transformation et l'aménagement du rural actuel, ainsi que la nouvelle porcherie d'élevage à Sorens.

#### 8.5.1 La ferme-école de Grangeneuve

Les récoltes des grandes cultures ont été généreuses (jusqu'à près de 100 kg/are pour l'orge) et la qualité des semences produites pour l'Association des sélectionneurs de Düdingen a été exemplaire. Le suivi et les travaux dans les parcelles de démonstration et d'essais de la Tioleyre et de la Fenetta ont été effectués à la satisfaction de tous les utilisateurs internes et externes de Grangeneuve.

#### 8.5.2 La ferme-école de Sorens

Les récoltes des fourrages ont été plus maigres en 2015 et n'ont pas permis la vente habituelle de fourrages bio à d'autres exploitations de la région. Les grandes cultures, maïs, épeautre (46 kg/a de grain et 57,6 kg/a de paille), pois (36 kg/a) en association avec la caméline (4,5 kg/a), ont produit des rendements qui peuvent être qualifiés de très bons.

#### 8.5.3 Les jardins-école et Le Magasin

La période de sécheresse de l'été n'a pas épargné les efforts pour l'arrosage, afin de préserver les cultures maraîchères. Grâce à une étroite collaboration avec Agroscope, il a été possible de se fournir en eau de la Sarine, par pompage via le réseau de purinage. Les récoltes des légumes sont à qualifier quantitativement de bonnes, avec une bonne qualité.

Le Magasin de Grangeneuve a élargi son assortiment. Depuis l'automne, les clients peuvent acheter des flûtes fabriquées à partir des ingrédients de Grangeneuve (Gruyère AOP et beurre) et de la caméline produite à Sorens.

Grangeneuve publie chaque année un rapport annuel détaillé, téléchargeable sur son site Internet : [www.fr.ch/iag](http://www.fr.ch/iag).

## 9 Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA)

Administrateur : Hubert Jungo

SANIMA est un établissement public, doté de la personnalité juridique. Il est rattaché administrativement à la DIAF.

SANIMA est chargé:

- > d'assurer les animaux de rente selon le principe de la mutualité et conformément aux dispositions de la loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente;
- > d'exécuter les tâches qui lui sont confiées par la loi du 22 mai 1997 d'application de la législation fédérale sur l'élimination des déchets animaux.

Conformément à la loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente (LAAR), les activités et comptes annuels font l'objet d'un rapport séparé de la Commission administrative de SANIMA. Celui-ci est disponible sur le site Internet de SANIMA : <http://www.fr.ch/sanima>.

## 10 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges		Comptes 2015 EPT	Comptes 2014 EPT	Ecart EPT
<b>Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts</b>		<b>444,18</b>	<b>441,36</b>	<b>2,82</b>
<i>Administration centrale</i>		261,06	256,41	4,65
3400 / ICAS	Secrétariat général	10,90	11,84	-0,94
3405 / ETCI	Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (anciennement SECiN)	29,82	27,32	2,50
3410 / PREF	Préfectures	42,29	40,26	2,03
3415 / DECO	Service des communes	7,83	7,65	0,18
3425 / AGRI	Service de l'agriculture	24,92	24,57	0,35
3430 / OVET	Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires	82,82	82,12	0,70
3445 / SFOR	Service des forêts et de la faune	61,72	61,89	-0,17
3460 / VILA	Vignobles de Lavaux	0,76	0,76	
<i>Secteurs spéciaux, établissements divers</i>		183,12	184,95	-1,83
3440 / IAGR	Institut agricole de l'Etat de Fribourg	167,63	169,43	-1,80
3445 / SFOR	Service des forêts et de la faune	14,25	14,28	-0,03
3461 / VIVU	Vignobles du Vully	1,24	1,24	